

# Ecoles et formations du degré secondaire II en Suisse

Résultats nationaux de l'«International Survey  
of Upper Secondary Schools»



La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Transports et communications
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, emploi du temps
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Droit et justice
- 20** Revenus et qualité de vie de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales

# Ecoles et formations du degré secondaire II en Suisse

## Résultats nationaux de l'«International Survey of Upper Secondary Schools»

**Conception et réalisation** Michele Egloff et Wayra Caballero Liardet

**Editeurs** Office fédéral de la statistique (OFS)  
Conférence suisse de coordination  
pour la recherche en éducation (CORECHED)



Office fédéral de la statistique (OFS)  
Neuchâtel, 2004

<b>Editeurs:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS) Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED)
<b>Concept et réalisation:</b>	Michele Egloff et Wayra Caballero Liardet
<b>Complément d'information:</b>	Michele Egloff, Section de la formation scolaire et professionnelle, OFS tél. 032 713 62 71, e-mail: michele.egloff@ bfs.admin.ch
<b>Diffusion:</b>	Office fédéral de la statistique, CH-2000 Neuchâtel tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@ bfs.admin.ch
<b>Numéro de commande:</b>	621-0100
<b>Prix:</b>	14 francs
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	15 Education et science
<b>Langue du texte original:</b>	Français
<b>Graphique de titre:</b>	Rouge de Mars, Neuchâtel
<b>Graphisme/Layout:</b>	OFS
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2004 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISBN:</b>	3-303-15303-5

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>5</b>	<b>Résultats nationaux de l'«International Survey of Upper Secondary Schools»</b>	<b>37</b>
<b>L'essentiel en bref</b>	<b>7</b>	Caractéristiques des écoles	39
<b>Das Wichtigste in Kürze</b>	<b>9</b>	Filières enseignées	40
<b>L'essenziale in breve</b>	<b>11</b>	Degrés d'enseignement	42
<b>Essential points in brief</b>	<b>13</b>	Taille des écoles	44
<b>Introduction</b>	<b>15</b>	Statut des écoles	46
Un nouveau regard sur l'établissement scolaire	15	Emplacement des écoles	48
De la nécessité de disposer d'indicateurs de l'environnement et des processus scolaires	16	Personnel des écoles	51
La mise sur pied d'une statistique des écoles: un projet à court terme	16	Effectif du personnel	52
L'«International Survey of Upper Secondary Schools»	17	Degré d'occupation du personnel	56
Plan de la publication	18	Recrutement des enseignants	60
<b>Degré secondaire II</b>	<b>19</b>	Statut des enseignants	64
Classification internationale type de l'éducation (CITE)	22	Qualification des enseignants	66
Définition du degré secondaire II	24	Gestion des absences des enseignants	68
Elèves du degré secondaire II	26	Développement professionnel des enseignants	70
Entrées au degré secondaire II	28	Organisation et fonctionnement des écoles	75
Diplômes à la fin du degré secondaire II	30	Admission des élèves	76
Enseignants du degré secondaire II	32	Regroupement des élèves	78
Financement du degré secondaire II	34	Suivi des élèves	80
		Retour d'informations aux écoles	82
		Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement	85
		Infrastructure TIC des écoles	86
		Utilisation des TIC dans l'enseignement	90
		TIC: connaissances et savoir-faire des enseignants	94
		Coopération avec les partenaires des écoles	96
		Obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement	98
		<b>Références bibliographiques</b>	<b>101</b>



# Remerciements

L'ISUSS est une entreprise collective. Elle repose sur les contributions et collaborations de nombreuses personnes.

L'expression de notre profonde gratitude va d'abord aux directions des écoles qui ont pris le soin de répondre à un questionnaire exigeant et ont ainsi contribué au bon déroulement de l'enquête.

Notre reconnaissance va également à M. Eugen Stocker, représentant de la Suisse au sein du réseau de l'OCDE qui a promu l'enquête, pour son soutien et ses avis qualifiés dont notre travail a pu bénéficier.

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED) pour son soutien financier.



# L'essentiel en bref

Entre novembre 2001 et février 2002, les directions de 580 écoles suisses dispensant des enseignements du degré secondaire II ont participé à l'«International Survey of Upper Secondary Schools» (ISUSS), une enquête internationale orchestrée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'objectif de cette enquête était d'obtenir des informations sur les stratégies, les modes de fonctionnement et les ressources humaines des écoles, ainsi que sur les formes d'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement. Outre la Suisse, seize pays ont également participé à cette enquête.

Les résultats des comparaisons internationales sont présentés dans la publication «Completing the Foundation for Lifelong Learning – An OECD Survey of Upper Secondary Schools» (OECD, 2004). Les résultats plus détaillés des écoles suisses font l'objet du présent rapport.

## **Les chiffres-clés du degré secondaire II**

- 660 écoles, dont les trois quarts sont en Suisse alémanique
- 40'000 employés, dont environ 30'000 enseignants
- 300'000 élèves, dont 70% suivent une formation professionnelle et 30% une formation générale
- 50'000 ordinateurs

## **Les caractéristiques des écoles**

L'offre de formation des écoles est très variée. A l'exception de la maturité gymnasiale, elle se limite rarement à un seul programme d'enseignement. Avec la distinction entre formation générale et professionnelle, la séparation apparaît cependant plus nettement: six écoles sur dix offrent uniquement des programmes de formation professionnelle et trois écoles sur dix ne proposent que des programmes de formation générale (dont les deux tiers préparent uniquement aux examens de maturité). Seule

une école sur dix a une offre mixte, dispensant à la fois des formations générales et des formations professionnelles.

Il arrive également que l'offre d'enseignement des écoles déborde du cadre du degré secondaire II pour s'étendre à d'autres degrés d'enseignement. C'est le cas pour plus de la moitié des écoles. Parmi celles-ci, près d'un tiers ajoute aux formations du degré secondaire II des enseignements de degré supérieur, et une école sur six offre des enseignements à la fois du degré secondaire I et du degré secondaire II.

Les écoles qui dispensent des filières générales tendent à intégrer les degrés inférieurs du secondaire, parce que les enseignements dispensés au degré secondaire II s'inscrivent dans leur continuité, notamment dans le cas de la préparation à la maturité. A l'inverse, les écoles professionnelles, dont les enseignements marquent une rupture avec les enseignements dispensés pendant la scolarité obligatoire, tendent plutôt à incorporer des enseignements de degrés supérieurs.

## **Le personnel des écoles**

Le personnel des écoles du degré secondaire II compte près de 40'000 personnes. Il est composé des directeurs d'école (4%), des enseignants (78%), du personnel de soutien (3%), du personnel administratif et technique et de diverses autres catégories de personnel (15%). Globalement, 65% du personnel travaille à temps partiel. Le personnel de direction est celui qui recourt le moins souvent au modèle du temps partiel (31%), mais au moins deux tiers des personnes appartenant aux autres catégories de personnel l'ont adopté.

Environ deux écoles sur trois recourent aux services d'enseignants non entièrement qualifiés, le plus souvent pour pallier des difficultés de recrutement. Le personnel enseignant compte ainsi 28% d'enseignants à temps partiel et 15% d'enseignants à plein temps qui ne remplissent pas complètement les attentes en matière de qualifications. Deux écoles sur trois recrutent elles-mêmes leurs enseignants, alors que les autres se voient attribuer les enseignants par des institutions extérieures telles qu'une administration cantonale ou un arrondissement scolaire. Avec une proportion de 60%, les écoles publiques semblent moins autonomes que les écoles privées, qui se rapprochent des 100%.

Durant l'année scolaire 2000/2001, quatre écoles sur cinq ont eu des postes à repourvoir, pour un total de près de 3000 postes. Le plus souvent, elles sont parvenues à engager un enseignant entièrement qualifié. Cependant, elles ont dû, une fois ou l'autre, augmenter la charge de leurs enseignants ou engager un enseignant partiellement qualifié pour combler le manque de personnel.

### **L'organisation et le fonctionnement des écoles**

Les critères d'admission des écoles définissent les caractéristiques de la population d'élèves qui partagera quotidiennement les mêmes lieux et les mêmes enseignements pour plusieurs années. Le besoin ou l'intérêt des jeunes pour un programme spécifique, ainsi que le lieu de domicile sont les principaux critères d'admission des nouveaux élèves des écoles dispensant des enseignements du degré secondaire II. La performance scolaire des élèves est également un critère important, notamment pour les écoles préparant à la maturité gymnasiale.

Pratiquement toutes les écoles tiennent des dossiers portant sur le choix des matières des élèves, leurs performances scolaires, leurs résultats aux examens et leurs absences. Seules deux écoles sur trois enregistrent les problèmes de comportement des élèves. A l'exception de ces derniers, les autres contenus des dossiers sont assez facilement accessibles aux enseignants.

Pour ce qui relève de l'évaluation du fonctionnement de l'école, les directions des établissements publics sont plutôt sollicitées par les échelons administratifs hiérarchiquement supérieurs. Elles le sont moins par les milieux économiques, et les usagers, c'est-à-dire les élèves et leurs parents. Les commissions d'examen externes sont la source de feed-back la plus souvent citée par les directions des écoles privées; elles jugent indirectement le

travail des écoles par le biais des résultats des élèves. A l'inverse, aux dires des directions, les groupements d'enseignants sont ceux qui s'expriment le moins souvent sur le fonctionnement de leurs écoles.

### **Les technologies de l'information et de la communication (TIC)**

En 2001, la quasi-totalité des écoles du degré secondaire II (95%) disposait d'une infrastructure informatique. Ensemble, ces écoles possédaient près de 50'000 ordinateurs.

Les premières technologies à avoir fait leur apparition dans les écoles, indépendamment de leur utilisation effective dans l'enseignement, sont les applications standard (traitement de texte, tableur, etc.), en 1980. La technologie Internet a fait son entrée 10 ans plus tard. En une décennie, cette technologie, puis celle du courrier électronique, ont progressé de manière fulgurante. En 2001, la quasi-totalité des écoles équipées pouvaient potentiellement utiliser ces applications standard, Internet et le courrier électronique dans l'enseignement. Pourtant, une école sur quatre n'utilisait pas l'ordinateur et Internet à des fins d'enseignement. Dans les écoles qui ont intégré les TIC dans l'enseignement, savoir utiliser un ordinateur et écrire à l'aide d'un traitement de texte sont les deux activités en rapport avec les TIC les plus fréquentes: 90% des écoles les proposent à leurs élèves.

Les obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement tiennent principalement aux enseignants. Ceux-ci manquent souvent de temps pour préparer des leçons utilisant les TIC, leurs connaissances et/ou savoir-faire sont insuffisants pour utiliser les ordinateurs, ils ne parviennent qu'avec difficulté à les intégrer dans la pratique de l'enseignement. Une partie d'entre eux ne se sent ni intéressé, ni motivé par les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. A cet égard, les directions perçoivent souvent les possibilités de développement professionnel des enseignants comme insuffisantes.

# Das Wichtigste in Kürze

Zwischen November 2001 und Februar 2002 haben 580 Schweizer Schulen der Sekundarstufe II an der internationalen Erhebung «International Survey of Upper Secondary Schools» (ISUSS) teilgenommen, die von der Organisation für Wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (OECD) durchgeführt wurde.

Mit dieser Erhebung sollen Informationen über die Funktionsweisen und Humanressourcen der Schulen sowie über die Nutzung neuer Informationstechnologien im Unterricht gesammelt werden. Nebst der Schweiz haben 16 weitere Länder an der Erhebung teilgenommen.

Die Ergebnisse der internationalen Vergleiche werden in der Publikation «Completing the Foundation for Lifelong Learning – An OECD Survey of Upper Secondary Schools» (OECD, 2004) veröffentlicht. Die detaillierten Ergebnisse der Schweizer Schulen werden im folgenden Bericht vorgestellt.

## Eckwerte der Sekundarstufe II

- 660 Schulen, drei Viertel davon in der Deutschschweiz
- 40'000 Angestellte, davon rund 30'000 Lehrkräfte
- 300'000 Schülerinnen und Schüler, wovon 70% eine Berufsbildung und 30% eine Allgemeinbildung absolvieren
- 50'000 Computer

## Merkmale der Schulen

Das Bildungsangebot der Schulen ist sehr unterschiedlich. Mit Ausnahme der gymnasialen Maturität beschränkt sich das Angebot nur selten auf einen einzigen Bildungsgang. Betrachtet man die allgemein bildenden und die beruflichen Programme getrennt, ergibt sich folgendes Bild: Sechs von zehn Schulen bieten ausschliesslich Berufsbildungen an und drei von zehn nur Allgemeinbildungen (davon bereiten zwei Drittel einzig auf die Maturitätsprüfungen vor). Nur eine von zehn Schulen verfügt über ein gemischtes Angebot und bietet gleichzeitig ein Allgemein- und ein Berufsbildungsprogramm an.

Es kommt auch vor, dass das Bildungsangebot der Schulen über die Sekundarstufe II hinausgeht und eine andere Bildungsstufe betrifft. Dies ist bei über der Hälfte der Schulen der Fall. Rund ein Drittel dieser Schulen bietet außer Ausbildungen der Sekundarstufe II auch Unterrichtsprogramme des tertiären Bereichs an; in einer von sechs Schulen können Ausbildungen der Sekundarstufe I und II absolviert werden.

Schulen, die über allgemein bildende Programme verfügen, neigen dazu, die unteren Sekundarstufen zu integrieren, da die Ausbildungen der Sekundarstufe II daran anknüpfen, namentlich die Vorbereitung auf die Maturität. Im Gegensatz dazu bieten Berufsschulen, deren Lehrpläne nicht direkt an jene der obligatorischen Schule anknüpfen, vermehrt Ausbildungen des tertiären Bereichs an.

## Schulpersonal

An den Schulen der Sekundarstufe II sind rund 40'000 Personen beschäftigt. Das Personal setzt sich aus Schulleitung (4%), Lehrkräften (78%), unterstützendem Fachpersonal (3%), administrativem und technischem Personal sowie anderen Personalkategorien (15%) zusammen. Global beträgt der Anteil der Teilzeitangestellten 65%. Den kleinsten Anteil an Teilzeitbeschäftigten weisen die Schulleitungen auf (31%). Im Gegensatz dazu greifen mindestens zwei Drittel des restlichen Personals auf dieses Arbeitsmodell zurück.

Rund zwei von drei Schulen beschäftigen nur teilweise qualifizierte Lehrkräfte, häufig aufgrund von Rekrutierungsschwierigkeiten. Das Lehrpersonal besteht zu 28% aus Teilzeitlehrkräften und zu 15% aus Vollzeitlehrkräften, die nicht voll qualifiziert sind. Zwei Drittel der Schulen rekrutieren ihre Lehrkräfte selber, ein Drittel wird von einem externen Gremium (z. B. Behörde oder Schulkreis) angestellt. Mit einem Anteil von 60% scheinen die öffentlichen Schulen weniger autonom als die Privatschulen zu sein, die beinahe 100% der Lehrkräfte selber einstellen.

Während des Schuljahres 2000/2001 waren in vier von fünf Schulen Stellen neu zu besetzen. In den meisten Fällen wurden für die insgesamt 3000 Stellen voll qualifizierte Lehrkräfte gefunden. Die Schulen mussten jedoch manchmal auf Grund eines Personalmangels entweder das Pensem der bestehenden Lehrkräfte erhöhen oder eine nur teilweise qualifizierte Lehrkraft einstellen.

### **Organisation und Funktionsweise der Schulen**

Verschiedene Kriterien entscheiden über die Zulassung zur Schule, welche die Schülerinnen und Schüler über mehrere Jahre besuchen. Das Interesse der Jungen an einem spezifischen Studiengang und der Wohnsitz sind die Hauptkriterien für die Zulassung neuer Schülerinnen und Schüler zu Ausbildungsgängen auf der Sekundarstufe II. Der schulische Leistungsausweis ist ebenfalls ein wichtiges Kriterium, namentlich für die Vorbereitung auf die gymnasiale Maturität.

Praktisch alle Schulen führen Dossiers über die Fächerwahl, die Schulleistungen, die Prüfungsergebnisse und die Absenzen der Schülerinnen und Schüler. Nur zwei von drei Schulen erfassen die Verhaltensprobleme von Schülerinnen und Schülern aktenmäßig. Mit Ausnahme dieser Akten sind die Dossiers für die Lehrkräfte leicht zugänglich.

Eine Evaluation der Funktionsweise der Schulen erfolgt im Falle der öffentlichen Schulen eher von Seiten der hierarchisch übergeordneten Behörden, seltener jedoch von Seiten der Wirtschaftskreise und der Direktbeteiligten, d.h. der Schülerinnen und Schüler sowie der Eltern. Zu den von den Schulleitungen der Privatschulen meistgenannten Instanzen gehören die externen Prüfungskommissionen; diese beurteilen die Arbeit der Schule anhand der Leistungen der Schülerinnen und Schüler. Die Lehrkräfte werden hingegen am seltensten als Feedback-Quelle zur Funktionsweise der Schule genannt.

### **Informations- und Kommunikationstechnologien (IKT)**

Im Jahr 2001 waren fast alle Schulen der Sekundarstufe II (95 %) mit einer Infrastruktur im Informatikbereich ausgerüstet. Insgesamt besaßen diese Schulen rund 50'000 Computer.

Als erstes wurden 1980 die Standardanwendungen (Textverarbeitung, Tabellenkalkulation usw.) in den Schulen eingeführt, obschon diese im Unterricht noch nicht effektiv genutzt wurden. Das Internet hielt zehn Jahre später Einzug. In einem Jahrzehnt erlebten Internet und E-Mail einen rasanten Höhenflug. 2001 hatten beinahe alle ausgerüsteten Schulen die Möglichkeit, die Standardanwendungen, Internet und E-Mail im Unterricht zu nutzen. Dennoch setzte ein Viertel der Schulen den Computer und das Internet nicht für Unterrichtszwecke ein. In den Schulen, welche die IKT in den Unterricht integriert hatten, waren die zwei häufigsten Tätigkeiten im IKT-Bereich die Nutzung des Computers und das Verfassen eines Textes mit Hilfe eines Textverarbeitungsprogramms: Sie wurden von 90 % der Schulen angeboten.

Für die optimale Nutzung der IKT im Unterricht bestehen folgende Hindernisse: Den Lehrkräften fehlt häufig die Zeit, um die Lektionen mit Einsatz der IKT vorzubereiten, ihr Wissen und/oder ihre Fertigkeiten reichen nicht aus, um die Computer zu nutzen, sie können diese nur mit Schwierigkeiten in ihre Unterrichtspraxis integrieren. Ein Teil von ihnen ist weder interessiert noch motiviert durch die Möglichkeiten, welche die neuen Technologien bieten. Die Schulleitungen bezeichnen die Weiterbildungsmöglichkeiten für Lehrkräfte häufig als ungenügend.

# L'essenziale in breve

Tra il novembre 2001 e il febbraio 2002, le direzioni di 580 scuole svizzere che impartiscono insegnamenti di grado secondario II hanno partecipato all'«International Survey of Upper Secondary Schools» (ISUSS), un'indagine internazionale diretta dall'Organizzazione per la cooperazione e lo sviluppo economico (OCSE).

L'obiettivo dell'indagine era di ottenere informazioni sulle strategie, le modalità di funzionamento e le risorse umane delle scuole, nonché sulle forme di utilizzazione delle nuove tecnologie dell'informazione nell'insegnamento. Oltre alla Svizzera, hanno partecipato a questa indagine altri sedici Paesi.

I risultati dei raffronti internazionali sono presentati nella pubblicazione «Completing the Foundation for Lifelong Learning – An OECD Survey of Upper Secondary Schools» (OCSE, 2004). Il presente rapporto vede sui risultati più dettagliati delle scuole svizzere.

## Dati chiave del grado secondario II

- 660 scuole, di cui tre quarti nella Svizzera tedesca
- 40'000 persone impiegate, di cui circa 30'000 insegnanti
- 300'000 allievi, di cui il 70% segue una formazione professionale e il 30% una formazione generale
- 50'000 computer

## Caratteristiche delle scuole

L'offerta di formazione delle scuole è molto variata. Fatta eccezione per la maturità liceale, raramente si limita a un solo programma d'insegnamento. Con la separazione tra formazione generale e professionale, la distinzione risulta tuttavia più chiara: sei scuole su dieci offrono unicamente programmi di formazione professionale, tre scuole su dieci propongono solo programmi di formazione generale (di cui due terzi preparano unicamente agli esami di maturità) e solo una scuola su dieci ha un'offerta mista, proponendo sia formazioni generali che formazioni professionali.

Capita anche che l'offerta d'insegnamento delle scuole fuoriesca dal grado secondario II per estendersi ad altri gradi d'insegnamento. È il caso di più della metà delle scuole. Tra queste, quasi un terzo abbina alle formazioni del grado secondario II insegnamenti di grado superiore e una scuola su sei offre corsi sia del grado secondario I che del grado secondario II.

Le scuole che propongono cicli di studio generali tendono a integrare il grado secondario I, di modo che l'insegnamento del grado secondario II s'iscriva nella sua continuità, segnatamente in caso di preparazione alla maturità. Viceversa, le scuole professionali, i cui insegnamenti segnano una rottura con gli insegnamenti dispensati durante la scuola dell'obbligo, tendono piuttosto a incorporare formazioni di grado superiore.

## Il personale delle scuole

Il personale delle scuole del grado secondario II comprende quasi 40'000 persone. È composto dai direttori delle scuole (4%), dagli insegnanti (78%), dal personale di sostegno (3%), dal personale amministrativo e tecnico e da altre categorie di personale (15%). Complessivamente, il 65% del personale lavora a tempo parziale. Il personale di direzione è quello che ricorre più raramente al modello del tempo parziale (31%), mentre almeno due terzi delle persone appartenenti alle altre categorie di personale l'hanno adottato.

Circa due scuole su tre fanno ricorso ai servizi di insegnanti non del tutto qualificati, spesso per rimediare a difficoltà di reclutamento. Non soddisfano completamente i requisiti in materia di qualificazione il 28% degli insegnanti a tempo parziale e il 15% degli insegnanti a tempo pieno. Due scuole su tre reclutano i loro insegnanti direttamente. Con una quota del 60%, le scuole pubbliche sembrano meno autonome delle scuole private, che si avvicinano al 100%.

Durante l'anno scolastico 2000/2001, quattro scuole su cinque avevano posti vacanti, per un totale di quasi 3000 posti. In genere, queste scuole sono riuscite ad assumere insegnanti pienamente qualificati. In qualche occasione, esse hanno tuttavia dovuto aumentare il carico dei loro insegnanti o assumere un insegnante parzialmente qualificato per ovviare alla mancanza di personale.

### **Organizzazione e funzionamento delle scuole**

I criteri di ammissione delle scuole definiscono le caratteristiche degli allievi che per alcuni anni condivideranno quotidianamente gli stessi luoghi e gli stessi insegnamenti. I principali criteri di ammissione di nuovi allievi nelle scuole del grado secondario II sono il bisogno o l'interesse dei giovani nei confronti di un programma specifico nonché il luogo di domicilio. Anche il rendimento scolastico degli allievi è un criterio importante, soprattutto per le scuole che preparano alla maturità liceale.

Praticamente tutte le scuole tengono dei dossier concernenti la scelta delle materie, il rendimento scolastico, i risultati agli esami e le assenze degli allievi. Solo due scuole su tre registrano i problemi di comportamento degli allievi. Fatta eccezione per questi ultimi, i contenuti dei dossier sono accessibili abbastanza facilmente agli insegnanti.

Per quanto riguarda la valutazione del funzionamento della scuola, le direzioni degli stabilimenti pubblici sono piuttosto sollecitate dai livelli amministrativi gerarchicamente superiori e meno dagli ambienti economici e dagli utenti, e cioè gli allievi e i loro genitori. Le commissioni d'esame esterne sono la fonte di feedback citata più spesso dalle direzioni delle scuole private: attraverso i risultati degli allievi, infatti, indirettamente giudicano il lavoro delle scuole. A esprimersi più raramente sul funzionamento delle scuole sono invece i gruppi di insegnanti, a detta delle direzioni.

### **Le tecnologie dell'informazione e della comunicazione (TIC)**

Nel 2001, la quasi totalità delle scuole del grado secondario II (95%) disponeva di un'infrastruttura informatica. Complessivamente, queste scuole possedevano quasi 50'000 computer.

Le prime tecnologie ad aver fatto la loro apparizione nelle scuole, indipendentemente dalla loro utilizzazione effettiva nell'insegnamento, sono le applicazioni standard (elaborazione testi, tabelle, ecc.), nel 1980. La tecnologia Internet ha fatto il suo ingresso 10 anni più tardi. In un decennio, questa tecnologia – e successivamente quella della posta elettronica – ha fatto progressi folgoranti. Nel 2001, la quasi totalità delle scuole era equipaggiata per poter utilizzare le applicazioni standard, Internet e la posta elettronica nell'insegnamento. Ciononostante, una scuola su quattro non utilizzava il computer e Internet per scopi d'insegnamento. Nelle scuole che hanno integrato le TIC nell'insegnamento, le due attività legate alle TIC più diffuse sono saper utilizzare un computer e scrivere mediante un programma di elaborazione testi: le propone ai propri allievi il 90% delle scuole.

I maggiori ostacoli all'utilizzazione delle TIC nell'insegnamento sono rappresentati dagli insegnanti. Questi ultimi spesso non hanno tempo per preparare lezioni che comprendano l'uso delle TIC, dispongono di conoscenze e/o knowhow insufficienti per utilizzare il computer o riescono a integrarlo nella pratica dell'insegnamento solo a fatica. Una parte di essi non è interessata né motivata nei confronti delle possibilità offerte dalle nuove tecnologie. In proposito, le direzioni giudicano insufficienti le possibilità di sviluppo professionale degli insegnanti.

# Essential points in brief

Between November 2001 and February 2002 the school principals of 580 Swiss schools which provide upper secondary education took part in the International Survey of Upper Secondary Schools (ISUSS) carried out by the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).

The aim of this survey was to collect information about schools' strategies, the way they function and their human resources, as well as about how new information technology is used in education. Apart from Switzerland, sixteen other countries took part in the survey.

The results of international comparisons will be presented in a publication entitled «Completing the Foundation for Lifelong Learning – An OECD Survey of Upper Secondary Schools» (OECD, 2004). More detailed results concerning Swiss schools are the subject of the present report.

## **Some key figures concerning upper secondary education**

- 660 schools, of which three-quarters are in the German-speaking part of the country,
- 40'000 employees, of which around 30'000 are teachers,
- 300'000 students, of which 70% are receiving a vocational education and 30% a general education,
- 50'000 computers.

## **The characteristics of the schools**

The type of education which schools offer varies enormously. With the exception of the programme leading to the university entrance certificate, it is rarely limited to one single programme. With the distinction between general and vocational education, the difference is more marked, however: six schools out of ten provide only vocational programmes and three out of ten offer only general programmes (of which two-thirds prepare the students solely for their university entrance certificate). Only one school in ten offers a mix programmes, providing both general and vocational education.

The type of education provided may extend beyond the upper secondary level to include other levels. This applies in over half the schools. Among them, almost one-third provide higher education in addition to upper secondary level, and one school in six offers both lower and upper secondary level education.

The schools which offer general programmes tend to incorporate the lower secondary level because the upper secondary programmes is a continuation of the lower secondary programmes, notably with regard to preparation for the university entrance certificate. Inversely, vocational schools, whose programmes are clearly distinct from the courses offered as part of compulsory education, tend to incorporate higher education programmes.

## **School staff**

There are around 40'000 people employed in upper secondary schools. This includes school principals (4%), teachers (78%), auxiliary staff (3%), administrative and technical staff and various other categories (15%). Overall, 65% work part-time. It is the school management staff which least often occupies part-time positions (31%), but at least two-thirds of those in the other categories do not work full-time.

Approximately two schools in three resort to employing staff who are not fully qualified, in most cases owing to difficulties in recruiting fully qualified teachers. The teaching staff includes 28% of part-time teachers and 15% of full-time teachers who are technically not fully qualified. Two schools out of three recruit their staff themselves. Since only 60% of state schools do so, they would appear to be less autonomous than private schools, where virtually 100% recruit their staff directly.

During the school year 2000/2001 four schools out of five had vacancies, which amounted to 3000 jobs in all. In most cases the schools managed to recruit a fully qualified teacher. Nevertheless, they have at one time or another had to increase their teachers' workload or take on a teacher who was not fully qualified to fill gaps.

## School organisation and functioning

Criteria for admission to schools define the characteristics of the students who will share the same premises and classes every day for a number of years. A young person's interest in or need for a specific type of education, as well as where he or she lives, are the main criteria for the admission of new students to schools which offer upper secondary education. The students' performance at school is also an important criterion, notably for schools which prepare their students for the university entrance certificate.

Almost all schools keep files on the students' choice of subjects, their performance, their examination results and their attendance. Only two schools out of three keep a record of students' behavioural problems. With the exception of the latter, the content of the students' files is quite easily accessible for the teachers.

As far as concerns the evaluation of the school, for state schools this tends to be done assessing how a school functions, the school principals of state schools tend to be sought out by administrative offices which are higher up the hierarchy. They are less frequently assessed contacted directly by industry and consumers, i.e. the students and their parents. External examining boards are the source of feed-back most frequently quoted by the heads of private schools; they assess the schools' work indirectly through the results achieved by their students. Inversely, according to school principals it is the staff who most rarely express' opinion on how their school functions.

## Information technology and communication (ICT)

In 2001 almost all (95%) upper secondary schools were computerised. Together these schools had already installed around 50,000 computers.

The first types of technology to be adopted by schools, regardless of their effective use in the classroom, were standard applications (word-processing, Excel, etc.) in 1980. Internet technology was introduced ten years later. Within only a decade this type of technology, followed by e-mail, has expanded enormously. In 2001 almost all the schools with computers were able to use standard applications, internet and e-mail in the classroom. One school in four, however, was not using computers and the internet for purposes of teaching. In schools which have integrated ICT into their teaching the two activities involving ICT which are most frequently found are learning how to use a computer and using a word-processing programme: 90% of schools offer their students these two possibilities.

Barriers to using ICT in teaching come mostly from the teachers. They often do not have enough time to prepare lessons involving ICT, their knowledge and/or know-how is insufficient for using a computer, and they have difficulty integrating computers into the way they teach. Certain teachers are not interested in nor motivated by the possibilities which new types of technology offer. In this respect, school principals are often of the opinion that the possibilities open to teachers for further training are inadequate.

# Introduction

## Un nouveau regard sur l'établissement scolaire

### D'échelon administratif à acteur économique

Au début des années 1990, une importante crise budgétaire frappe la plupart des pays occidentaux et remet en question le rôle de l'Etat, son organisation et ses modes d'intervention. Inspirés par le courant néo-libéral, les milieux politiques présentent désormais le marché comme la façon la plus efficace d'organiser et de gérer les affaires publiques. «Efficacité», «efficience», «assurance qualité», «nouvelle gestion publique», etc. en sont les concepts-phare. C'est en leur nom que sont appliqués, à l'ensemble du secteur public, des audits et des évaluations qui entraînent à leur tour des restrictions budgétaires, des réformes, des réorganisations, et bien d'autres mesures pour répondre ainsi à la priorité de faire mieux (ou aussi bien) avec moins.

Le secteur éducatif, en tant que grand consommateur de ressources publiques, n'échappe pas à ce phénomène. Des dispositifs d'évaluation de la qualité de la formation dispensée au sein des établissements scolaires sont implantés sous la pression des parents, des élèves, des milieux politiques et des représentants des pouvoirs publics. Mais, mauvaise conjoncture oblige, plutôt que l'amélioration de la qualité, c'est l'optimisation du rapport coût-bénéfice de l'ensemble du système éducatif qui s'impose comme objectif prioritaire. Ainsi, depuis une dizaine d'années, les réformes se multiplient sur l'ensemble du système éducatif et se répercutent ensuite sur tous les niveaux organisationnels, jusqu'aux établissements scolaires.

Progressivement, l'établissement se profile donc comme un acteur à part entière sur le marché de l'éducation et non plus comme une simple émanation de l'administration publique.

## L'établissement scolaire au cœur de l'innovation

En Suisse, dans la première moitié des années 1990, le monde de la formation a été marqué par des décisions politiques majeures. La création des hautes écoles spécialisées (HES) a entraîné d'importantes modifications au niveau secondaire II, notamment par la mise sur pied de programmes menant à l'obtention d'une maturité professionnelle, diplôme qui permet l'accès direct aux HES. En ce qui concerne la formation générale, les types de maturité classique, latine, scientifique, économique et moderne ont fait place à un système articulé de disciplines fondamentales et d'options: un seul certificat de maturité donc, mais dont les conditions d'obtention bouleversent les plans d'études et mettent les élèves face à une multitude de chemins pour y parvenir.

Les conséquences de ces changements se font sentir à plusieurs niveaux. Ils impliquent bien évidemment une redistribution du partage des compétences entre la Confédération et les cantons et la mise à jour des accords intercantonaux, lesquelles entraînent à leur tour la réorganisation des instances administratives et la révision de lois qui s'y rapportent. Mais ils engendrent également, et il ne faut pas l'oublier, plusieurs changements au niveau des établissements, qui peuvent avoir des répercussions de nature très différente. Cela peut aller de la restructuration des plans d'études (matières enseignées et grille horaire), à la remise en question des compétences du corps enseignant, au renouvellement de l'infrastructure et du matériel didactique, en passant par la réorganisation interne, voire la redéfinition de la mission de l'établissement scolaire.

Qu'il s'agisse de réformes ou de répondre aux sollicitations pressantes des milieux économiques et de la société en général (introduction des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement ou intégration de publics de plus en plus diversifiés au sein des classes), l'école est de plus en plus poussée vers le devant de la scène pour redéfinir sa place dans le système éducatif et jouer pleinement son rôle d'acteur.

## De la nécessité de disposer d'indicateurs de l'environnement et des processus scolaires

Les récentes évolutions des contextes politique, économique et social, ainsi que les développements technologiques ont profondément modifié le paysage éducatif et les représentations sur l'école. Viser la meilleure qualité du système éducatif à un moindre coût est devenu un objectif communément partagé. Or, pour décrire et analyser la qualité des systèmes éducatifs, les acteurs éducatifs doivent pouvoir disposer d'un système d'indicateurs pertinent, qui soit le reflet des politiques et stratégies éducatives mises en œuvre, afin de suivre et de contrôler les progrès attendus et d'être informés des éventuels dysfonctionnements ou inadaptations.

Les efforts de l'OCDE pour mettre sur pied un système international d'indicateurs de l'enseignement commencent dès les années 1960, mais ce n'est qu'en 1988, avec la création du projet INES<sup>1</sup>, que ce système prend vraiment naissance. Par la suite, quatre réseaux internationaux<sup>2</sup> seront constitués pour développer et améliorer ce système d'indicateurs. Au début des années 1990, le réseau qui traite des caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement (réseau C) se concentre sur le développement de nouveaux indicateurs de «processus» et envisage, pour ce faire, plusieurs axes de réflexion. L'un d'eux concerne plus particulièrement le fonctionnement des établissements scolaires (Landsheere, 1994). A cet égard, une première enquête sur les établissements scolaires du degré primaire a déjà été réalisée au courant de l'année scolaire 1995/1996<sup>3</sup>.

En Suisse, l'Office fédéral de la statistique (OFS) met sur pied un système d'indicateurs de l'enseignement dès le début des années 1990. Sa démarche, qui s'inscrit dans le cadre du projet INES de l'OCDE, vise également la réalisation d'indicateurs propres à la Suisse, comparables tant au niveau international qu'au niveau intercantonal. Actuellement, le système suisse d'indicateurs est construit sur la base de données statistiques collectées régulièrement sur les élèves, les enseignants, les diplômes et les dépenses publiques en faveur de l'éducation. A ce jour cependant, exception faite du domaine des hautes écoles, l'OFS ne collecte aucune donnée de façon systématique sur l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires.

Et pourtant, le débat sur le rôle joué par les établissements scolaires dans la réalisation d'objectifs politiques de la société entière et des buts assignés au système éducatif (égalité des chances, mobilité sociale, acquisition de compétences, etc.) est loin d'être clos. L'idée que l'amélioration des systèmes éducatifs passerait, du moins en partie, par l'amélioration des écoles mériterait d'être creusée. Plus que jamais, le travail politique et administratif d'innovation aurait à gagner dans la constitution d'un savoir fondé sur des indicateurs informant sur le fonctionnement actuel et les problèmes rencontrés par l'école au quotidien.

## La mise sur pied d'une statistique des écoles: un projet à court terme

La conception, le pilotage et l'évaluation de toute réforme scolaire devraient pouvoir se fonder sur l'examen approfondi de la réalité quotidienne des établissements scolaires (dotation en ressources humaines et financières, organisation, fonctionnement, offre d'enseignements, problèmes et préoccupations). C'est à ce niveau que les réformes déplacent leurs effets les plus tangibles, c'est à ce même niveau qu'elles peuvent se heurter à des problèmes dans leur application. Or, malgré le nombre important de réformes scolaires en cours, on ne dispose pas encore, en Suisse, de bonnes bases de données, standardisées et régulièrement mises à jour, permettant de comparer les caractéristiques et le fonctionnement des établissements scolaires dans le temps et l'espace. L'étude de l'impact de la gestion de l'enseignement au sein des établissements scolaires sur la qualité des processus d'apprentissage et des résultats obtenus par les élèves s'en trouve sérieusement limitée.

<sup>1</sup> Indicateurs internationaux de l'enseignement (INES): calcul et publication périodique d'indicateurs internationaux de l'enseignement

<sup>2</sup> Le réseau A sur les résultats de l'enseignement, le réseau B sur l'insertion des étudiants sur le marché du travail, le réseau C sur les caractéristiques des établissements et des systèmes de l'enseignement et le réseau D sur les attentes et les attitudes face à l'enseignement

<sup>3</sup> Les résultats de l'enquête sur les écoles primaires ont été publiés sous la forme d'indicateurs dans la série «Regards sur l'éducation» (OCDE, 1996)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour mission de coordonner les activités statistiques au niveau fédéral, en collaboration avec les autorités cantonales et communales, dans le but de fournir des informations de qualité destinées à l'administration, aux milieux politiques et économiques, à la recherche et à l'enseignement<sup>4</sup>. Dans le programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 2004–2007, l'OFS est appelé à développer et à consolider la dimension de l'«établissement scolaire» dans la statistique de la formation, actuellement lacunaire sur cet aspect.

La participation de la Suisse à l'enquête internationale sur les écoles du degré secondaire II, l'«International Survey of Upper Secondary Schools» (ISUSS), représente l'occasion de franchir une première étape très importante dans cette direction. Elle permet dans un premier temps de travailler à l'établissement d'un inventaire de ces écoles et d'en étudier ensuite les caractéristiques principales.

## L'«International Survey of Upper Secondary Schools»

L'«International Survey of Upper Secondary Schools» (ISUSS) est réalisée dans le cadre du projet de l'OCDE sur les indicateurs de l'éducation (INES). Cette enquête a été proposée en 1998 à la direction du groupe INES par le réseau qui traite des caractéristiques des établissements et des systèmes d'enseignement. Le feu vert pour l'entreprendre a été donné en février 1999. C'est la première fois que la Suisse participe à une enquête internationale sur les écoles.

### Les buts

L'ISUSS a pour but de fournir des informations relevées directement auprès des directions des écoles et de compléter ainsi la statistique de l'éducation avec des indicateurs du fonctionnement et de l'organisation des établissements scolaires.

Les données collectées portent sur l'enseignement public et privé, ainsi que sur la formation générale et la formation professionnelle du degré secondaire II.

### La réalisation

La première phase a consisté à dresser un inventaire des filières dispensées au degré secondaire II dans les différents pays participants<sup>5</sup>. Cet inventaire a servi de base à la définition d'un plan d'échantillonnage couvrant l'ensemble des institutions offrant ce degré d'enseignement. La population cible a été définie comme la population étudiante suivant des filières de degré secondaire II, à l'exception des étudiants suivant des programmes spéciaux ou réservés aux adultes.

La deuxième phase<sup>6</sup> comprenait le tirage d'un échantillon représentatif de 400 écoles par pays, la récolte des données (au moyen d'un questionnaire standardisé<sup>7</sup>) et l'analyse proprement dite.

En Suisse, la petite taille du pays a permis que le questionnaire soit adressé à l'ensemble des directions d'écoles du degré secondaire II. Des 656 écoles recensées en 2001 lors d'une étude préalable, 580 ont complété le questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 88%, une valeur qui dépasse de 3 points le taux minimum requis par la direction internationale du projet pour participer à l'enquête (85%)<sup>8</sup>. L'analyse des données se base sur les réponses de 428 écoles suisses alémaniques, de 125 écoles romandes, ainsi que de 27 écoles tessinoises.

<sup>5</sup> 18 pays ont participé à cette première phase de l'enquête, soit l'Autriche, la Belgique (Flandres), la République Tchèque, le Danemark, les Etats-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Mexique, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, l'Espagne, le Royaume-Uni (Angleterre et Ecosse), la Suède et la Suisse.

<sup>6</sup> L'Autriche, les Etats-Unis et la République tchèque, participants de la première heure, n'ont pas pris part à cette deuxième phase. En revanche, la Corée, absente de la première phase, y a fait son entrée.

<sup>7</sup> Le questionnaire a d'abord été élaboré au niveau international, puis a été traduit et adapté selon des règles précises par chaque pays. Ces versions nationales ont été testées préalablement sur le terrain, afin d'être validées au final par le secrétariat de l'OCDE.

<sup>8</sup> Le Royaume-Uni et les Pays-Bas n'ayant pas atteint ce quota, leurs données n'ont pas été prises en compte pour les analyses.

<sup>4</sup> Loi fédérale du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF) RS 431.01

## **Le questionnaire**

Le questionnaire s'articule autour de quatre thèmes considérés comme pouvant avoir un impact direct sur la qualité des processus d'apprentissage, voire sur les résultats scolaires des élèves. Il s'agit des thèmes suivants:

### *Les caractéristiques générales des écoles*

Les enseignements dispensés, mais aussi les conditions et le climat dans lequel se déroule le processus d'apprentissage influent sur l'acquisition des contenus et des compétences. Dans la première partie du questionnaire sont recensés les degrés et les filières d'enseignement dispensés par une même école, ainsi que des caractéristiques générales telles que le statut de l'école, son financement, sa taille et son emplacement sur le territoire.

### *Le personnel des écoles*

Au final, la qualité de l'enseignement dépend essentiellement des enseignants. Les politiques éducatives et les innovations ne produiront des effets qu'à la condition que les enseignants veuillent bien les appliquer ou qu'ils soient capables de les mettre en œuvre au sein de la classe. L'enquête permet de mieux connaître les caractéristiques du corps enseignant. Après les questions visant à déterminer les effectifs de chaque catégorie de personnel, le questionnaire se focalise sur le statut et les qualifications des enseignants, leur recrutement et la stabilité de leur emploi. D'autres questions portent sur le développement professionnel et les absences des enseignants.

### *L'organisation et le fonctionnement des écoles*

On réclame toujours davantage d'autonomie administrative, financière et pédagogique pour l'école, en arguant que c'est là un facteur de qualité de l'établissement. Toutefois, un accroissement de l'autonomie peut également conduire à une distribution inégale des ressources entre les écoles. Vu l'ampleur de cette thématique, l'étude se contente ici d'établir un premier bilan des modes de fonctionnement et de l'organisation des écoles. Les directions d'école avaient à répondre à des questions sur les critères d'admission et de regroupement des élèves, ainsi que sur leur suivi. D'autres questions portaient sur la fréquence des feed-back reçus par les écoles de la part des autorités scolaires, des entreprises, des parents, des enseignants et des élèves.

### *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement*

Les TIC ont fait leur apparition dans les écoles, mais dans quelle mesure sont-elles intégrées à l'enseignement proprement dit? Ces nouvelles technologies révolutionnent-elles les pratiques d'enseignement (apprentissage en autodidacte, simulation, etc.)? Une partie du questionnaire vise à recenser la dotation en ordinateurs et en logiciels des écoles, l'accès à Internet (Web et email), le mode d'utilisation des TIC dans l'enseignement, ainsi que les obstacles à leur utilisation.

### **La diffusion des résultats**

L'analyse des résultats de l'ensemble des pays participants est réalisée par l'OCDE. Un rapport international intitulé «Completing the Foundation for Lifelong Learning – An OECD Survey of Upper Secondary Schools» sera publié sous peu (OECD, 2004).

La publication «Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE 2003» propose également, dans son chapitre sur le contexte d'apprentissage et l'organisation des écoles, une sélection d'indicateurs tirés de l'ISUSS.

En Suisse, les résultats de l'analyse des données nationales sont présentés dans cette publication.

## **Plan de la publication**

Un chapitre intitulé «Le degré secondaire II» précède la présentation des résultats de l'ISUSS. Il présente le système suisse d'enseignement dans son ensemble, avec ses degrés et ses filières de formation. L'inventaire des programmes de formation suisses qui ont fait l'objet de l'ISUSS est ensuite détaillé à l'aide de la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Suit une série d'indicateurs classiques sur les élèves, les diplômes, le corps enseignant et le financement de la formation, qui illustre et pondère les différents aspects du secondaire II.

Les résultats de l'ISUSS sont ensuite présentés en quatre sous-chapitres:

- les caractéristiques des écoles
- le personnel des écoles
- l'organisation et le fonctionnement des écoles
- les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

# Degré secondaire II



# Degré secondaire II

Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspond à la dernière étape de l'enseignement secondaire dans la plus part des pays de l'OCDE. Appelé degré secondaire II en Suisse, il suit l'enseignement obligatoire de base, qui se termine normalement à l'âge de 15 ans. Il commence neuf ans environ après le début du degré primaire et comprend des filières de formation générale, d'une part, et des filières professionnelles, d'autre part. Ces formations peuvent avoir une finalité «terminale» (c'est-à-dire préparer les élèves à entrer directement dans la vie active) et/ou «préparatoire» (c'est-à-dire préparer les élèves à entamer des études tertiaires). Elles durent en général de trois à quatre ans et s'achèvent par l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat fédéral de capacité. Les diplômes ou certificats du degré secondaire II autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.

Ce premier chapitre de la publication est consacré à la définition du degré secondaire II et à la présentation de ses filières et de ses débouchés. Il commence par une présentation de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) et une description du système d'enseignement suisse dans son ensemble. Le degré secondaire II suisse est ensuite présenté de manière détaillée, avec ses différents programmes et ses différentes dimensions, illustrés par une série d'indicateurs de l'enseignement régulièrement publiés par l'Office fédéral de la statistique.

## Classification internationale type de l'éducation (CITE)

---

**La Classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO au début des années 1970 comme un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.**

**Cette nomenclature a été révisée en 1997. Elle représente l'outil de base de tout projet d'indicateurs ou d'enquête thématique de portée internationale.**

La CITE offre un cadre statistique intégré et cohérent pour la collecte et la présentation de statistiques de l'éducation comparables à l'échelle internationale. Les programmes éducatifs sont classés selon le niveau d'éducation et le domaine d'étude:

### *CITE 0: Degré préscolaire*

Le degré préscolaire est défini comme la première étape de l'instruction organisée et se termine par l'entrée dans l'enseignement primaire; les programmes, dispensés dans une école ou dans un centre extérieur à la famille, visent à préparer les enfants âgés de trois ans au moins à un environnement scolaire.

### *CITE 1: Degré primaire*

Les programmes visent à donner un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en mathématiques et des connaissances élémentaires dans d'autres matières. L'âge d'admission est de cinq ans au minimum et de sept au maximum; la durée de la scolarité varie entre quatre et sept ans.

### *CITE 2: Premier cycle de l'enseignement secondaire*

Le contenu de l'enseignement vise à compléter l'éducation de base commencée dans le primaire. Les programmes sont davantage axés sur les différentes matières qui sont enseignées par des spécialistes. Ce cycle s'achève environ neuf ans après le début de l'enseignement primaire.

### *CITE 3: Deuxième cycle de l'enseignement secondaire*

Les programmes approfondissent l'enseignement de base et visent une spécialisation; ils supposent un minimum de compétences qui devraient être acquises à la fin du premier cycle du secondaire. Une distinction est faite selon que les programmes préparent à des études dispensées par une haute école, qu'elle soit universitaire ou spécialisée (3A), à une formation professionnelle supérieure (3B) ou à l'entrée dans la vie active (3C).

### *CITE 4: Enseignement postsecondaire non tertiaire*

Les programmes de ce niveau ont un contenu qui ne peut pas être considéré comme relevant du supérieur. Ce niveau ne doit pas obligatoirement être suivi par tous les étudiants qui visent une formation de l'enseignement supérieur: il s'agit en quelque sorte d'une voie subsidiaire ou alors d'une deuxième formation de niveau 3.

### *CITE 5: Premier cycle de l'enseignement tertiaire*

Les programmes ont un contenu de niveau supérieur, c'est-à-dire plus approfondi que celui des niveaux 3 et 4, et une durée de deux ans au moins. Ils sont également subdivisés en formation universitaire (5A) et professionnelle supérieure (5B).

### *CITE 6: Deuxième cycle de l'enseignement tertiaire*

Ces programmes conduisent à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié; ils supposent que les étudiants aient achevé avec succès le niveau 5A. Le niveau 6 implique que soit soutenue une thèse d'une qualité suffisante pour être publiée.

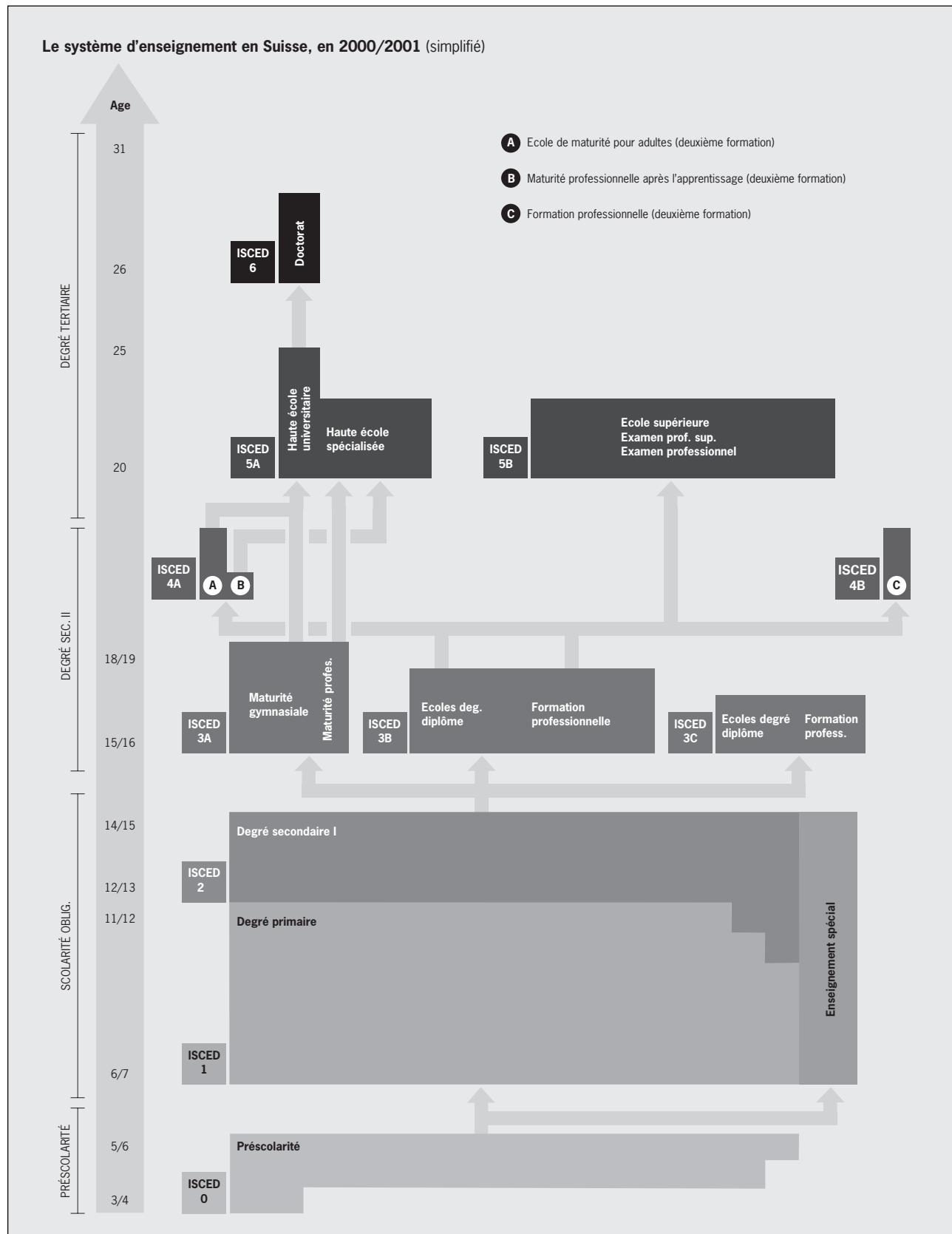
#### Sources:

OFS, Section de la formation scolaire et professionnelle:

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) > Domaines > 15, Education et science > Paysage scolaire suisse

OCDE (1999). *Classifying Educational Programmes – Manual for ISCED-97 Implementation in OECD Countries*.

## Classification internationale type de l'éducation (CITE)



© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Définition du degré secondaire II

---

**En Suisse, le degré secondaire II suit la scolarité obligatoire. Il est structuré en filières de formation générale et en filières professionnelles. Les formations durent en général de trois à quatre ans et s'achèvent pour la plupart des jeunes par l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat fédéral de capacité. Ces diplômes ou certificats autorisent leurs titulaires à poursuivre une formation au degré tertiaire.**

Le degré secondaire II, tel qu'il est défini en Suisse, comprend les formations de niveau 3 et 4 selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE).

**Deuxième cycle du secondaire (CITE3).** La CITE subdivise le deuxième cycle du secondaire selon trois dimensions:

*1. le type d'enseignement ou d'orientation ultérieurs*

**A:** programmes conçus pour permettre d'accéder directement au niveau 5A, soit aux hautes écoles (degré tertiaire).

**B:** programmes conçus pour permettre d'accéder directement au niveau 5B, soit aux formations professionnelles supérieures (degré tertiaire).

**C:** programmes qui mènent directement au marché du travail ou à d'autres programmes de niveau 3.

*2. l'orientation des programmes*

**G:** enseignement général;

**P:** enseignement «pré-professionnel» ou «pré-technique»;

**V:** enseignement professionnel ou technique.

*3. la durée théorique cumulée des études (en équivalents plein temps)*

Cette dimension est particulièrement utile pour différencier les programmes de niveau 3C.

Les programmes suisses ont été classifiés de la manière suivante:

**3AG:** les programmes préparant à la maturité (gymnasielle ou professionnelle) et les formations d'enseignants du degré secondaire II

**3BG:** les programmes de 3 ans des écoles de degré diplôme.

**3BV:** les formations professionnelles de 3 ans ou plus.

**3CG:** les programmes de 2 ans des écoles de degré diplôme.

**3CV:** les formations professionnelles de 2 ans et les formations élémentaires (2 ans au maximum).

**Enseignement post-secondaire non tertiaire (CITE4).**

L'enseignement post-secondaire non tertiaire englobe des programmes qui se trouvent, dans une optique internationale, à la limite entre le deuxième cycle du secondaire et tertiaire. Le niveau 4 ne doit pas obligatoirement être suivi par tous les étudiants qui visent une formation de l'enseignement supérieur. Il s'agit en quelque sorte d'une voie subsidiaire.

En Suisse, ce niveau concerne:

**4A:** la préparation à la maturité gymnasiale pour adultes et la préparation à la maturité professionnelle après l'apprentissage;

**4B:** les formations de niveau 3 suivie après une formation du même niveau, ou tardivement.

Le schéma à la page suivante offre une vue d'ensemble de la grande variété de programmes dispensés en Suisse à ce degré d'enseignement, ainsi que les parcours de formation possibles.

L'«International Survey of Upper Secondary Schools» ne porte que sur les enseignements du niveau 3. En ce qui concerne les réponses des directions des écoles suisses, il faut toutefois signaler que la distinction entre la préparation à la maturité professionnelle pendant ou après l'apprentissage n'a pas toujours été faite correctement. De même, la différenciation entre élèves qui suivent leur première formation professionnelle et ceux qui en suivent une deuxième n'est pas facile à établir.

**Sources:**

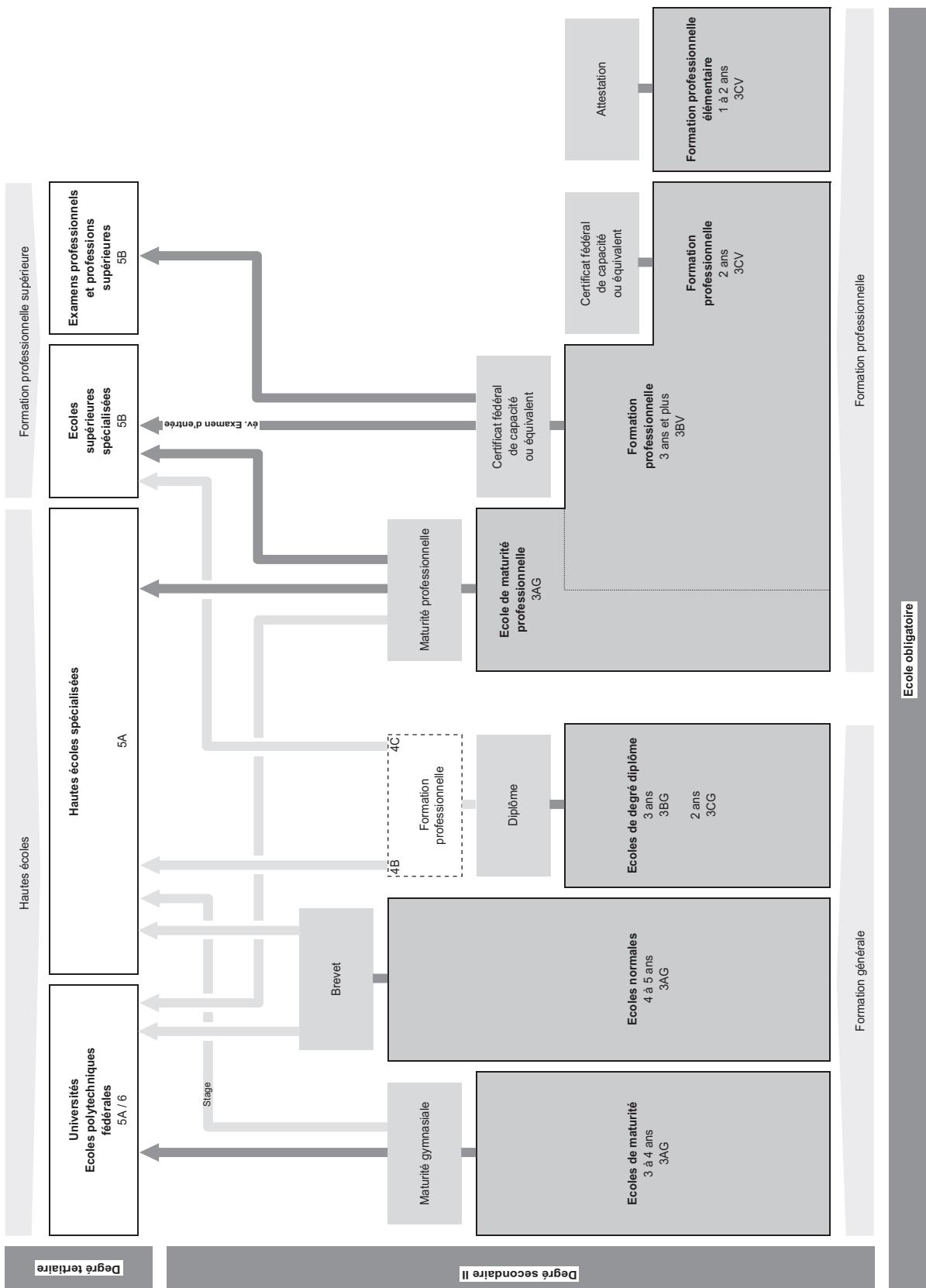
OFS, Section de la formation scolaire et professionnelle:

[www.statistique.admin.ch](http://www.statistique.admin.ch) > Domaines > 15, Education et science > Paysage scolaire suisse

OCDE (1999). *Classifying Educational Programmes – Manual for ISCED-97 Implementation in OECD Countries*.

## Définition du degré secondaire II

## Organisation et débouchés du degré secondaire II en 2001



## Elèves du degré secondaire II

---

**Le nombre global d'élèves et d'étudiants recensés dans le système de formation suisse a progressé de 6% ces 20 dernières années. En 2000, les personnes en formation étaient environ 80'000 de plus qu'en 1980/1981. Cette augmentation reflète l'évolution de facteurs démographiques d'une part, et une participation accrue à la formation de l'autre.**

**Pendant la même période, le nombre d'étudiants du degré tertiaire a presque doublé (+91%), alors que celui des élèves du secondaire II a stagné (+2%). Si l'on considère les filières suivies, on constate toutefois une évolution différenciée: le nombre de ceux qui suivent une formation professionnelle a baissé de 5%, alors que le nombre de ceux qui suivent une formation générale a augmenté de 25%.**

Le nombre, l'évolution et la répartition des élèves et des étudiants aux différents degrés d'enseignement ont des conséquences importantes sur l'organisation et le développement du système de formation. C'est sur la base de ces données que l'on peut déterminer le besoin et la répartition des ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Leur étude devrait permettre de dessiner des scénarios qui orienteront la politique de la formation dans le futur.

Au début des années 2000, plus de 1,4 million de personnes suivaient un enseignement en Suisse, soit 80'000 de plus qu'au début des années 1980 (+6%). En ce qui concerne le degré secondaire II, le nombre d'inscrits n'a pas beaucoup évolué. Il est passé de 300'000 en 1980 à 306'000 en 2000 (+2%).

Si globalement, les effectifs n'évoluent guère, il n'en va pas de même de leur répartition au sein des filières de formation. Au début des années 1980, trois jeunes du secondaire II sur quatre (75%) suivaient une formation professionnelle. Vingt ans plus tard, ils ne sont plus que deux sur trois (69%). Cela est dû essentiellement à l'augmentation des jeunes qui optent pour une formation générale: de 75'000 en 1980, leur nombre a passé à 93'000 en 2000 (+25%).

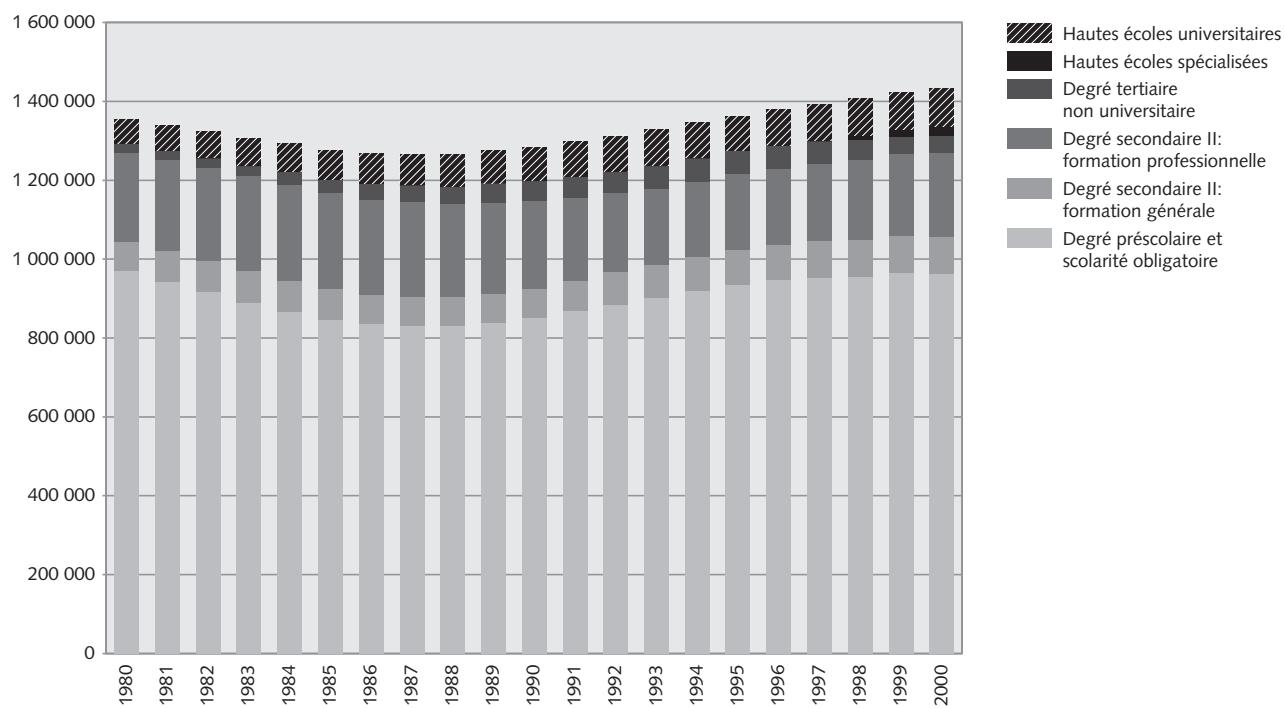
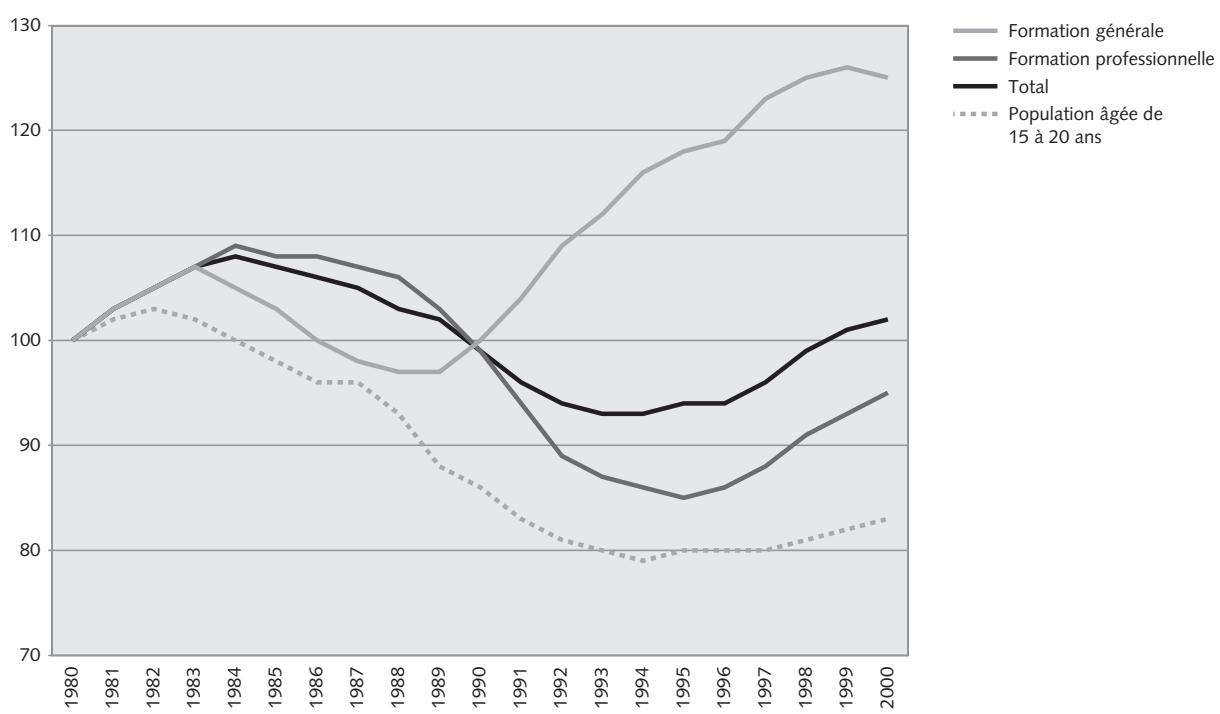
Le fait qu'en Suisse la formation professionnelle initiale (au secondaire II) soit si fortement imbriquée avec le monde du travail grâce au système dual (formation à l'école et en entreprise) explique – évolution démographique mise à part – les fluctuations de ses effectifs. Il ne fait aucun doute que la crise économique du début des années 1990 a joué un rôle non négligeable dans la diminution du nombre de jeunes dans les filières professionnelles, les entreprises n'étant pas dans les conditions idéales pour embaucher. La situation s'est renversée dans la deuxième moitié des années 1990, le produit intérieur brut ébauchant une reprise, le nombre de jeunes suivant une formation professionnelle a recommencé à croître (voir «Entrées au degré secondaire II»).

### Définitions et calculs

*Elèves et étudiants:* sont recensés chaque année toutes les personnes qui suivent pendant au moins une année un enseignement dispensé dans une école privée ou publique. Le programme d'enseignement suivi est classé selon la classification internationale type de l'éducation. Les étudiants immatriculés dans les hautes écoles de Suisse sont recensés chaque semestre.

### Source: OFS

Section de la formation scolaire et professionnelle et Section des hautes écoles et de la science: *statistique des élèves et des étudiants*.

**Elèves du degré secondaire II****Elèves/étudiants selon le degré d'enseignement: évolution en termes absolus de 1980 à 2000****Elèves du degré secondaire II: évolution indexée de 1980 à 2000**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Entrées au degré secondaire II

**En Suisse, le taux d'entrées au degré secondaire II est de 98%. Rares sont les jeunes qui ne s'essayent pas à une formation post-obligatoire.**

**La formation professionnelle est de loin la filière suivie par le plus grand nombre de jeunes. Le taux d'entrées dans cette filière a évolué au fil du temps en fonction de la conjoncture économique: il tend à baisser en période de crise et à augmenter lors de la reprise.**

Le niveau de formation d'une population est devenu une des caractéristiques déterminantes d'une société moderne. Pour que la population présente un niveau de formation élevé, il faut certes qu'elle dispose d'une vaste palette d'offres d'enseignement, mais il faut surtout qu'elle y recourt massivement.

Si, au début des années 1980, 11% des jeunes (soit près de 17% des filles et 5% des garçons) ne commençait jamais une formation post-obligatoire, ce taux est tombé à 2% (filles ou garçons) en 2001.

Pour l'année scolaire 2000/2001, les jeunes se sont orientés à raison de 22% vers une formation générale et de 62% vers des formations professionnelles.

Au début des années 1990, époque de basse conjoncture, les jeunes et les milieux économiques se sont détournés de la formation professionnelle. Le nombre des nouveaux contrats d'apprentissage a nettement reculé. Il s'est remis à progresser avec la reprise au milieu de la décennie, pour retrouver son niveau antérieur. La crise économique actuelle devrait freiner cette progression. Le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a légèrement fléchi en 2002 (-3%).

L'évolution a été inverse dans les filières de culture générale. Le nombre d'entrées a augmenté de manière importante, surtout chez les femmes, dans la première moitié des années 1990. Dans la décennie à venir ces tendances devraient se confirmer: le nombre d'entrées dans les filières professionnelles devrait tout d'abord baisser à cause de la récession, alors que celui des filières générales devrait continuer sa progression jusqu'en 2007. L'évolution démographique attendue devrait alors faire diminuer les effectifs dans toutes les filières.

Depuis 2000, les hommes commencent à se détourner des filières générales. Signe que les apprentissages professionnels aux exigences élevées et la maturité professionnelle offrent à ces derniers une bonne alternative au gymnase ou au lycée.

Il faut toutefois signaler que le passage de la scolarité obligatoire au secondaire II n'est pas simple: souvent, il ne se fait pas de manière directe, mais en plusieurs étapes. Des jeunes accèdent à la formation professionnelle en faisant un «détour» par une dixième année scolaire ou par une voie de raccordement, après avoir interrompu ou terminé une formation générale ou après avoir opté pour une autre voie professionnelle. L'une des conséquences de cette évolution est que les apprentis sont aujourd'hui âgés de 17,5 ans en moyenne lorsqu'ils commencent leur apprentissage.

Comment expliquer ce phénomène? Est-ce que, pour un nombre croissant de jeunes, le niveau de formation à la sortie de la scolarité obligatoire serait insuffisant pour satisfaire les exigences d'entrée au degré secondaire II? Les jeunes manqueraient-ils d'informations sur ce qui les attend au degré d'enseignement supérieur, ou ne sont-ils pas correctement orientés selon leurs intérêts et leurs aptitudes? Les données collectées par l'ISUSS ne permettent malheureusement pas de répondre à ces questions.

### Définitions et calculs

Le taux d'entrées au degré secondaire II est une estimation du pourcentage des personnes en âge de commencer une telle formation qui le font effectivement. Il est calculé en divisant le nombre d'élèves nouvellement inscrits par la population de la tranche d'âge de référence.

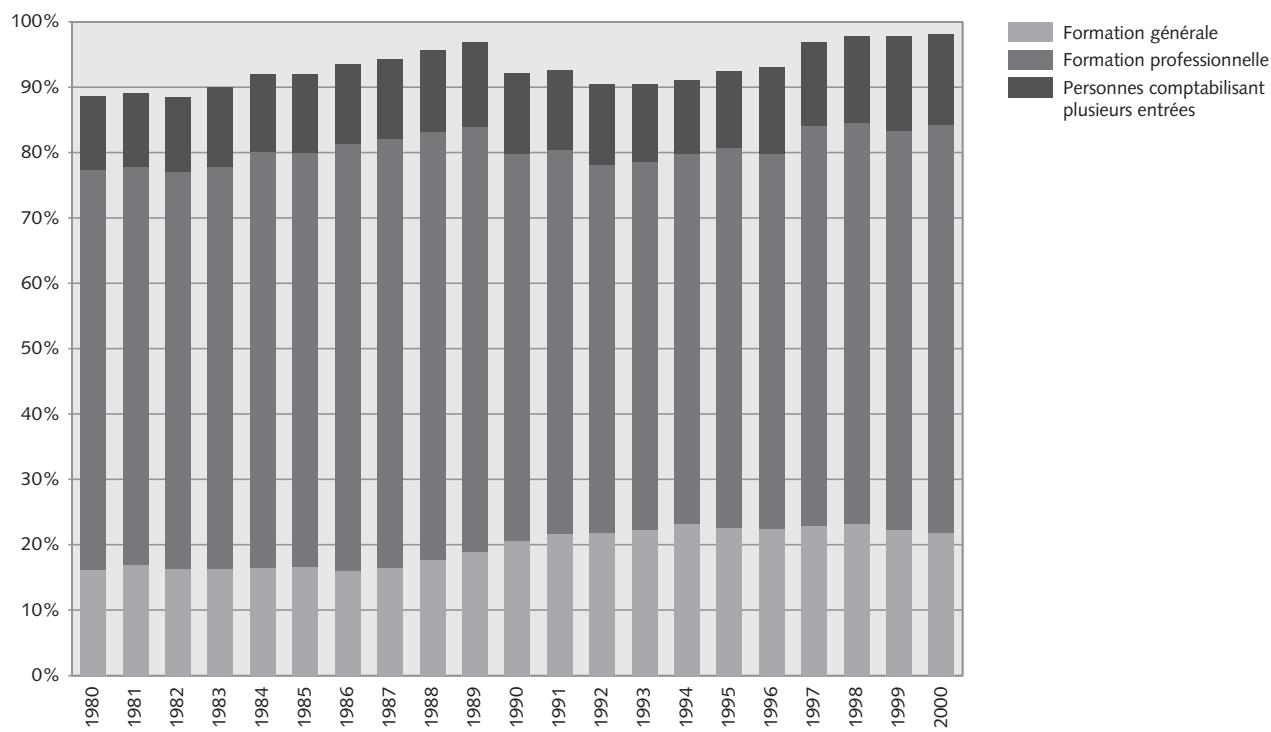
### Source: OFS

Section de la formation scolaire et professionnelle: *statistique des élèves et des étudiants*

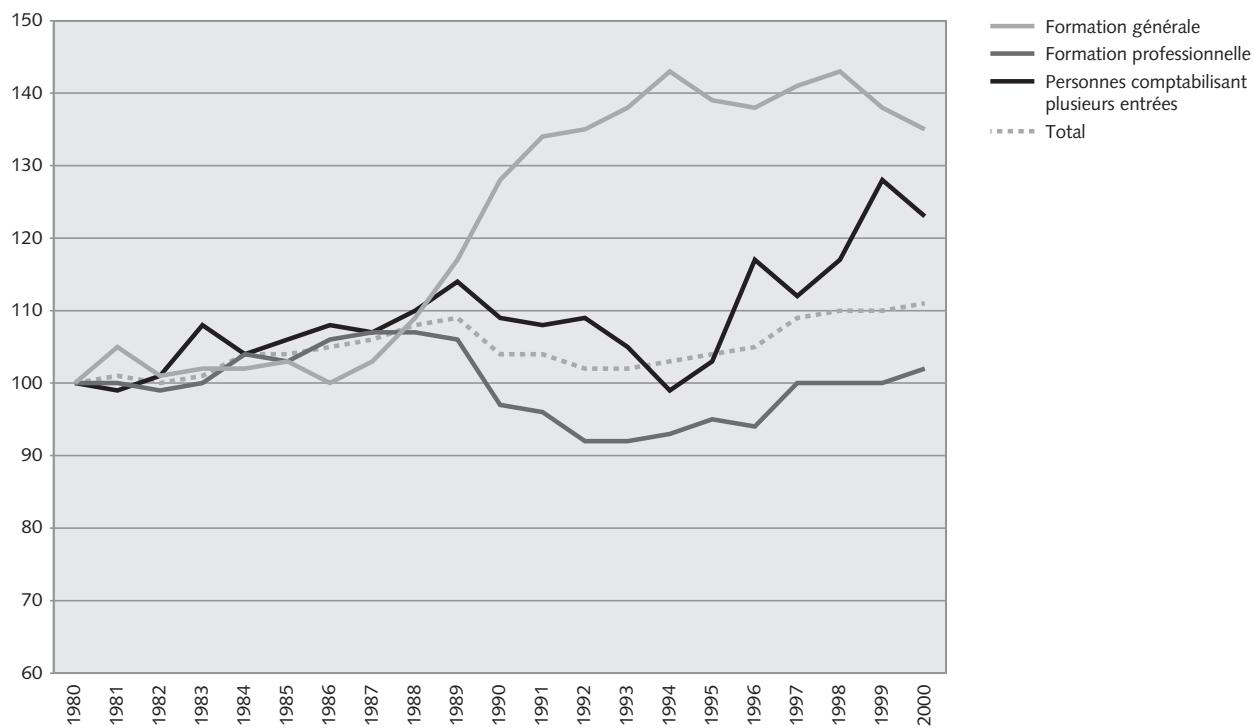
*Statistique des contrats d'apprentissage*

Section des hautes écoles et de la science: *prévisions 2003-2012*

## Taux d'entrées au degré secondaire II, de 1980 à 2000



## Taux d'entrées au degré secondaire II, évolution indexée de 1980 à 2000



## Diplômes à la fin du degré secondaire II

**Depuis le début des années 1980, le taux de diplômes du secondaire II a progressé de 77% à 88%. Cela signifie que de nos jours, neuf jeunes sur dix terminent avec succès une formation post-obligatoire. Cette proportion est atteinte depuis longtemps chez les garçons. La situation des filles, en revanche, a changé de manière radicale. Alors que sur dix filles, trois n'obtenaient pas de diplôme au début des années 1980, ce chiffre est tombé au-dessous de deux aujourd'hui.**

Le niveau de qualification exigé dans les pays industrialisés ne cesse d'augmenter. Le diplôme de fin d'études secondaires représente désormais le bagage minimum requis pour parvenir à s'insérer dans la vie active. Mais les parcours qui y mènent sont de plus en plus variés. Le deuxième cycle du secondaire propose toute une gamme de programmes à orientations multiples. Les contenus des enseignements préparent les élèves soit à des études ultérieures, soit à des professions spécifiques.

Le taux d'obtention du diplôme du degré secondaire II donne une idée du rendement des systèmes de formation, dans la mesure où il indique le pourcentage de personnes qui terminent leurs études secondaires à l'âge théorique où l'on atteint ce niveau d'études. Bien que le taux d'achèvement des études ne rende pas compte de la qualité des acquis, il n'en est pas moins une indication de l'efficacité avec laquelle le système éducatif répond aux besoins de qualifications du marché du travail.

En 2000, le taux de diplômés en Suisse se montait à 88%, contre seulement 77% vingt ans plus tôt. C'est là essentiellement la conséquence d'une participation accrue des jeunes femmes aux formations de ce degré. Chez ces dernières, le taux de diplômées a passé de 67% en 1980 à 87% en 1990. Depuis, l'écart avec le taux des hommes se réduit lentement, mais constamment.

L'indicateur nous apprend quelle est l'orientation scolaire et professionnelle choisie par les jeunes et donc quelle vision ceux-ci ont de l'avenir. Il révèle également les attentes de l'économie vis-à-vis de la formation des jeunes, et dans quelle mesure elle est disposée à offrir des places d'apprentissage.

En Suisse, deux tiers des jeunes obtiennent un diplôme professionnel du degré secondaire II. A la fin des années 1980, ils étaient près de trois quarts: les problèmes rencontrés par l'économie dans la première moitié des années 1990 a sûrement influé sur cette diminution.

Au cours des vingt dernières années, la formation générale a de plus en plus attiré les adolescents, et plus particulièrement les adolescentes. A ce propos, il suffit de mentionner que le taux de maturités gymnasiales est passé de 10,6% en 1980 à 18,5% en 2001. Depuis le milieu des années 1990, la proportion de filles qui obtiennent une maturité gymnasiale est plus importante que celle des garçons.

### Définitions et calculs

Le *taux de diplômes* est une estimation du pourcentage des personnes en âge d'obtenir un diplôme du degré secondaire II qui terminent effectivement leur formation. Il est calculé en divisant le nombre de diplômes délivrés par la population de la tranche d'âge de référence.

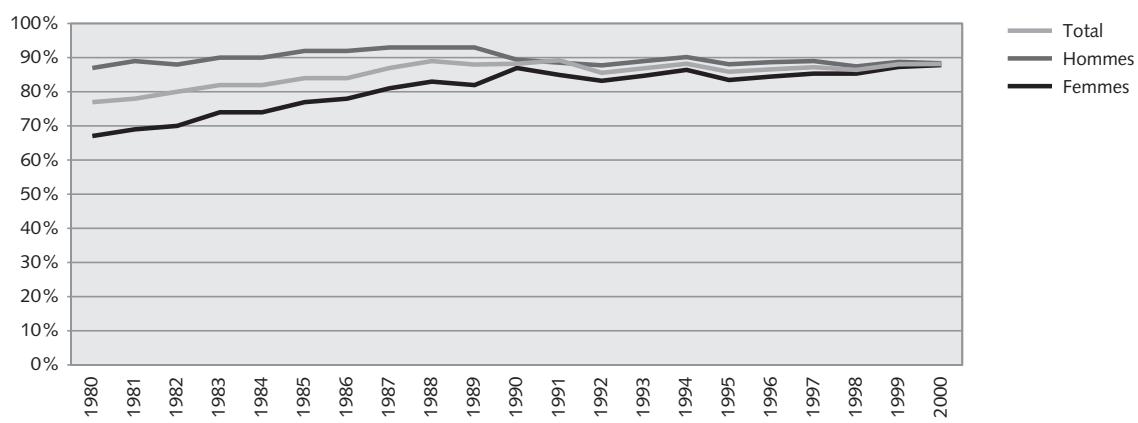
### Source: OFS

Section de la formation scolaire et professionnelle:  
*statistique des diplômes*.

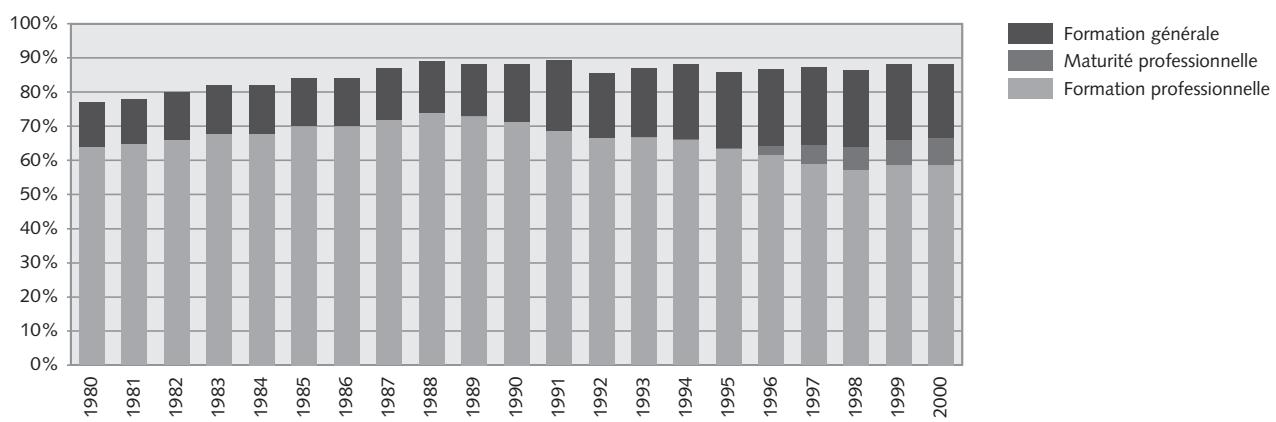
Section des Hautes écoles et de la science:  
*statistique des diplômes*  
Section de la population:  
*statistique de l'état annuel de la population*.

## Diplômes à la fin du degré secondaire II

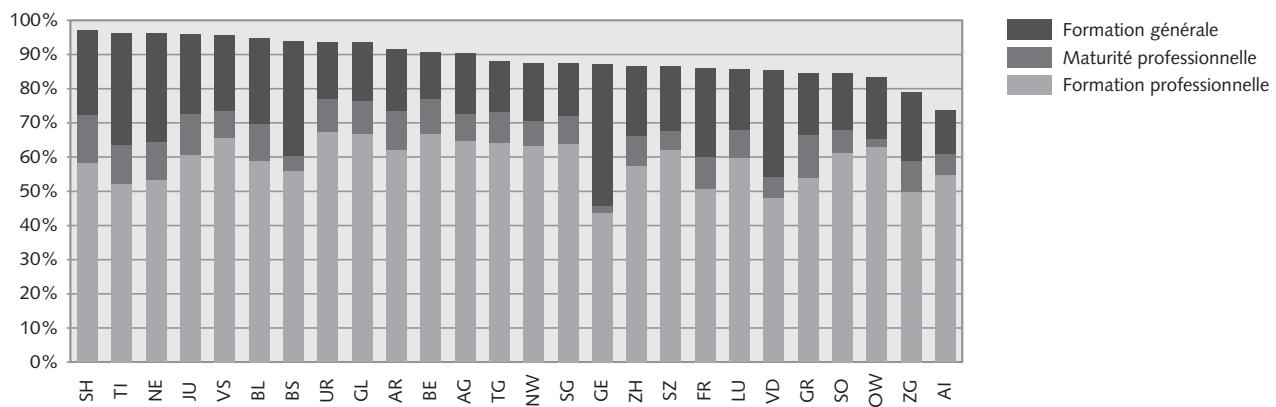
Taux de diplômes du degré secondaire II en Suisse, selon le sexe,  
de 1980 à 2000



Taux de diplômes du degré secondaire II en Suisse, selon le type de formation,  
de 1980 à 2000



Taux de diplômes du degré secondaire II, selon le canton de domicile, en 2000



## Enseignants du degré secondaire II

**Le nombre d'enseignants qui dispensent des leçons au degré secondaire II est d'environ 25'000. Deux tiers sont des hommes, deux tiers sont âgés de plus de 40 ans.**

**L'enseignement au degré secondaire II se fait généralement à temps partiel: seul un tiers des enseignants travaille à plein temps. A l'opposé, un tiers des enseignants travaille à moins de 50%.**

Les informations relatives au taux d'occupation permettent de caractériser ce secteur particulier du marché du travail. Elles peuvent également être utiles pour déterminer la marge de manœuvre dont disposent les enseignants pour faire face aux imprévus ou aux situations d'urgence. Par définition, les enseignants travaillant à plein temps ne peuvent pas remplacer un collègue absent. En revanche, les personnes enseignant à temps partiel sont à même d'adapter leur temps de travail à court terme pour répondre à une fluctuation des besoins. Le travail à temps partiel permet donc dans une certaine mesure de dégager une certaine «réserve d'enseignement».

En Suisse, le travail à temps partiel est très répandu dans tous les degrés. Entre le degré préscolaire et le secondaire II, la part des enseignants travaillant à plein temps décroît progressivement. Aux degrés secondaires I et II, le recours à des spécialistes de discipline offre des conditions favorables à l'enseignement à temps partiel. Il faut toutefois signaler que les enseignants de matières telles que les travaux manuels/économie familiale, dessin, musique, etc. n'ont souvent pas la possibilité de travailler à plein temps en raison de l'insuffisance des besoins dans ces matières.

Dans les écoles de maturité gymnasiale et de culture générale, près d'un quart des enseignants (23%) travaille à moins de 50%. La proportion des enseignants à plein temps est d'à peine 38%.

Près de la moitié (46%) des enseignants des écoles professionnelles travaille à moins de 50%, et 24% entre 50 et 90% d'un horaire complet. On peut rechercher une explication valable à ce phénomène dans le fait que la plupart de ces enseignants (surtout dans les filières professionnelles) exercent encore d'autres activités à côté de l'enseignement.

En ce qui concerne la relation quantitative «élèves-enseignants», on constate que le nombre d'élèves pour un équivalent plein temps d'un enseignant varie d'un degré de formation à l'autre. Plus le degré est élevé, moins il y a d'élèves par enseignant. Durant l'année scolaire 1998/99, on comptait:

- 17,7 élèves par équivalent plein temps au degré préscolaire,
- 17 au degré primaire,
- 12,3 au degré secondaire I,
- 10,6 pour la préparation à la maturité gymnasiale,
- 10,5 dans les autres formations de culture générale et
- 8,4 dans écoles professionnelles à plein temps.

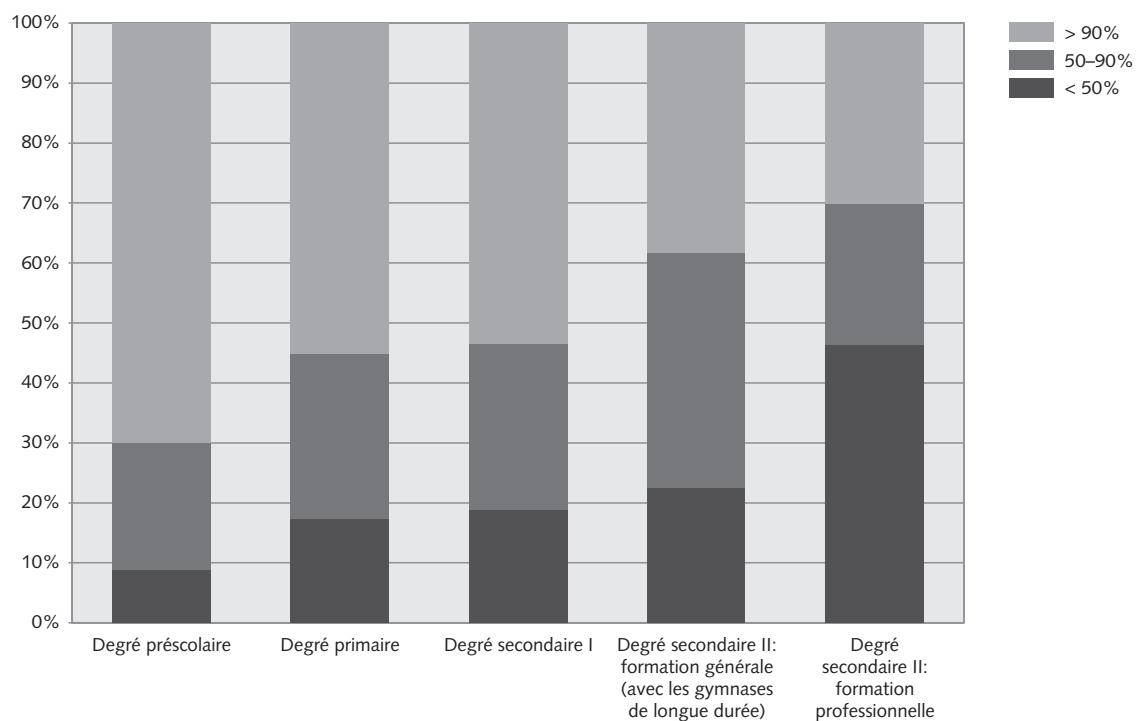
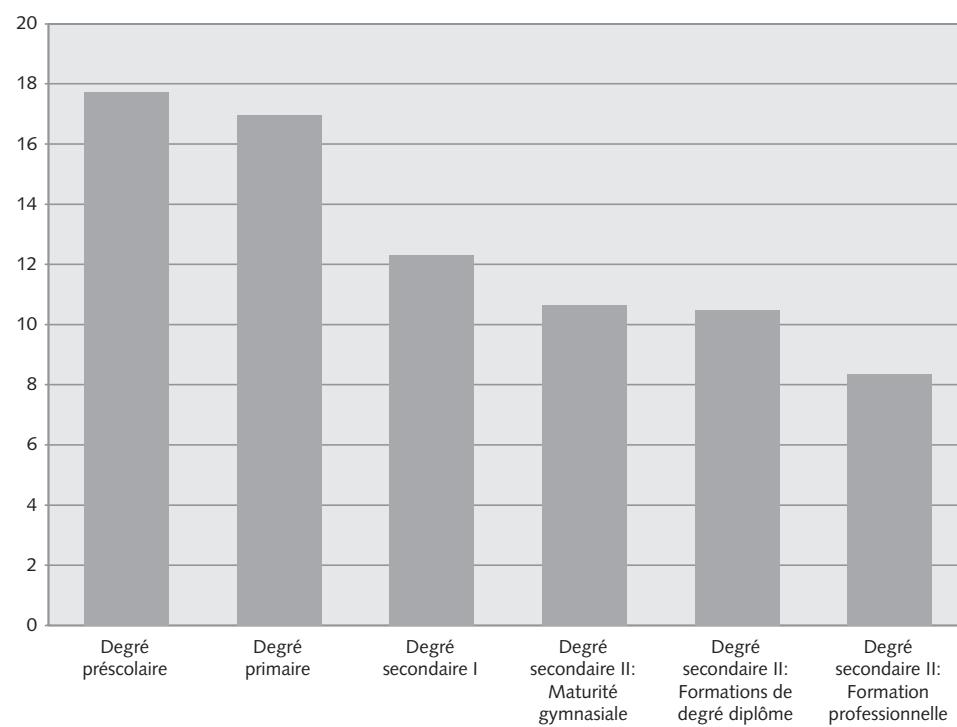
### Définitions et calculs

La statistique des enseignants est élaborée sur la base des données administratives cantonales; elle porte, d'une part, sur les personnes qui enseignent et, d'autre part sur l'enseignement en tant que prestation. Le relevé des données se concentre sur une semaine de référence qui se situe entre le mois d'août (début de la nouvelle année scolaire) et le mois de janvier de l'année suivante.

Actuellement, une révision importante de cette statistique est en cours. Les dernières données disponibles datent de l'année scolaire 1998/1999.

### Source: OFS

Section de la formation scolaire et professionnelle: *Statistique des enseignants*.

**Enseignants du degré secondaire II****Enseignants selon le degré d'enseignement et le taux d'occupation, en 1998****Nombre d'élèves par équivalent plein temps d'un enseignant, selon le degré d'enseignement, en 1998**

## Financement du degré secondaire II

**Des 23 milliards de francs alloués en 2001 à l'éducation par les pouvoirs publics, 5 ont permis de financer l'enseignement au degré secondaire II, ce qui correspond à 3,9% des dépenses publiques totales (130 milliards) et 1% du produit intérieur brut (PIB: 415,9 milliards).**

**Les entreprises contribuent également au financement de la formation professionnelle par le biais de la formation des apprentis en entreprise. En 2000, elles ont engagé 4,8 milliards dans les coûts bruts de formation. Montant qui a été plus que compensé par les activités productives des apprentis (5,2 milliards).**

L'analyse du financement de l'éducation permet de ponctionner l'engagement de chaque échelon de l'Etat dans ce secteur, notamment à l'égard des différentes formations.

En matière d'éducation, la Confédération n'a qu'un nombre limité de tâches spécifiques. Les cantons sont souverains pour l'essentiel de l'organisation scolaire concernant tous les niveaux de l'enseignement, du préscolaire au tertiaire, universitaire et non universitaire. La répartition des responsabilités du financement de l'éducation entre les différents échelons de l'administration diffère selon les degrés d'enseignement.

En Suisse, les communes sont fortement impliquées dans les degrés préscolaire et primaire. Elles le sont dans une moindre mesure dans les écoles du degré secondaire I et dans la formation professionnelle (degré secondaire II). Les cantons couvrent plus de la moitié des coûts des écoles du secondaire I et du secondaire II (formation professionnelle, écoles de formation générale, écoles préparant à la maturité), ainsi que du degré tertiaire non universitaire (formation professionnelle supérieure). Cantons et Confédération se partagent le financement des établissements universitaires.

Les dépenses publiques annuelles d'éducation se montent à environ 23 milliards, soit 18% des dépenses publiques totales ou 5,5% du PIB. Au degré secondaire II, la formation professionnelle touche 3 milliards, la formation générale 2 milliards. Si, à première vue, les étudiants des formations générales semblent relativement mieux lotis, il faut tout de même rappeler qu'une partie non négligeable des jeunes en formation professionnelle ne fréquente l'école qu'à temps partiel, pour travailler en entreprise le reste du temps.

Plusieurs pays appliquent un système dual de formation, à l'image de l'apprentissage en Suisse (Danemark, Allemagne, Autriche, Pays-Bas), mais c'est bien la Suisse qui compte le plus fort pourcentage de jeunes qui se préparent de cette manière à entrer sur le marché du travail. Cela implique un engagement important des entreprises dans la mission de formation, engagement qui peut faire défaut lors de périodes de crise économique prolongées.

En effet, si globalement les entreprises semblent dégager un bénéfice net de la formation des apprentis, il faut rappeler que le rapport coût/bénéfice varie fortement selon la taille des entreprises, les branches, les régions linguistiques et surtout selon les types de formation en apprentissage.

### Définitions et calculs

La statistique des dépenses publiques d'éducation est une analyse partielle des données collectées chaque année par l'Administration fédérale des finances auprès de la Confédération, des cantons et des communes. Seules les activités d'enseignement institutionnalisées, supposant l'immatriculation ou l'inscription des élèves/étudiants à une école publique ou privée subventionnée ont été retenues.

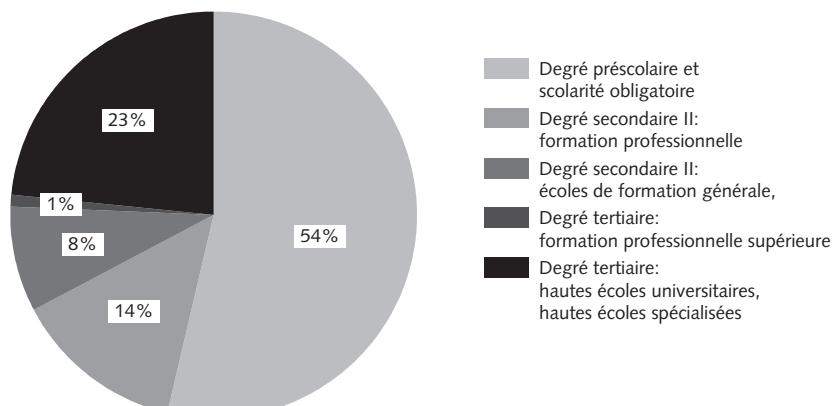
Les données sur le financement des entreprises à la formation des apprentis sur la place de travail ont été relevées en 2001 au travers d'un sondage représentatif effectué auprès de 2300 entreprises par le Centre de recherche sur l'économie de l'éducation (FdB) de l'Université de Berne.

### Source:

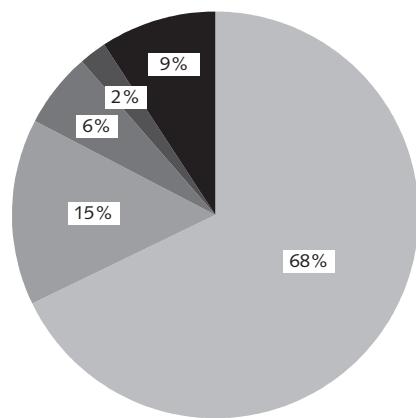
OFS  
Section de la formation scolaire et professionnelle: *Statistique des dépenses publiques d'éducation*.

Wolter, S & J. Schweri (2003). Coût/bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses. Berne: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

**Répartition des dépenses publiques d'éducation<sup>1</sup> selon le degré d'enseignement, en 2001**



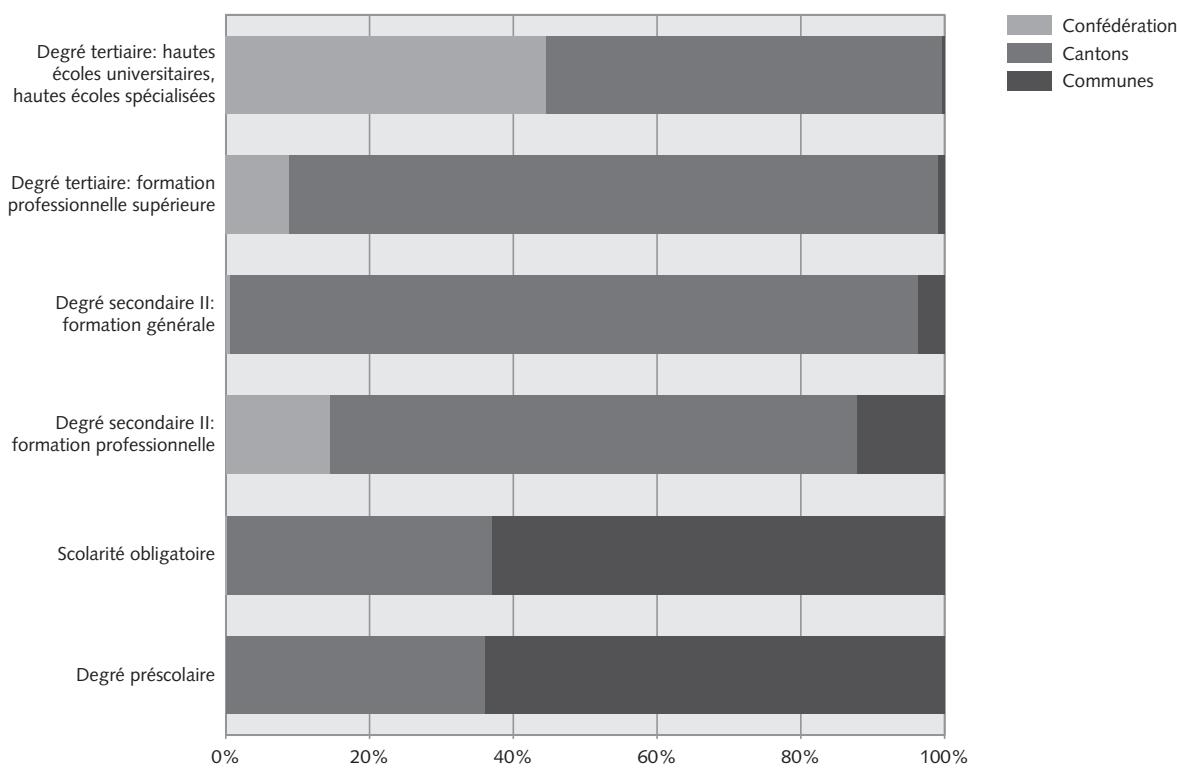
**Répartition des élèves<sup>2</sup> selon le degré d'enseignement, en 2000**



<sup>1</sup> Dépenses de la Confédération, des cantons et des communes, sans les doubles imputations

<sup>2</sup> Elèves des écoles publiques et subventionnées

**Dépenses publiques d'éducation selon le degré d'enseignement et la source de financement, en 2001**





# Résultats nationaux de l'«International Survey of Upper Secondary Schools»



# Caractéristiques des écoles

La présentation des résultats de l'enquête suisse de l'ISUSS vise à brosser un portrait des écoles du pays, de leur personnel, de leur organisation, ainsi que de leur attitude face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).

Les informations fournies par les directions des écoles sur les sujets passés en revue ont été systématiquement analysées à l'aide des dimensions suivantes, caractérisant les établissements en tant que tels:

- l'orientation de l'offre de formation des écoles d'après les filières enseignées
- les degrés d'enseignement au sein des écoles
- la taille des écoles
- le statut des écoles
- l'emplacement des écoles

Dans les pages suivantes ces dimensions, et leurs articulations entre elles, sont mises en exergue à l'aide des résultats de l'enquête.

## Filières enseignées

**Au niveau des écoles, on retrouve une séparation nette entre les filières de formation générale et les filières de formation professionnelle. Moins d'une école sur dix (8%) dispense à la fois des programmes de culture générale et des programmes de formation professionnelle.**

**En Suisse romande et au Tessin, le nombre d'écoles de formation générale est nettement plus important qu'en Suisse alémanique, où la formation professionnelle prédomine, comparativement, dans le choix des jeunes.**

En Suisse, les programmes qui peuvent être suivis au degré secondaire II sont nombreux et leur durée est variable. Dans le domaine professionnel, les formations peuvent également se différencier selon les métiers choisis. C'est dire combien l'univers des écoles dispensant des enseignements de ce degré de formation est hétéroclite.

Les écoles se répartissent toutefois en trois grandes catégories: celles qui ne dispensent que des enseignements de culture générale (32% des écoles), celles qui s'occupent de la formation professionnelle (60%) et celles qui combinent les deux orientations (8%).

Parmi les écoles de culture générale, celles dont la mission est de préparer les élèves aux examens de maturité gymnasiale se taillent la part du lion. Ainsi, 27% des écoles du secondaire II préparent à la maturité gymnasiale, titre qui donne accès aux hautes écoles universitaires et polytechniques fédérales. Les écoles de culture générale offrent également la possibilité d'obtenir d'autres diplômes, qui sont la clé pour commencer une autre formation secondaire ou une formation tertiaire non universitaire: 5% des écoles se caractérisent exclusivement par ce type de formation, 8% le combinent avec le cursus gymnasial.

Au sein des écoles ne dispensant que des formations professionnelles, il est difficile d'opérer des distinctions supplémentaires, car on y trouve combinés entre eux de nombreux programmes de durée et aux débouchés variables.

Les formations professionnelles préparent les jeunes à entrer plus ou moins directement dans le monde du travail: la grande majorité des jeunes l'intègre à la fin d'un apprentissage. Seule une minorité poursuit sa formation dans une école professionnelle supérieure de degré tertiaire ou, plus rarement encore, s'inscrit dans une haute école spécialisée.

Les résultats de l'ISUSS confirment l'importance accrue de la formation professionnelle en Suisse alémanique aux dépens de la formation générale.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Quels degrés d'enseignement votre école offre-t-elle?».

Les écoles ont été ensuite regroupées selon leur offre d'enseignement à l'aide des réponses possibles, très détaillées pour le degré secondaire II. Les écoles ont été classées dans les catégories suivantes:

#### FORMATION GÉNÉRALE

- *maturité gymnasiale*: écoles de maturité;
- *autres formations générales*: écoles de degré diplôme (2 et 3 ans) et/ou écoles normales;
- maturité gymnasiale et autres formations générales.

#### FORMATION PROFESSIONNELLE

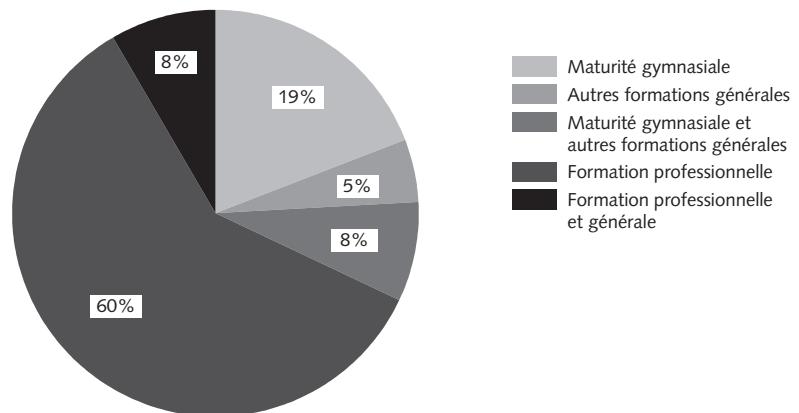
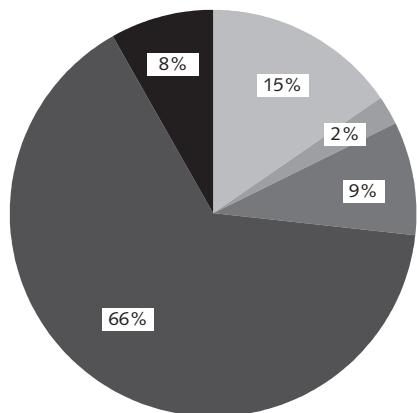
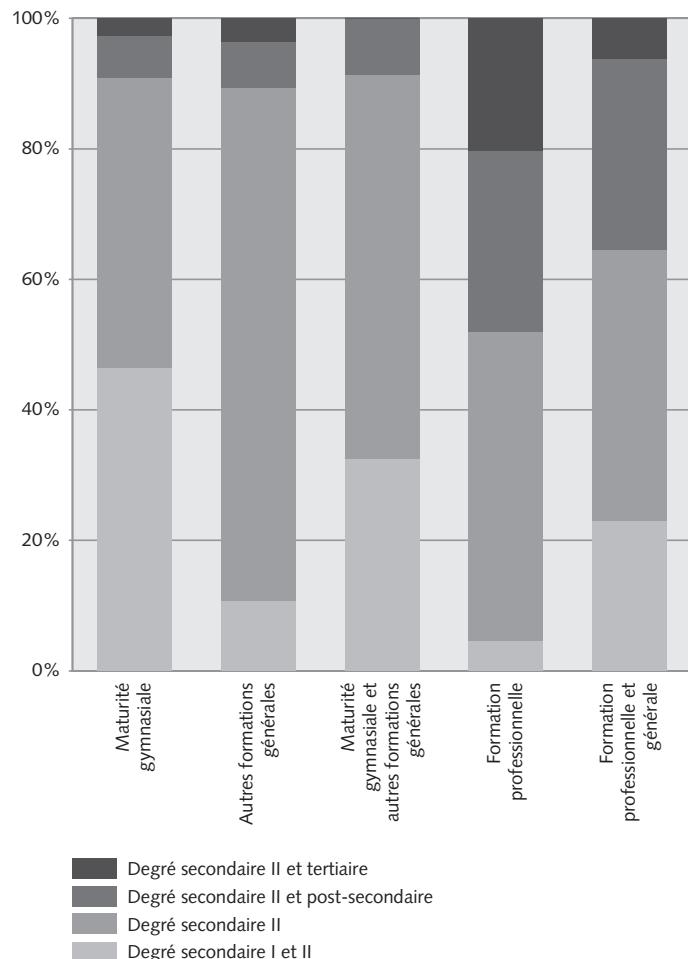
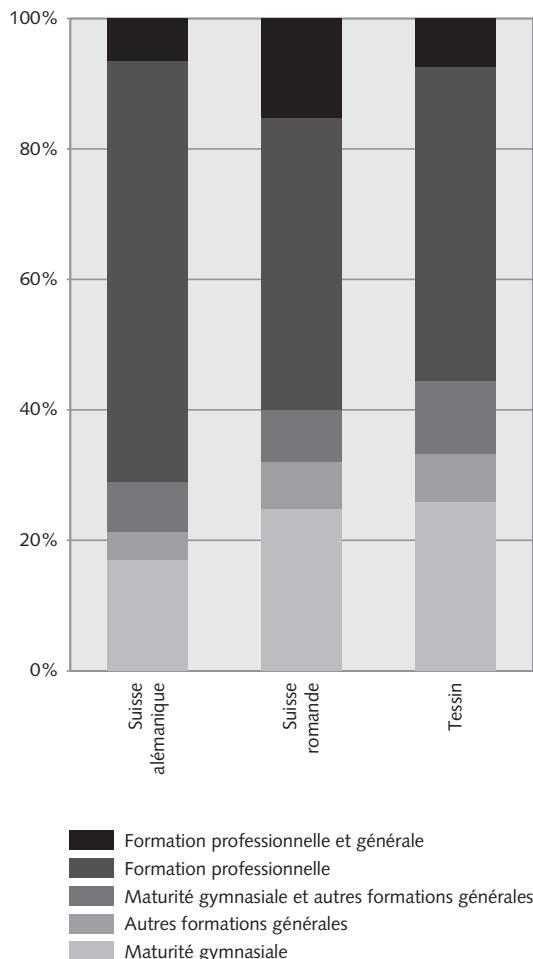
- *formation professionnelle*: écoles de maturité professionnelle et/ou formations professionnelles (2 ans, 3 ans ou plus) et/ou formation professionnelle élémentaire.

#### FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE

- écoles dispensant des formations générales et professionnelles.

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Filières enseignées****Répartition des écoles selon les filières enseignées, en 2001****Répartition des élèves selon les filières enseignées dans l'école, en 2001****Répartition des écoles selon le degré d'enseignement et les filières enseignées, en 2001****Répartition des écoles selon les filières enseignées et la région linguistique, en 2001**

## Degrés d'enseignement

---

**En Suisse, seule la moitié (49%) des écoles qui dispensent des formations du degré secondaire II limite son offre à ce degré d'enseignement. Une sur trois (34%) y ajoute des enseignements de degré supérieur, alors qu'une sur six intègre des enseignements de degré secondaire I (17%).**

**Les écoles qui dispensent des filières générales tendent à intégrer les degrés inférieur et supérieur du secondaire.**

**Dans les écoles de formation professionnelle, on combine souvent les enseignements secondaires avec des formations post-secondaires ou tertiaires.**

Les résultats de l'ISUSS mettent en exergue la multitude des degrés d'enseignement qui peuvent coexister au sein d'une même école.

La moitié des écoles considérées ne se limitent pas à dispenser des enseignements de degré secondaire II. Parmi ces dernières, deux tiers y ajoutent des enseignements de degré supérieur, alors que le tiers restant intègre des enseignements de degré secondaire I.

L'articulation entre les différents degrés de formation ne se fait toutefois pas de manière aléatoire. Selon que les enseignements soient axés sur la culture générale ou orientés plus directement vers le monde professionnel, ils se combinent différemment au sein d'une même école. Rares sont les écoles intégrant les degrés inférieur et supérieur du secondaire dont les enseignements sont professionnels (17%). Encore plus rares sont les écoles qui dispensent des enseignements de culture générale aux degrés secondaire et tertiaire (9%).

Cela montre bien combien les réalités auxquelles sont confrontées les directions des écoles du secondaire II peuvent diverger par rapport à la définition de leur mission, aux règlements à respecter, aux autorités institutionnelles auxquelles elles ont affaire, aux caractéristiques des étudiants qui les fréquentent, etc.

Globalement, la presque totalité des écoles dispensant des enseignements du degré secondaire II sont des écoles publiques (voir «Statut des écoles»). A une exception près: les écoles secondaires qui intègrent les degrés secondaire I et II. Près de six écoles de ce type sur dix sont des écoles privées, subventionnées ou non.

### Questions

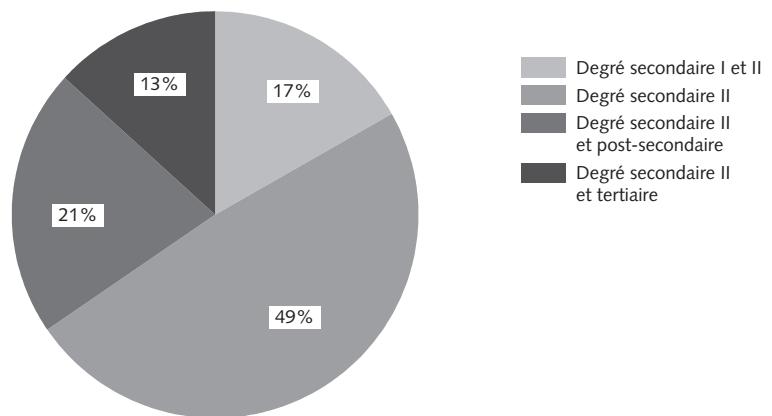
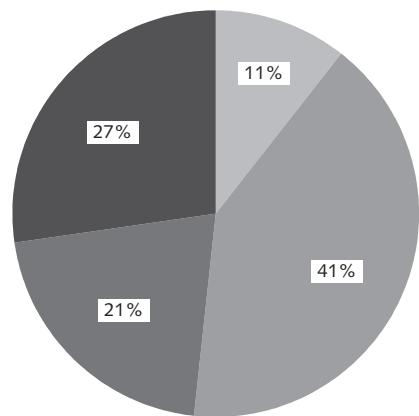
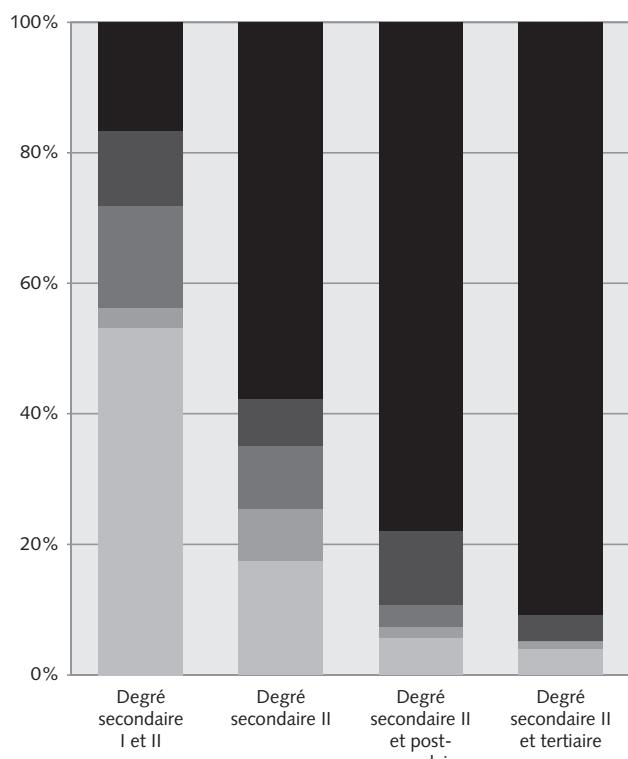
Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Quels degrés d'enseignement votre école offre-t-elle?».

Les réponses possibles ont été regroupées de la manière suivante:

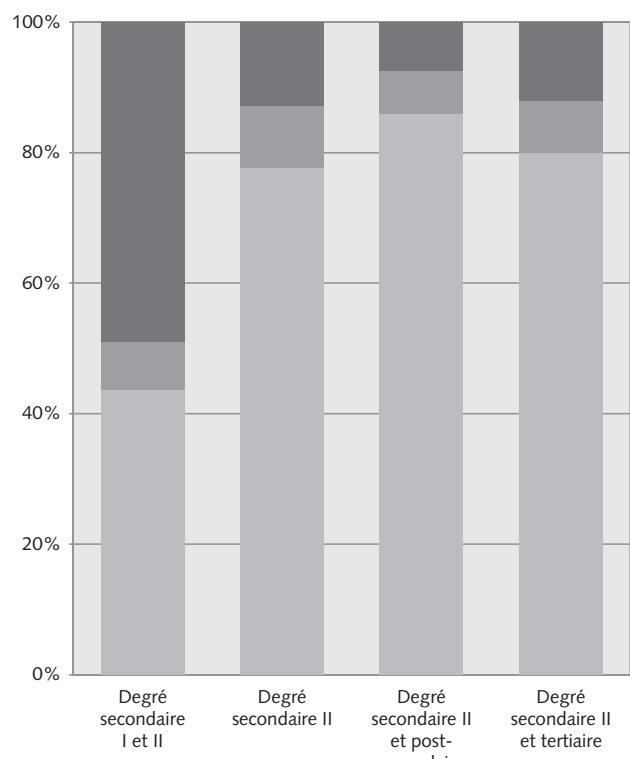
- *degrés secondaire I et II*: degré primaire et/ou degré secondaire I et degré secondaire II;
- *degré secondaire II*: uniquement des formations du degré secondaire II;
- *degré secondaire II et post-secondaire*: degré secondaire II et formations du secondaire II telles que la maturité pour adultes, etc.
- *degré secondaire II et tertiaire*: degré secondaire II et formations du secondaire II telles que la maturité pour adultes et degré tertiaire.

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Répartition des écoles selon le degré d'enseignement, en 2001****Répartition des élèves selon le degré d'enseignement dans l'école, en 2001****Répartition des écoles selon l'orientation et le degré d'enseignement, en 2001**

- Formation professionnelle
- Formation professionnelle et générale
- Maturité et autres formations générales
- Autres formations générales
- Maturité générale seulement

**Répartition des écoles selon le statut et le degré d'enseignement, en 2001**

- Ecole privée
- Ecole privée subventionnée
- Ecole publique

## Taille des écoles

---

**Les écoles dispensant des enseignements de degré secondaire II sont très hétérogènes quant à leur taille. Une multitude de petites et moyennes écoles (66% de l'ensemble des écoles) garantissent la présence dans des villages ou des petites villes des différentes filières de formation à travers le pays.**

**A l'opposé, quelques grandes écoles (13% des écoles) situées plutôt dans des agglomérations fortement habitées, sont fréquentées par la moitié de tous les élèves inscrits au degré secondaire II.**

La taille est un aspect important de l'école en tant qu'unité organisationnelle.

Plus les élèves sont nombreux, plus le corps enseignant le sera aussi, plus les tâches administratives et de coordination, voire de direction prendront de l'ampleur. Une grande école requiert donc davantage de ressources et nécessite une infrastructure importante: elle doit bénéficier d'un budget conséquent. Sa grande taille lui permettra toutefois de réaliser des économies d'échelle d'une part et, d'autre part, d'offrir une plus vaste palette d'enseignements et de services à ses élèves.

Une petite école représente sûrement une entité moins anonyme, qui nécessite moins de ressources. Toutefois, sa marge de manœuvre est limitée en raison d'un budget restreint, tout comme la variété de son offre. Son existence même pourra être remise en question, faute d'une masse d'élèves suffisante.

En Suisse, le nombre des petites et moyennes écoles est élevé: environ deux tiers des écoles (66%) n'atteignent pas la taille de 500 élèves. Mais bien que les écoles de moins de 100 élèves (27% des écoles) ne soient fréquentées que par 3% des jeunes inscrits, et que celles de 100 à 499 élèves (39% des écoles) n'accueillent que 18% des élèves, elles remplissent une fonction primordiale puisqu'elles garantissent une répartition équitable de l'offre de formation sur tout le territoire. Elles sont en effet proportionnellement surreprésentées dans les villages et les petites villes de 15'000 habitants.

La réalité des écoles dont le nombre d'inscrits dépasse les 500 élèves est toute différente. Ces écoles sont peu nombreuses (34% du total) et se situent de préférence dans des agglomérations de plus de 15'000 habitants. Elles concentrent plus des trois quarts des élèves du secondaire II (79%).

Les toutes petites écoles (de moins de 100 élèves) et les plus grandes (de plus de 1000 élèves) sont plutôt vouées à la formation professionnelle, alors que la formation générale est prioritairement dispensée dans des écoles de taille moyenne, qui accueillent entre 100 et 1000 élèves.

### Questions

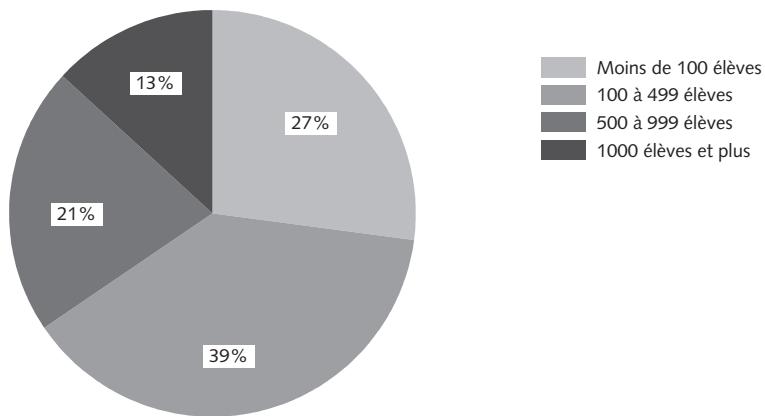
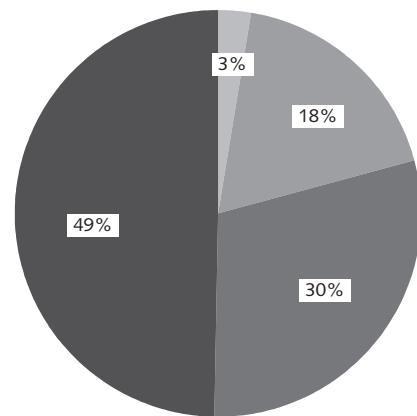
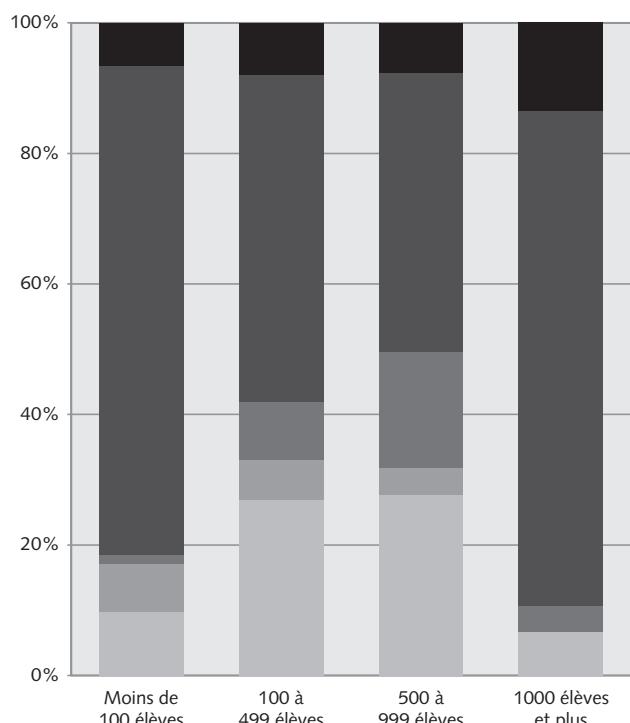
Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Combien d'élèves sont inscrits dans votre école à la fin du premier mois de l'année scolaire en cours?»

Le total des élèves mentionnés dans les divers programmes a été ensuite réparti entre quatre catégories, soit:

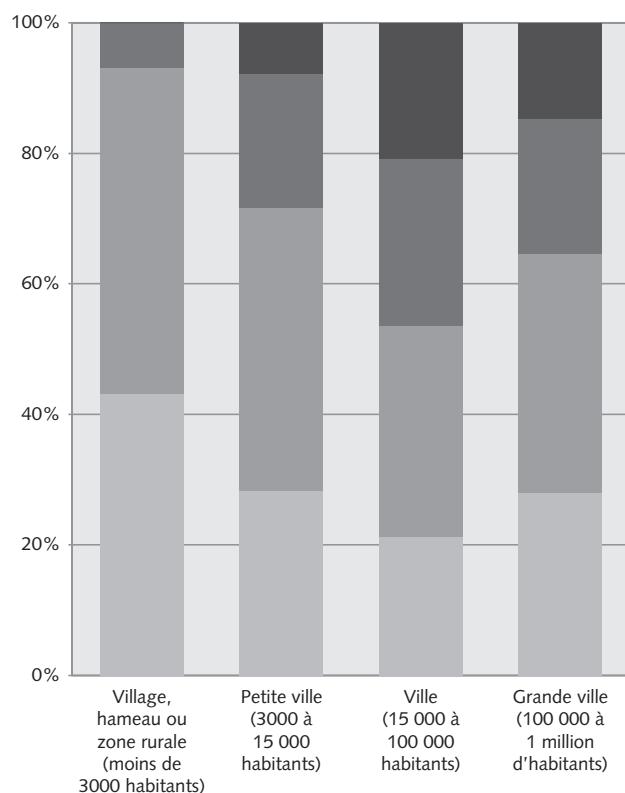
- moins de 100 élèves
- de 100 à 499 élèves
- de 500 à 999 élèves
- 1000 élèves et plus

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Répartition des écoles selon la taille, en 2001****Répartition des élèves selon la taille de l'école, en 2001****Répartition des écoles selon les filières enseignées et la taille, en 2001**

- Formation professionnelle et générale
- Formation professionnelle
- Maturité gymnasiale et autres formations générales
- Autres formations générales
- Maturité gymnasiale

**Répartition des écoles selon la taille et le statut, en 2001**

- 1000 élèves et plus
- 500 à 999 élèves
- 100 à 499 élèves
- Moins de 100 élèves

## Statut des écoles

---

**En Suisse, les écoles dispensant les formations du degré secondaire II sont pour la plupart administrées directement par les collectivités publiques: trois écoles sur quatre sont publiques (73%). Par ailleurs, un tiers des écoles privées sont subventionnées.**

**Vu le petit nombre et la taille restreinte des écoles privées, elles n'accueillent qu'un élève sur vingt (5%), alors que neuf élèves sur dix (90%) fréquentent une école publique.**

En Suisse, la formation est essentiellement l'affaire du secteur public. Le pourcentage des élèves fréquentant des écoles publiques est très élevé. Pendant l'année scolaire 2000/2001, il était de 98% pour le degré primaire, de 95% au degré secondaire I et de 90% au degré secondaire II. Ce taux diminue légèrement au degré tertiaire (79%). Cette baisse est compensée presque intégralement par l'augmentation de la part d'élèves fréquentant des écoles privées subventionnées.

Les résultats de l'ISUSS permettent de brosser le portrait des rares écoles privées suisses. Ainsi, seulement une école privée sur trois est subventionnée, les deux autres étant indépendantes de tout financement public.

Deuxièmement, les écoles privées ne sont pas très grandes. Près d'une école de moins de 100 élèves sur deux (45%) est privée. Mais cette proportion diminue drastiquement avec l'augmentation de la taille de l'école et n'est plus que d'une école sur quatorze (7%) parmi celles qui comptent plus de 1000 inscrits.

Troisièmement, les autorités publiques subventionnent plutôt les écoles privées qui participent à la formation professionnelle des jeunes. Celles-ci sont actives dans un domaine où existe déjà un partenariat important entre le secteur public et le secteur privé, en particulier en ce qui concerne le système dual de la formation des apprentis (une partie de la formation à l'école et une partie en entreprise). En revanche, parmi les écoles dispensant des enseignements de culture générale, la part de celles qui sont subventionnées est très réduite (environ 5%).

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions: «Votre école est-elle une école privée ou publique?», «Quel pourcentage des ressources engagées d'ordinaire pour une année scolaire provient des sources suivantes?» (sources proposées: pouvoirs publics, frais de scolarité ou écolage payés par les parents, œuvres de bienfaisance, donations, etc., autres).

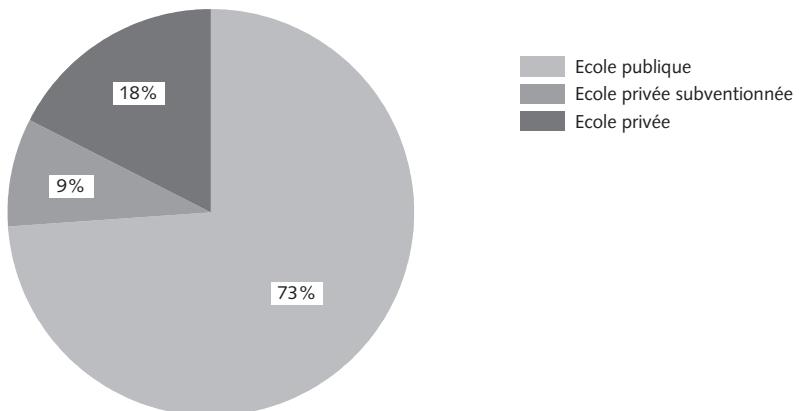
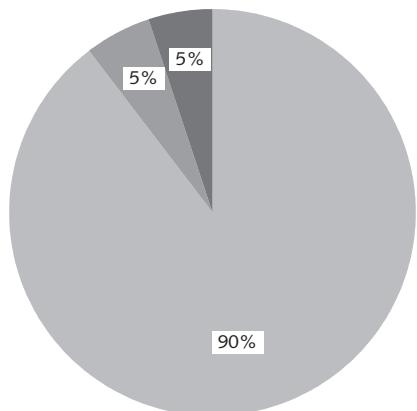
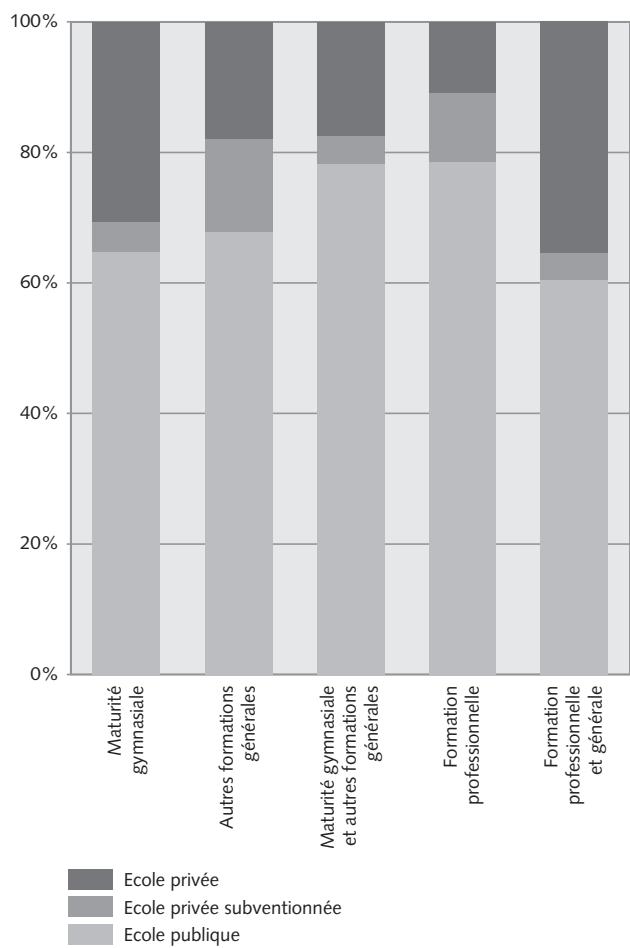
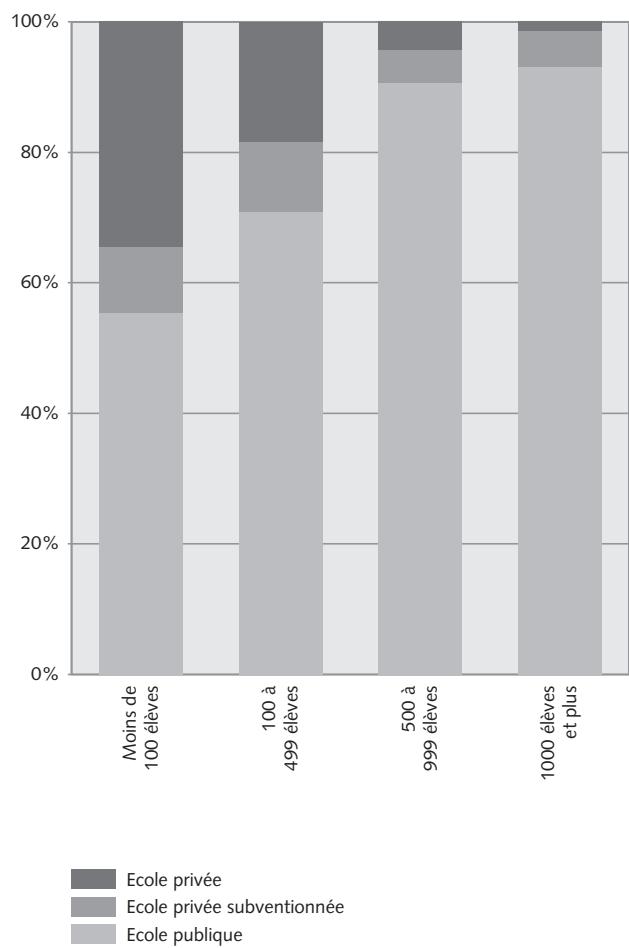
### Définitions

Les écoles privées financées à plus de 50% par les pouvoirs publics sont considérées comme «privées subventionnées», celles qui le sont à moins de 50% le sont comme «privées indépendantes».

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

Statistique des élèves et des  
étudiants

**Répartition des écoles selon le statut, en 2001****Répartition des élèves selon le statut de l'école, en 2001****Répartition des écoles selon le statut et les filières enseignées, en 2001****Répartition des écoles selon le statut et la taille, en 2001**

## Emplacement des écoles

**Les écoles dispensant des enseignements du degré secondaire II sont relativement bien réparties sur tout le territoire. De tailles différentes, on en trouve dans les petites communes de moins de 3000 habitants tout comme dans les grandes villes de plusieurs centaines de milliers d'habitants.**

**Dans les grandes villes, la proportion d'écoles de culture générale et, par conséquent, la proportion d'écoles privées, est plus élevée qu'ailleurs.**

L'analyse de l'emplacement des écoles permet, dans un premier temps, de vérifier si l'offre de formation est bien répartie sur le territoire ou si elle se concentre en certains endroits, comme les grandes agglomérations.

Les résultats de l'ISUSS confirment la densité du réseau de formation, même pour les formations secondaires post-obligatoires. Les écoles sont situées dans toute sorte de contextes urbains, allant des petites communes de moins de 3000 habitants aux grandes agglomérations de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

La répartition des élèves selon l'emplacement de l'école montre que le réseau capillaire que constitue le système éducatif permet de former un quart des adolescents du pays dans des centres de moins de 15'000 habitants.

La deuxième question importante liée à l'emplacement des écoles est de savoir dans quelle mesure celles-ci offrent, dans les différents contextes urbains, l'ensemble des filières recensées sur le plan national. Là encore, aucune différence notable ne ressort des résultats de l'enquête.

L'offre de l'ensemble des différentes filières du degré secondaire II est représentée de manière homogène dans les différents milieux urbains.

La seule nuance à ce constat est la présence un peu plus marquée d'écoles de culture générale dans les grandes villes, notamment des écoles menant à l'obtention du certificat de maturité gymnasiale. Dans les petites communes de moins de 3000 habitants, les écoles dispensant des enseignements de culture générale sont en revanche moins spécialisées et répondent souvent à une demande plus ample et diversifiée de formation combinant d'autres cursus avec celui préparant à la maturité gymnasiale.

Si l'on analyse le statut des écoles, on remarque aussi la présence d'écoles publiques et privées aux différents types d'emplacement. Notons toutefois que les écoles privées sont proportionnellement surreprésentées dans les grandes agglomérations: 39% des écoles des grandes villes sont des écoles privées, qu'elles soient ou non subventionnées.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Quelle réponse décrit le mieux la zone où se trouve votre école?»

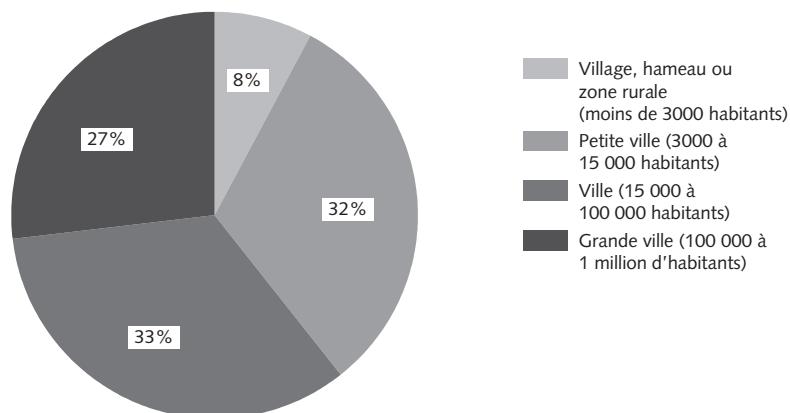
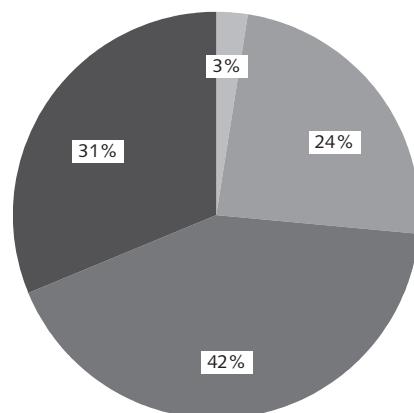
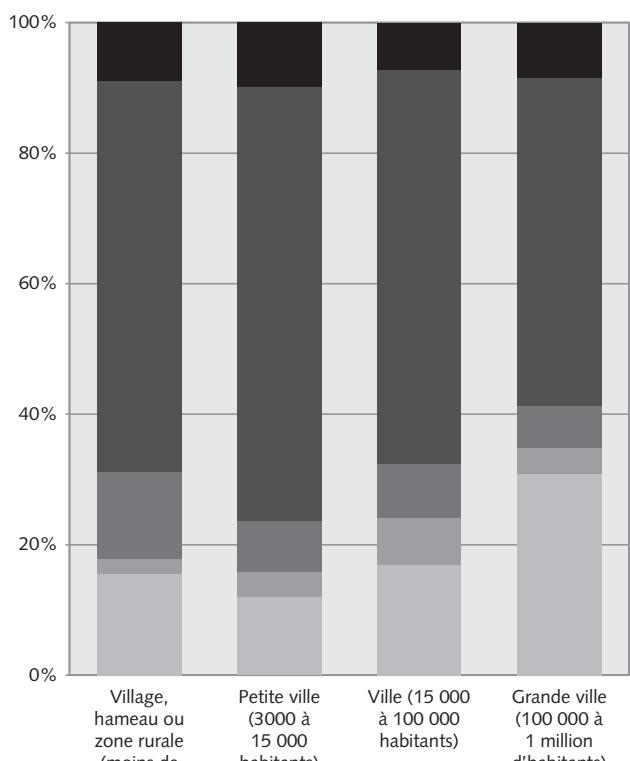
Les réponses possibles étaient:

- Un village, un hameau ou une zone rurale (moins de 3000 habitants)
- Une petite ville (3000 à environ 15'000 habitants)
- Une ville (15'000 à environ 100'000 habitants)
- Une grande ville (100'000 à environ 1 million d'habitants)
- Zone proche d'un centre culturel, d'affaires ou d'une grande ville de plus d'un million d'habitants
- Ailleurs dans la zone métropolitaine d'une grande ville de plus d'un million d'habitants.

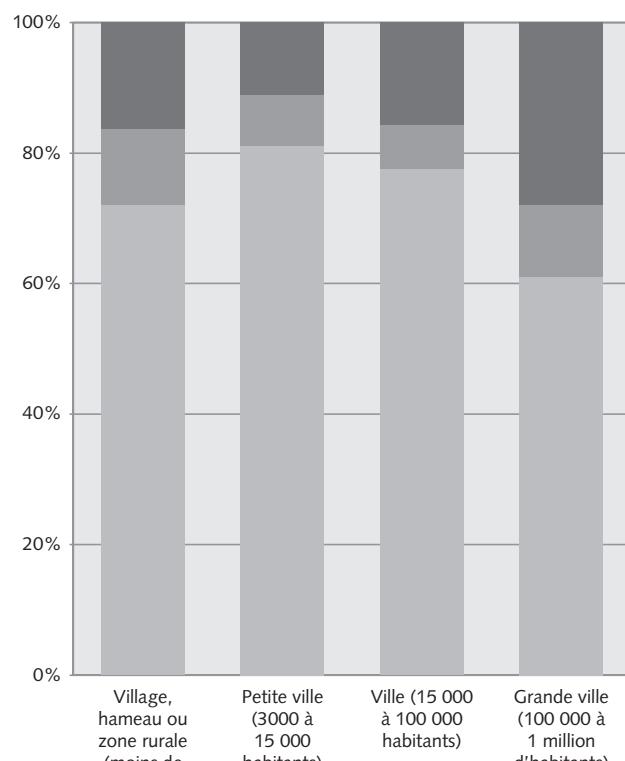
Les 6 écoles ayant opté pour l'une des deux dernières réponses possibles, faisant partie des agglomérations de Zurich et de Bâle, ont été reclasées dans la catégorie «Une grande ville».

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Répartition des écoles selon l'emplacement, en 2001****Répartition des élèves selon l'emplacement de l'école, en 2001****Répartition des écoles selon les filières enseignées et l'emplacement, en 2001**

- Formation professionnelle et générale
- Formation professionnelle
- Maturité gymnasiale et autres formations générales
- Autres formations générales
- Maturité gymnasiale

**Répartition des écoles selon le statut et l'emplacement, en 2001**

- Ecole privée
- Ecole privée subventionnée
- Ecole publique



# Personnel des écoles

## **La taille et la composition du personnel des écoles**

La gestion du personnel d'une école du degré secondaire peut s'avérer complexe, en raison non seulement de l'importance des effectifs de personnel, mais également à cause de la variété des métiers nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

## **Le degré d'occupation du personnel des écoles**

Le temps partiel est très en vogue, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Cette situation a une influence indéniable sur l'organisation de l'enseignement, l'offre et la demande des enseignants et la gestion du personnel enseignant.

## **Le recrutement des enseignants**

Une stratégie de recrutement vise à satisfaire des besoins quantitatifs (nombre d'enseignants) et qualitatifs (qualification des enseignants) de la façon la plus efficiente qui soit. Pour ce faire, la capacité à déceler la nature exacte des besoins et à quels moments ils se manifesteront est essentielle. La répartition des responsabilités entre les autorités scolaires et les écoles en matière de recrutement est au cœur de ce débat. La recherche d'enseignants suffisamment qualifiés pour chacune des disciplines enseignées est l'une des tâches les plus importantes des directeurs d'écoles.

L'organisation de l'enseignement, le niveau de qualification, les conditions de travail et les statuts, les possibilités de développement professionnel et plus largement l'attrait de la profession enseignante sont quelques facteurs parmi d'autres à la source des problèmes de recrutement que rencontrent actuellement les écoles.

## **Le statut du personnel enseignant**

Les dispositions statutaires portent à la fois sur la durée et les conditions de travail des enseignants. Dans la pratique, elles sont souvent liées au niveau de qualification et au degré d'occupation du personnel enseignant. L'image de la profession enseignante est ainsi intimement liée aux conditions d'embauche.

## **Les qualifications du personnel enseignant**

L'engagement d'enseignants partiellement qualifiés traduit les difficultés de recrutement rencontrées par les écoles, avec en arrière-plan une pénurie grandissante d'enseignants entièrement qualifiés dans certaines disciplines. Cette pénurie est parfois aggravée par les exigences toujours plus élevées des autorités éducatives quant aux qualifications minimales requises pour enseigner au titre d'enseignants entièrement qualifiés.

## **La gestion des absences**

Les absences des enseignants, bien que le plus souvent tout à fait légitimes, bouleversent considérablement l'organisation et la planification de l'enseignement dans les écoles. Connaître les causes de ces absences pour, le cas échéant, les réduire ou mieux les anticiper, permettra aux directeurs d'école de mieux gérer leur impact sur l'organisation scolaire.

## **Le développement professionnel des enseignants**

Dans un contexte d'évolution constante et rapide des connaissances, la formation initiale des enseignants ne suffit plus. Les activités de développement professionnel permettent aux enseignants de mettre à jour leur savoir en tenant compte au mieux des besoins du monde du travail.

## Effectif du personnel

---

**Le personnel des établissements du degré secondaire II compte près de 40'000 personnes, dont les trois quarts exercent leur profession en Suisse alémanique.**

**Un peu moins du quart du personnel des écoles est formé des personnels de direction, administratif et technique et de soutien. Cette proportion souligne la plus grande autonomie accordée aux établissements du degré secondaire II par rapport aux degrés d'enseignement inférieurs.**

Si les enseignants, par la transmission de leurs savoirs aux élèves, sont la ressource-clé des établissements scolaires, d'autres catégories de personnel oeuvrent également à l'épanouissement et au développement des élèves et participent ainsi à l'amélioration de l'efficacité scolaire. En premier lieu, les directeurs d'établissement, qui sont responsables de la gestion administrative et financière de leur école. A des degrés divers, ils interviennent également dans la gestion pédagogique, par la définition et la promotion d'un projet pédagogique. Ils sont assistés dans leurs tâches par le personnel administratif et technique: un secrétariat qui centralise toutes les informations et assure le suivi administratif de l'établissement, mais aussi des comptables, des concierges, des jardiniers, etc. A eux tous, ils forment la catégorie «Autre personnel». Enfin, le personnel de soutien est un personnel professionnel qui offre ses services directement aux élèves; ce sont par exemple des conseillers d'orientation, des bibliothécaires ou des psychologues.

En 2001, le personnel des écoles du degré secondaire II couvert par l'enquête comptait environ 40'000 personnes. L'essentiel de cet effectif se concentre, pour les trois quarts, en Suisse alémanique, la Suisse romande et le Tessin se partageant le dernier quart, avec respectivement 22% et 5% du personnel total.

Cette répartition, représentative de la population résidente, illustre parfaitement le poids de la Suisse alémanique dans le secteur éducatif.

Le personnel des écoles est composé majoritairement du corps enseignant (78%). Vient ensuite la catégorie «Autre personnel» avec 12% (personnel administratif et technique). Les établissements scolaires du secondaire II nécessitent un appareil administratif et une direction pour assurer leur fonctionnement optimal. D'ailleurs, sur l'ensemble des écoles interrogées, seules deux ne mentionnent aucune direction.

La composition du personnel varie légèrement selon le statut des écoles. Ainsi une école privée disposera d'un personnel administratif, technique et de soutien (21%) proportionnellement plus important qu'une école publique (17%). Dans une école publique, les tâches normalement assumées par ces catégories de personnel sont parfois partiellement ou complètement prises en charge par les autorités administratives dont dépend l'école. Dans certains cantons, par exemple, les conseillers d'orientation sont envoyés par l'administration cantonale ou communale concernée pour intervenir dans les établissements scolaires.

### Questions

Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question: «Pour chacune des catégories de personnel énumérées ci-après, indiquez l'effectif du personnel (à plein temps ou à temps partiel) travaillant actuellement dans votre école».

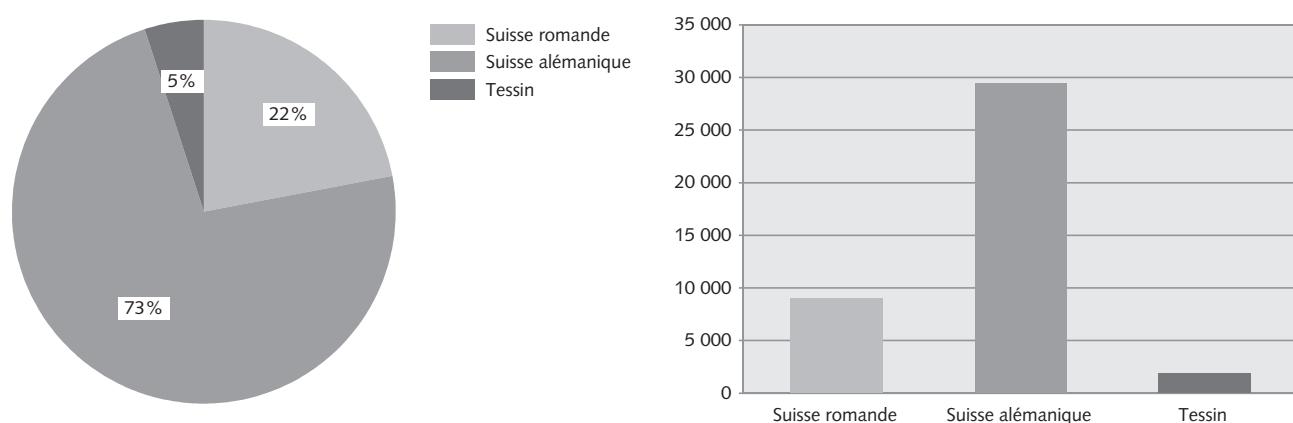
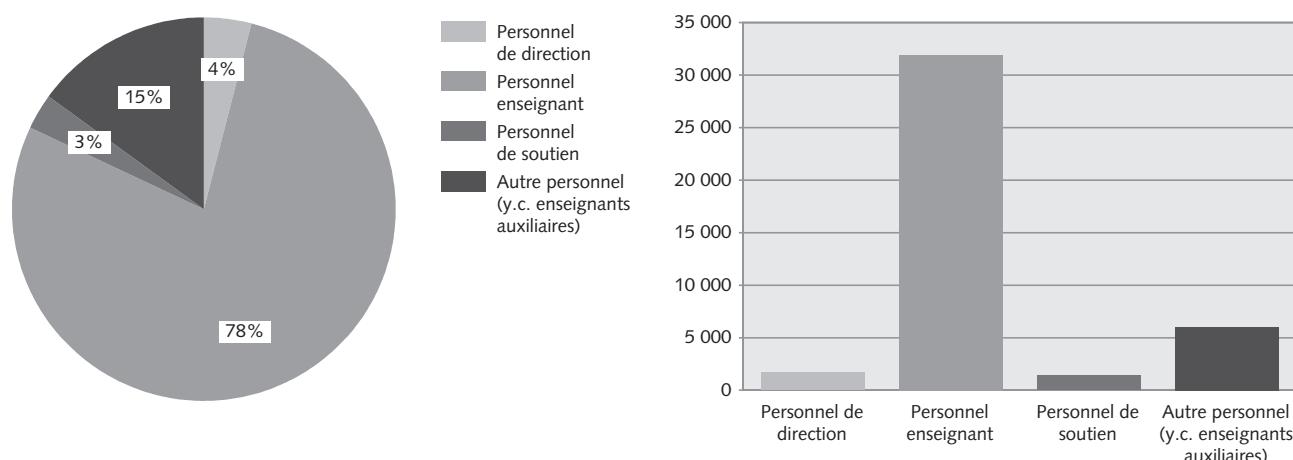
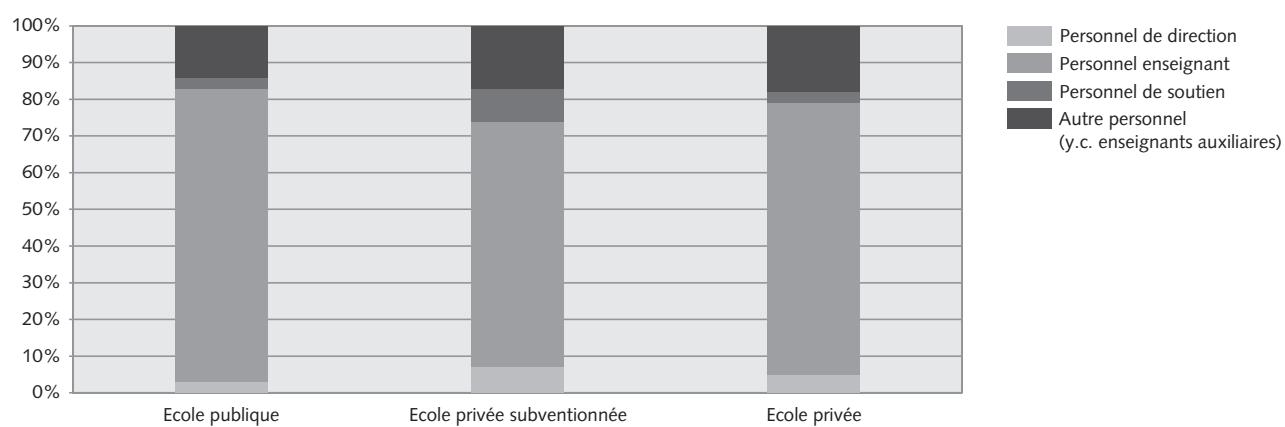
Les cinq catégories de personnel sont les suivantes:

- le personnel de direction
- le personnel enseignant ordinaire
- le personnel enseignant auxiliaire
- le personnel de soutien
- la catégorie «autre personnel»

Le personnel enseignant auxiliaire, défini comme un personnel non professionnel chargé de seconder les enseignants dans leur activité d'enseignement, ne joue qu'un rôle très marginal dans la réalité suisse. Il a donc été décidé de l'intégrer à la catégorie «Autre personnel».

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Répartition du personnel dans les régions linguistiques, en 2001****Composition du personnel en Suisse, en 2001****Composition du personnel selon le statut des écoles, en 2001**

## Effectif du personnel (suite)

**En Suisse, le taux d'encadrement des élèves du degré secondaire II atteint 14 élèves par poste d'enseignement. Les petites écoles, avec 10 élèves par poste d'enseignement, offrent un meilleur encadrement que les plus grandes. C'est également le cas des écoles privées (9 élèves par poste), dont la petite taille permet d'améliorer l'encadrement des élèves.**

La taille des écoles exerce une influence indéniable sur les effectifs des établissements scolaires. Le corps enseignant augmente naturellement avec le nombre d'élèves pour maintenir autant que possible leur encadrement. Les autres catégories de personnel en revanche ne sont que faiblement influencées par le nombre d'élèves. Il en va ainsi du personnel de direction et du personnel de soutien, dont les effectifs dépassent rarement plus de 5 personnes, quelle que soit la taille des écoles. Seul le personnel administratif et technique se renforce légèrement lorsque la dimension des écoles s'accroît.

L'analyse des effectifs en termes de postes permet d'évaluer l'importance réelle des différents corps professionnels constituant le personnel des écoles. Ainsi, dans les écoles de 1000 élèves et plus, 150 enseignants environ occupent un peu moins de 110 postes d'enseignement à temps complet.

La mesure du taux d'encadrement présentée ici rapporte le nombre d'élèves au nombre de postes d'enseignement à temps complet. Cette méthode de calcul est incomplète dans le sens où elle ne tient pas compte du temps de présence des élèves au sein de l'établissement scolaire et qu'elle se fonde également sur une approximation du nombre de postes d'enseignement.

Selon la filière d'enseignement, les élèves peuvent suivre une formation à plein temps dans un établissement scolaire ou partager leur temps entre le lieu d'apprentissage et l'établissement (système dual). En l'absence d'une telle information, il convient d'interpréter les résultats avec une extrême prudence, notamment en ce qui concerne la comparaison entre la formation générale (majorité des élèves à plein temps) et la formation professionnelle (majorité des élèves en formation duale).

Le taux d'encadrement des élèves pour l'ensemble de la Suisse est de 14 élèves par poste d'enseignement. Il passe de 10 élèves à 20 élèves par poste avec l'augmentation de la taille des écoles. L'encadrement des élèves dans les petites écoles serait donc meilleur que dans les grandes. Dans les petites écoles un personnel incompressible est en effet indispensable pour assurer toute la variété des disciplines exigées par une filière de formation.

Les écoles privées offrent apparemment un meilleur encadrement que les écoles publiques et privées subventionnées. Elles comptent 9 élèves par poste d'enseignement, ce qui correspond également au taux d'encadrement des petites écoles. Or la majorité des écoles privées sont de petite taille.

### Questions

Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question: «Pour chacune des catégories de personnel énumérées ci-après, indiquez l'effectif du personnel (à plein temps ou à temps partiel) travaillant actuellement dans votre école».

Les quatre catégories de personnel sont les suivantes:

- le personnel de direction
- le personnel enseignant ordinaire
- le personnel de soutien
- la catégorie «autre personnel» (y.c. les enseignants auxiliaires)

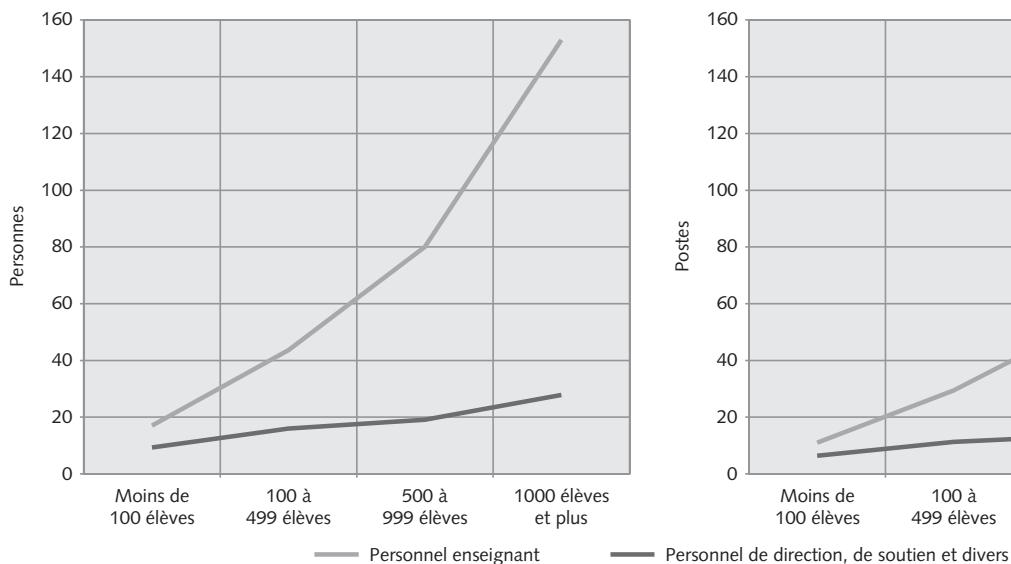
### Définitions

Un poste correspond à un emploi exercé à temps complet. Ainsi, une personne qui travaille à 50% n'occupe qu'un demi-poste. Dans l'enquête ISUSS, la notion de poste repose sur une approximation. Les taux d'occupation du personnel ne sont pas connus. Dès lors, l'hypothèse de travail retenue est de considérer toute personne exerçant une activité à temps partiel comme travaillant à 50%.

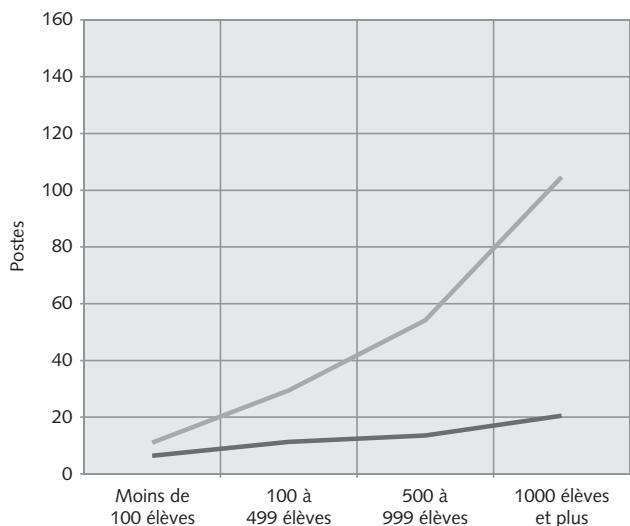
### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

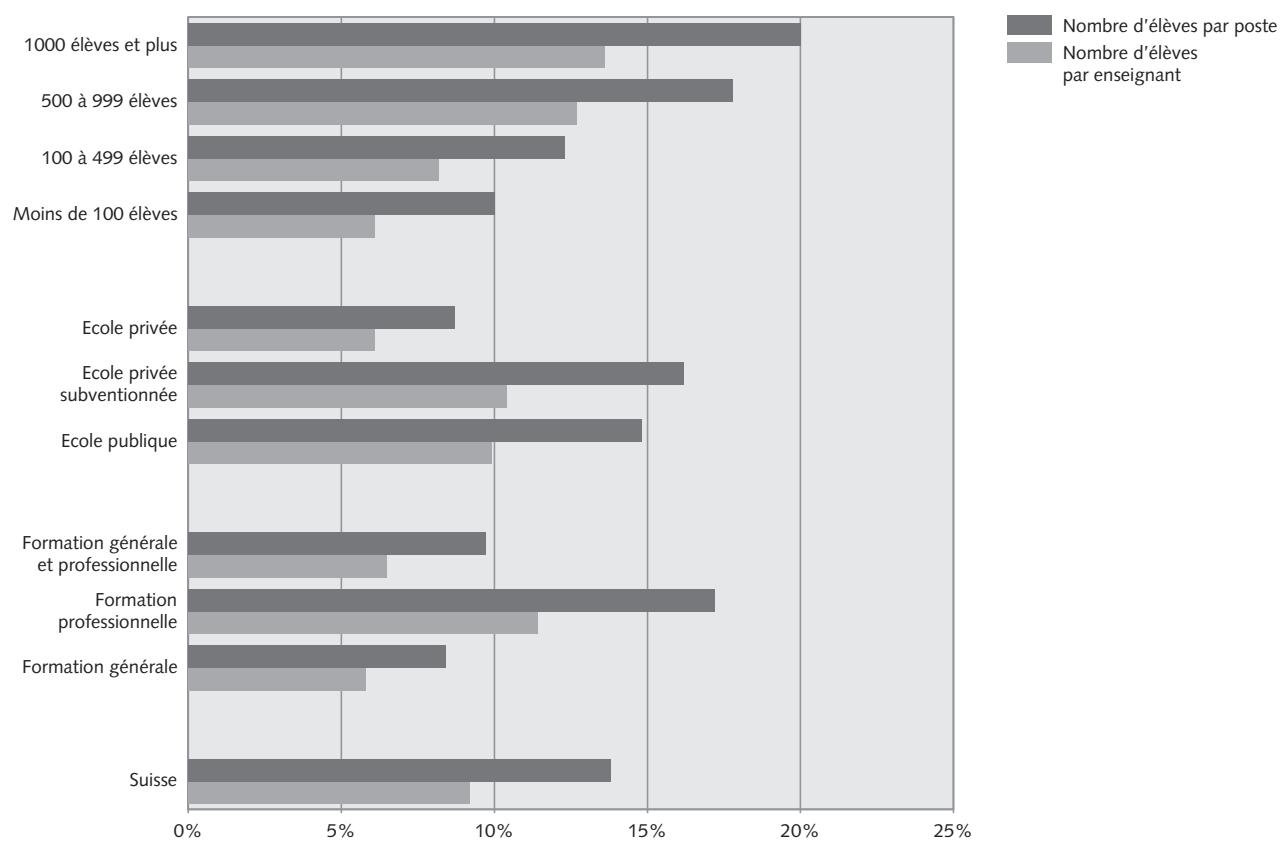
### Effectif du personnel en termes de personnes selon la taille des écoles, en 2001



### Effectif du personnel en termes de postes selon la taille des écoles, en 2001



### Taux d'encadrement des élèves par les enseignants, selon la taille, le statut et l'offre de formation des écoles, en 2001



## Degré d'occupation du personnel

**En Suisse, la proportion du personnel à temps partiel dans le degré secondaire II s'élève à 65%, ce qui est beaucoup en comparaison internationale.**

**Les écoles de moins 100 élèves comptent davantage de personnel à temps partiel que les plus grandes. Celles-ci sont plus fréquemment confrontées à des difficultés de recrutement, ce qui les encourage à augmenter les taux d'occupation de leur personnel.**

Dans le degré secondaire II, la proportion du personnel à temps partiel s'élève en moyenne à 65%. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer l'importance de ce taux: la forte féminisation du personnel et l'attrait du temps partiel, qui permet de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, la spécialisation des enseignants par discipline, des conditions salariales attrayantes, l'organisation de l'enseignement au sein des écoles.

La comparaison des régions linguistiques révèle que la proportion de personnel à temps partiel est plus importante en Suisse alémanique (68%) qu'en Suisse romande (56%) ou qu'au Tessin (59%). La formation professionnelle y est également plus répandue qu'ailleurs. Or cette dernière recourt plus volontiers à la pratique du temps partiel que les autres offres de formation.

Plus l'on monte dans les degrés d'enseignement proposés par les écoles, plus la pratique du temps partiel augmente. Environ 56% du personnel des écoles des degrés secondaires I et II sont à temps partiel, un chiffre inférieur d'environ 10 points par rapport aux écoles offrant d'autres combinaisons de degrés d'enseignement. L'explication réside probablement dans la spécialisation par discipline des enseignants à partir du degré secondaire I et qui se renforce encore dans les degrés supérieurs.

Les écoles privées subventionnées ont la plus forte proportion de personnel à temps partiel (73%). Leur taille moyenne, généralement petite, peut en partie expliquer ce résultat. Quant aux écoles publiques (64%), elles peuvent être placées sous le régime d'une politique de l'emploi propre aux pouvoirs publics, favorable au temps partiel.

Les écoles de moins de 100 élèves comptent proportionnellement plus de personnel à temps partiel (72%) que les écoles de taille supérieure. En fait, plus la taille des écoles croît, plus la part du travail à temps partiel diminue, mais sans disparaître pour autant (59% pour les écoles de 1000 élèves et plus). Dans les petites écoles, le nombre insuffisant de classes dans un domaine de spécialisation ne permet pas d'engager un enseignant à plein temps. Quant aux grandes écoles, les possibilités limitées de recruter du personnel peuvent encourager l'augmentation du taux d'activité pour assurer en partie l'encadrement des élèves.

### Questions

Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question: «Pour chacune des catégories de personnel énumérées ci-après, indiquez l'effectif du personnel (à plein temps ou à temps partiel) travaillant actuellement dans votre école».

Les quatre catégories de personnel sont les suivantes:

- le personnel de direction
- le personnel enseignant ordinaire
- le personnel de soutien
- la catégorie «autre personnel» (y.c. les enseignants auxiliaires)

### Définitions

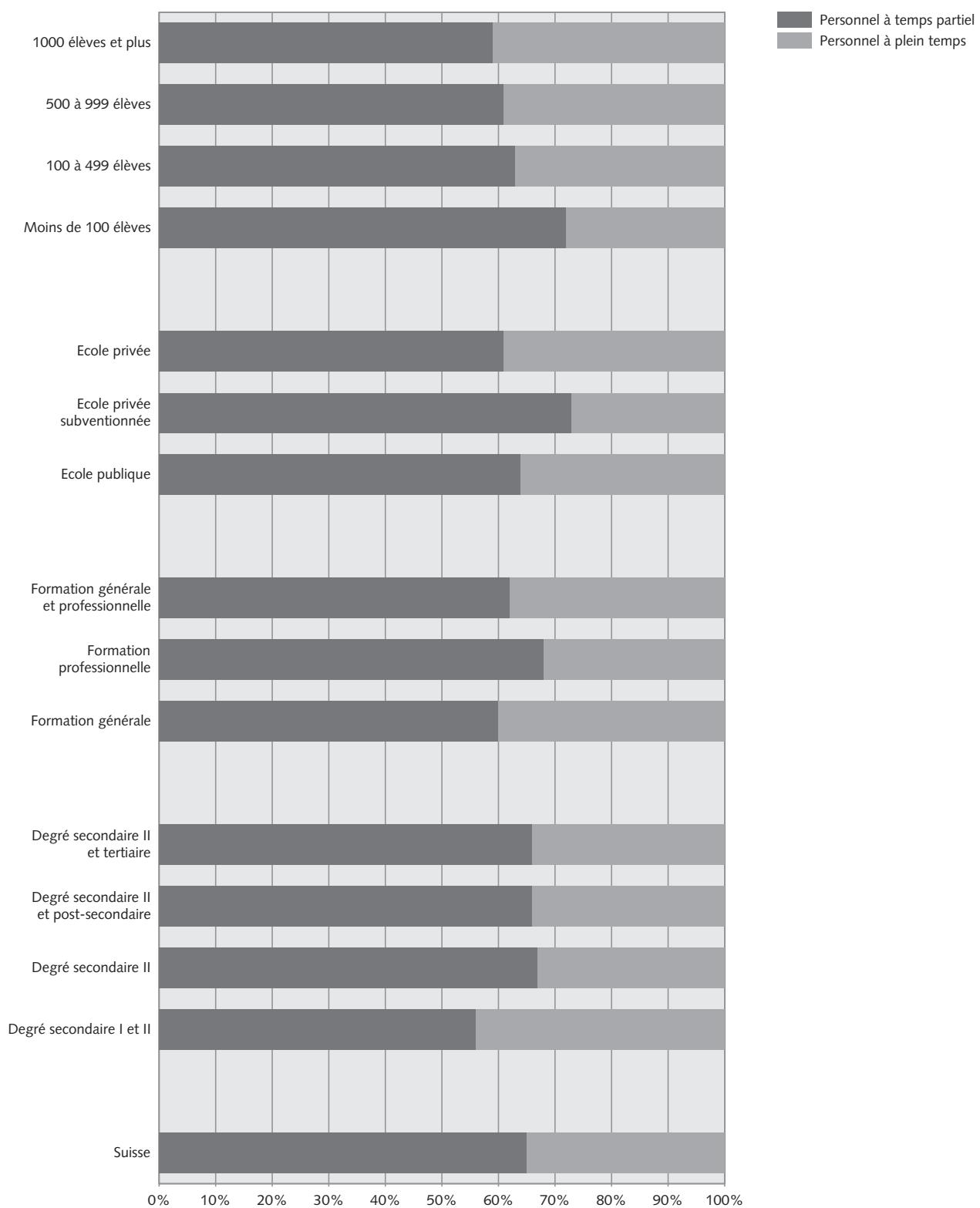
Par personnel à plein temps, on entend les personnes employées à 90% ou plus des heures de travail réglementaires. Le personnel à temps partiel est celui qui accomplit moins de 90% des heures de travail réglementaires.

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Degré d'occupation du personnel

**Répartition du personnel selon le degré d'occupation et selon la taille, le statut, l'offre de formation et le degré d'enseignement des écoles, en 2001**



## Degré d'occupation du personnel (suite)

**Le travail à temps partiel est très répandu dans toutes les catégories de personnel des écoles. Parmi les enseignants et le personnel administratif et technique, deux personnes sur trois travaillent à temps partiel. Et le personnel de soutien compte plus 80% des personnes à temps partiel.**

Le travail à temps partiel est couramment pratiqué dans le domaine de l'éducation. Son essor est tel qu'il est devenu une forme particulière d'emploi, un mode d'organisation à part entière. C'est dire qu'il exerce une forte influence sur la gestion du personnel, l'organisation et la planification de l'enseignement, de même que sur le déroulement des carrières, les revenus, les statuts et les conditions de travail du personnel.

Le travail à temps partiel est très répandu dans toutes les catégories de personnel des écoles. Sur l'ensemble de la Suisse, les deux tiers des enseignants travaillent à temps partiel. La spécialisation des enseignants par discipline et les fluctuations des besoins en personnel dans l'enseignement, offrent des conditions favorables à l'enseignement à temps partiel. C'est chez le personnel de soutien qu'il a le plus la cote: quatre cinquièmes de cette catégorie travaillent à temps partiel. Mais ces chiffres doivent être quelque peu relativisés. Les personnels de ces deux catégories sont souvent amenés à travailler dans différents établissements. Les enseignants qui débutent leur carrière par exemple obtiennent rarement un poste à temps complet et sont souvent contraints de trouver un autre engagement pour compenser le manque à gagner.

La part du personnel administratif et technique à temps partiel suit de près celle du personnel enseignant (60%).

Un tiers du personnel de direction travaille à temps partiel. Cependant, cette proportion varie selon la taille des écoles, car un tiers des écoles de petite taille n'a pas de directeur à temps complet, mais un ou plusieurs responsables à temps partiel.

Les écoles privées favorisent moins le temps partiel que les autres écoles, sauf pour les enseignants. L'existence d'une politique d'emploi favorable au temps partiel au sein du secteur public peut fournir un élément d'explication.

Le fort pourcentage d'enseignants à temps partiel dans les écoles offrant des formations professionnelles et des formations générales et professionnelles peut s'expliquer par la part importante d'enseignants qui exercent une activité professionnelle principale à côté de leur charge d'enseignement. Selon la statistique des enseignants en Suisse, en 1998/99, sur 70% d'enseignants travaillant à temps partiel dans les écoles professionnelles, 46% avaient un taux d'activité inférieur à 50%.

### Questions

Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question: «Pour chacune des catégories de personnel énumérées ci-après, indiquez l'effectif du personnel (à plein temps ou à temps partiel) travaillant actuellement dans votre école».

Les quatre catégories de personnel sont les suivantes:

- le personnel de direction
- le personnel enseignant ordinaire
- le personnel de soutien
- la catégorie «autre personnel» (y.c. les enseignants auxiliaires)

### Définitions

Par personnel à plein temps, on entend les personnes employées à 90% ou plus des heures de travail réglementaires. Le personnel à temps partiel est celui qui accomplit moins de 90% des heures de travail réglementaires.

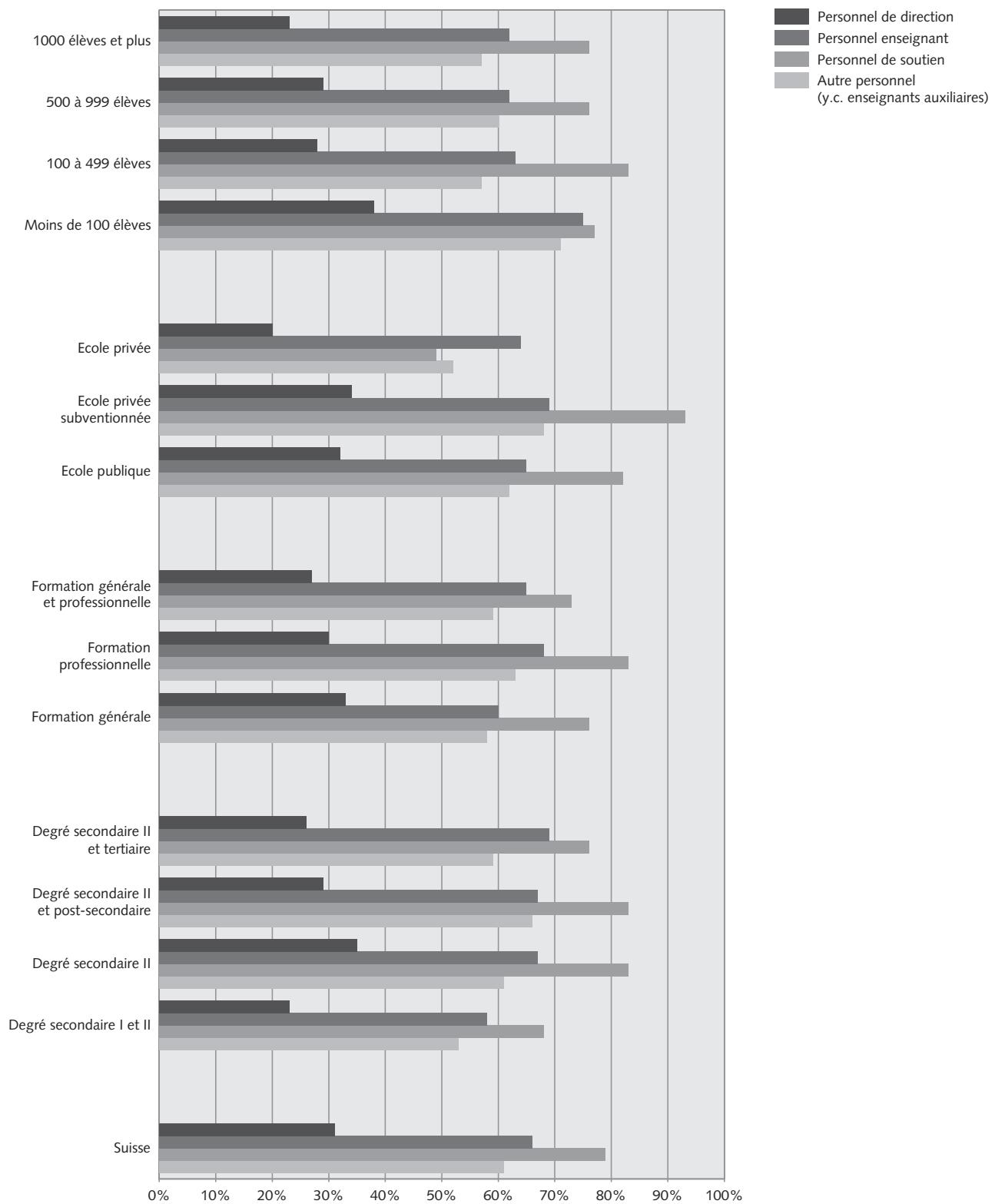
### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

Statistique des enseignants  
1998/99, OFS

## Degré d'occupation du personnel (suite)

Pourcentage du personnel à temps partiel par catégories, selon la taille, le statut, l'offre de formation et le degré d'enseignement des écoles, en 2001



## Recrutement des enseignants

---

**En Suisse, deux tiers des écoles recrutent elles-mêmes leurs enseignants. En général, la proportion des écoles qui recrutent directement leur personnel est plus faible là où le financement est public. Quatre écoles publiques sur dix n'ont pas d'autonomie de recrutement, alors que pratiquement toutes les écoles privées recrutent directement leurs enseignants.**

Le recrutement des enseignants directement par les écoles est un indicateur parmi d'autres de l'autonomie des établissements. Un des arguments le plus souvent avancé en faveur de l'autonomie de recrutement des écoles est la connaissance pointue que les directeurs d'établissement ont des réalités sociales, économiques et culturelles dans leurs écoles. Connaissant bien le terrain, ils seraient les mieux placés pour sélectionner et engager des enseignants dont les capacités, savoirs et sensibilités s'alignent sur les besoins de leurs établissements.

L'enquête aborde ce sujet sans pour autant préciser si par recrutement, on entend la sélection, l'engagement des enseignants ou les deux. Ainsi, il se peut que les écoles publiques par exemple ne soient pas les employeurs juridiques de leurs enseignants, mais qu'elles participent à la procédure de recrutement en sélectionnant elles-mêmes leur personnel. A l'inverse, les écoles privées sont vraisemblablement les employeurs juridiques de leur personnel et disposent de ce fait d'une autonomie dans toutes les phases du processus de recrutement. Reste à savoir si les établissements qui jouissent d'une autonomie de recrutement ont également le pouvoir de licencier leur personnel.

Plus des deux tiers des écoles de Suisse recrutent directement leurs enseignants.

L'existence d'un financement public des écoles semble très clairement limiter l'autonomie de recrutement de ces dernières. De fait, 40% des écoles publiques et 20% des écoles privées subventionnées se voient attribuer leurs enseignants par une autorité externe. Les écoles privées au contraire ont une autonomie de recrutement presque totale.

L'offre de formation des écoles n'affecte pas outre mesure leur compétence de recrutement, sauf peut-être dans la formation professionnelle offerte par les écoles privées (subventionnées ou non). L'éventuel financement de ces écoles par des acteurs de l'économie privée pourrait s'accompagner d'un droit de regard de ces derniers sur les processus de recrutement.

Contrairement aux apparences, la taille des écoles n'exerce pas d'influence significative sur la capacité des écoles à recruter elles-mêmes leurs enseignants. Les résultats supérieurs des petites écoles (moins de 100 élèves) s'expliquent davantage par la surreprésentation des écoles privées, qui constituent le tiers des établissements de cette catégorie.

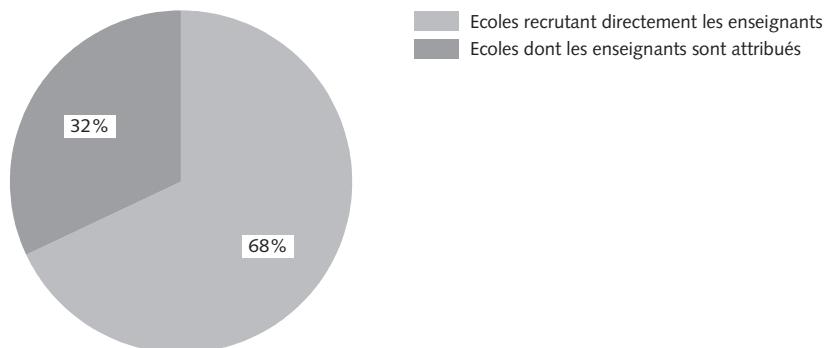
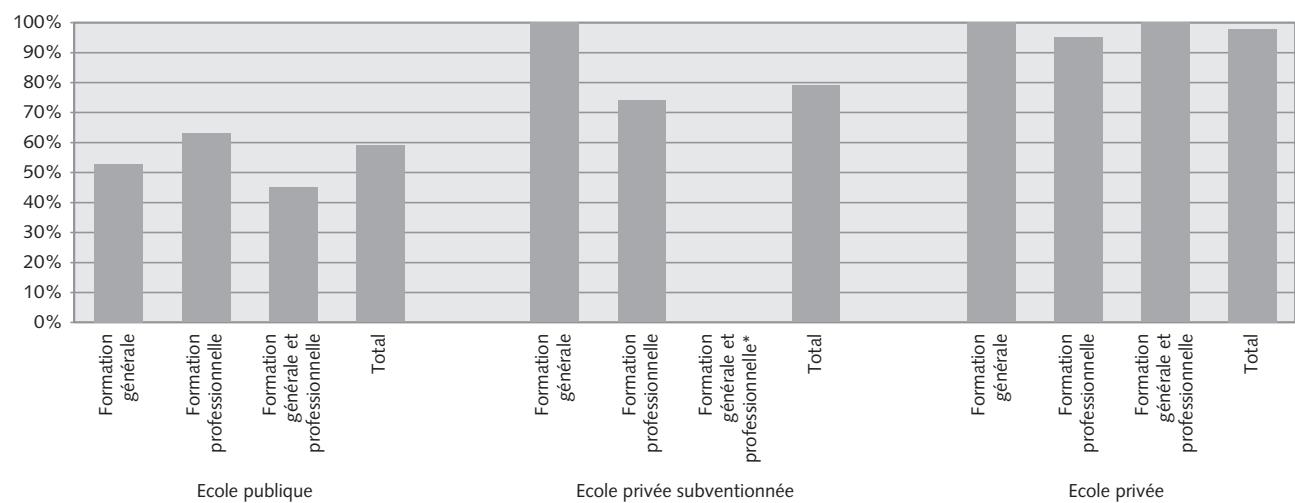
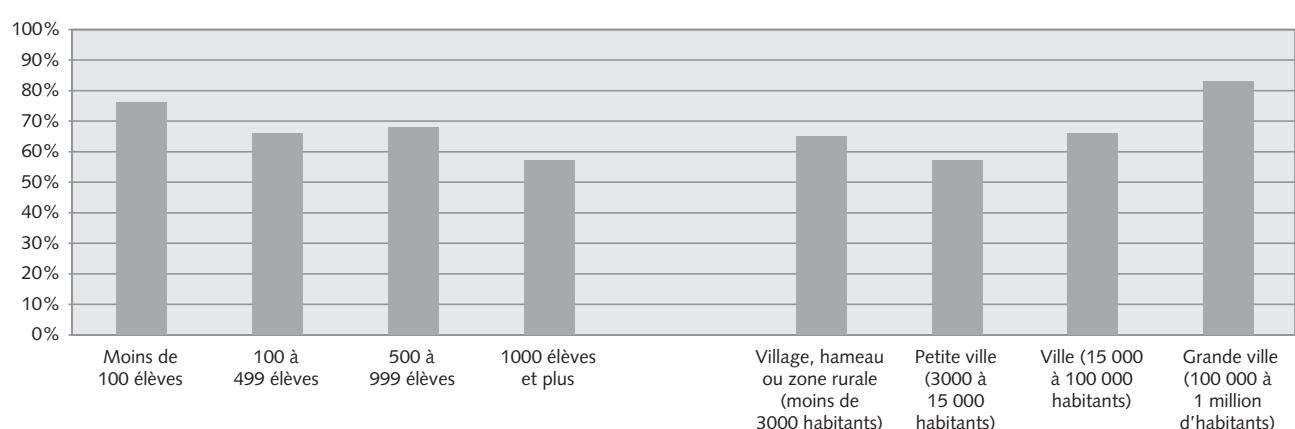
Plus l'agglomération où se situent les établissements scolaires est grande, plus l'autonomie de recrutement tend à augmenter. 80% des écoles proches ou à l'intérieur d'une grande ville déclarent recruter directement leur personnel enseignant.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Le recrutement de nouveaux enseignants au degré secondaire II incombe-t-il à l'école (p. ex. à la direction de l'école)?».

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Répartition des écoles selon leur autonomie de recrutement, en 2001****Pourcentage d'écoles recrutant directement leur personnel enseignant, selon le statut et l'offre de formation, en 2001****Pourcentage d'écoles recrutant directement leur personnel enseignant, selon la taille et l'emplacement, en 2001**

## Recrutement des enseignants (suite)

**En 2001, quatre écoles sur cinq ont des postes à repourvoir, dont le total atteint près de 3000 postes. Dans la plupart des cas, elles parviennent à engager un enseignant entièrement qualifié. La moitié d'entre elles cependant a dû soit augmenter la charge de ses enseignants, soit engager un enseignant partiellement qualifié pour combler le manque de personnel. Les difficultés de recrutement sont particulièrement aiguës pour les disciplines commerciales et scientifiques.**

Le nombre et le taux de postes vacants sont des indicateurs de la rotation du personnel enseignant dans les établissements du degré secondaire II. Ils reflètent également les difficultés de recrutement que rencontrent les écoles.

En 2001, la Suisse comptait près de 3000 postes vacants pour l'ensemble des écoles. Cela représente en moyenne 5 postes par école. Plus l'école s'agrandit, plus le nombre moyen de postes vacants augmente. Les écoles de moins de 100 élèves dénombrent près de 2 postes vacants, contre 12 postes en moyenne dans les plus grandes écoles.

L'examen des taux de postes vacants révèle cependant une situation différente. En Suisse, 50% des écoles présentent un taux de postes vacants égal ou inférieur à 10% (valeur médiane). En théorie, cela signifie qu'il faut 10 ans pour qu'un établissement scolaire renouvelle entièrement son corps enseignant. Si ce taux médian reste à peu près identique quelle que soit la taille de l'école, il n'en va pas de même de la dispersion des valeurs. L'étendue interquartile des taux de postes vacants des petites écoles (moins de 100 élèves) varie de 0% à environ 30%. Dans une très grande école par contre, ce taux fluctue entre 5% et 20%. Les plus faibles effectifs en personnel des petites écoles expliquent d'eux-mêmes ces fortes variations.

En Suisse, 80% des écoles ont dû faire face à des vacances de personnel au cours de l'année 2001. La majorité d'entre elles (86%) a repourvu ces postes vacants en engageant un enseignant entièrement qualifié. Lorsque cela n'a pas été possible, les écoles ont engagé un enseignant partiellement qualifié (51%) ou augmenté la charge d'autres enseignants (44%). En dernier recours, elles peuvent encore augmenter la taille des classes, voire supprimer des cours planifiés. Ces deux méthodes sont rarement utilisées.

La difficulté de recruter des enseignants varie suivant la discipline enseignée. De manière générale, les disciplines telles que les études commerciales, l'informatique, les mathématiques et les sciences sont celles qui posent le plus de problèmes aux écoles. En moyenne, une école sur deux éprouve des difficultés de recrutement pour ces matières. Engager un enseignant entièrement qualifié dans les sciences ou les mathématiques relève presque d'une mission impossible pour les écoles qui dispensent une formation générale (69% et 79% des écoles sont confrontées à ce problème). Les écoles professionnelles sont proportionnellement moins nombreuses à indiquer des difficultés de recrutement. Elles en rencontrent pourtant, notamment dans les disciplines telles que les études commerciales et l'informatique.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions:

«Combien de postes d'enseignement vacants au degré secondaire II ont dû être pourvus pour l'année scolaire en cours?»

«L'école a-t-elle recouru à l'une des méthodes suivantes pour faire face à ces vacances?»

«Pour quelles branches est-il difficile à votre avis d'engager des enseignants entièrement qualifiés au degré secondaire II?»

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

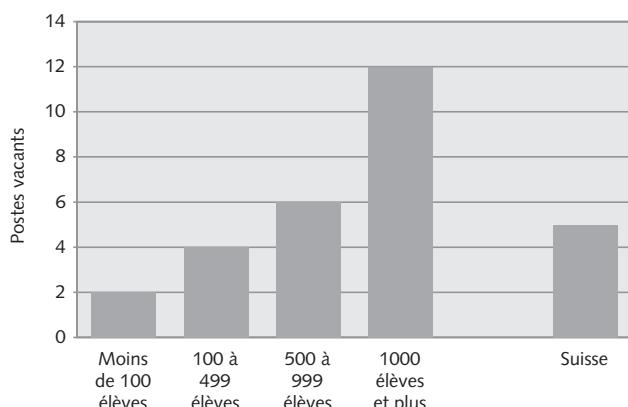
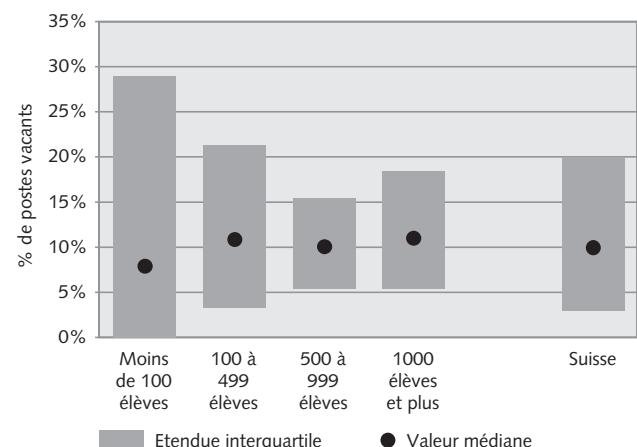
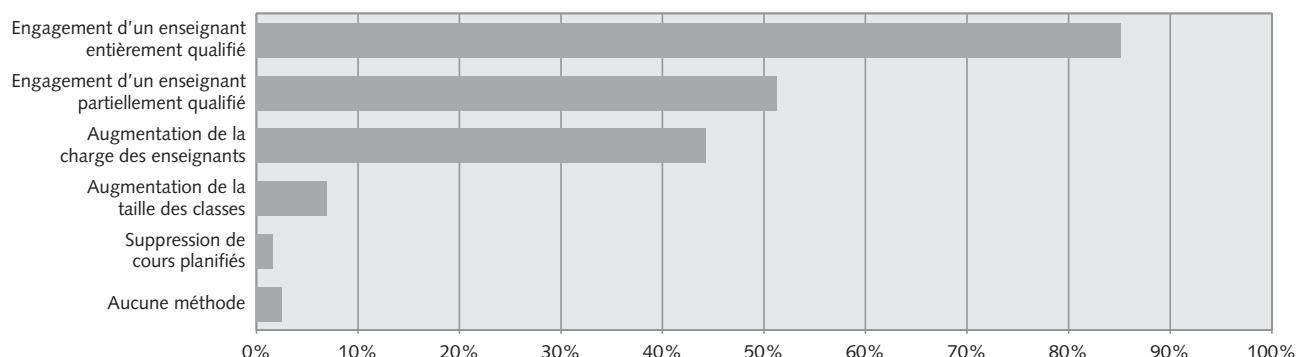
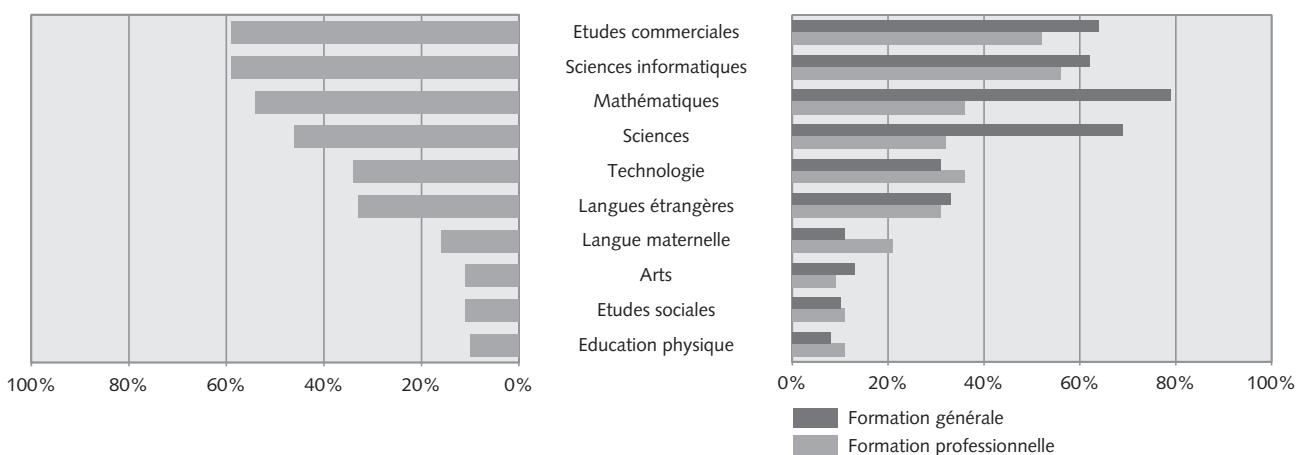
### Définitions

Le taux de postes vacants est calculé en rapportant le nombre de postes vacants à l'effectif des enseignants de chaque établissement.

Les réponses relatives au taux de postes vacants sont classées par ordre croissant. Les quartiles correspondent aux valeurs qui divisent la distribution en quatre groupes d'égale grandeur. L'étendue interquartile est l'intervalle entre le 1<sup>er</sup> quartile (limite de 25%) et le 3<sup>e</sup> quartile (limite de 75%). Elle représente 50% des réponses.

La médiane (limite de 50%) correspond à la valeur qui divise la distribution en deux groupes d'égale grandeur.

## Recrutement des enseignants (suite)

**Nombre moyen de postes vacants selon la taille des écoles, en 2001****Taux de postes vacants médian et sa dispersion, selon la taille des écoles, en 2001****Pourcentage d'écoles selon les méthodes utilisées pour faire face aux vacances, en 2001****Pourcentage d'écoles rencontrant des difficultés de recrutement, selon les branches d'enseignement et l'offre de formation, en 2001**

## Statut des enseignants

---

**Un tiers des enseignants à temps partiel a un statut de temporaire, contre 12% des enseignants à plein temps. Ce statut se rencontre surtout dans les écoles publiques, où plus de 30% des enseignants à temps partiel sont engagés en qualité de temporaires, alors qu'ils ne sont que 22% et 18% dans les écoles privées (subventionnées ou non).**

Le statut des enseignants est un élément important des conditions d'engagement. Il renseigne sur la durée et la nature de l'engagement. Il conditionne également fortement la sécurité de l'emploi et les salaires des enseignants. Les données de l'enquête différencient les enseignants selon la durée de leur engagement. On trouve d'une part les enseignants engagés pour une durée indéterminée, d'autre part les temporaires engagés pour une durée égale ou inférieure à une année. Les écoles publiques se distinguent encore des écoles privées (subventionnées ou non) par la nature de l'engagement de leurs enseignants: un contrat de droit public pour les enseignants nommés et un contrat de droit privé pour ceux qui ne le sont pas.

Accéder à une durée d'engagement indéterminée ou à un statut d'enseignant nommé est la promesse d'une plus grande sécurité de l'emploi et le cas échéant d'une reconnaissance salariale. On comprend dès lors les conséquences qu'un statut de temporaire peut avoir sur la motivation des enseignants et la valorisation de la profession, s'il n'est plus justifié.

Le statut de temporaire se rencontre le plus souvent chez des personnes qui débutent leur carrière; qui n'ont pas les qualifications requises au moment du recrutement ou qui, les ayant, sont engagées dans une fonction qui n'est pas la leur; qui ont une activité d'enseignement à temps partiel inférieure à 50%; etc.

Dans l'ensemble, ce sont surtout les enseignants à temps partiel qui font l'objet d'un statut de temporaire (29%, contre 12% des enseignants à plein temps). L'attrait du travail à temps partiel pour les enseignants explique en partie le recours plus que significatif à ce statut.

Ce statut est également plus présent dans les écoles publiques, où un tiers du personnel à temps partiel est engagé à titre temporaire. Il représente peut-être une alternative intéressante pour gérer les effectifs des enseignants au plus proche des effectifs scolaires. La situation est inverse dans les écoles privées. 22% des enseignants à plein temps sont temporaires, contre 14% des enseignants à temps partiel. Contre toute attente, ces écoles ne se fondent apparemment pas sur le degré d'occupation de leurs enseignants pour leur attribuer un statut de temporaire.

Les résultats présentés jusqu'ici se basent sur les réponses des établissements quant au nombre d'enseignants temporaires faisant partie du corps enseignant. Pourtant, une école interrogée sur quatre n'a donné aucune indication. Les informations relatives au personnel ne sont peut-être pas détenues par ces écoles. Elles ne disposent pas d'un degré d'autonomie suffisant pour décider elles-mêmes de la durée d'engagement de leurs enseignants.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Quel pourcentage du personnel enseignant actuellement au degré secondaire II est employé à titre temporaire?».

### Définitions

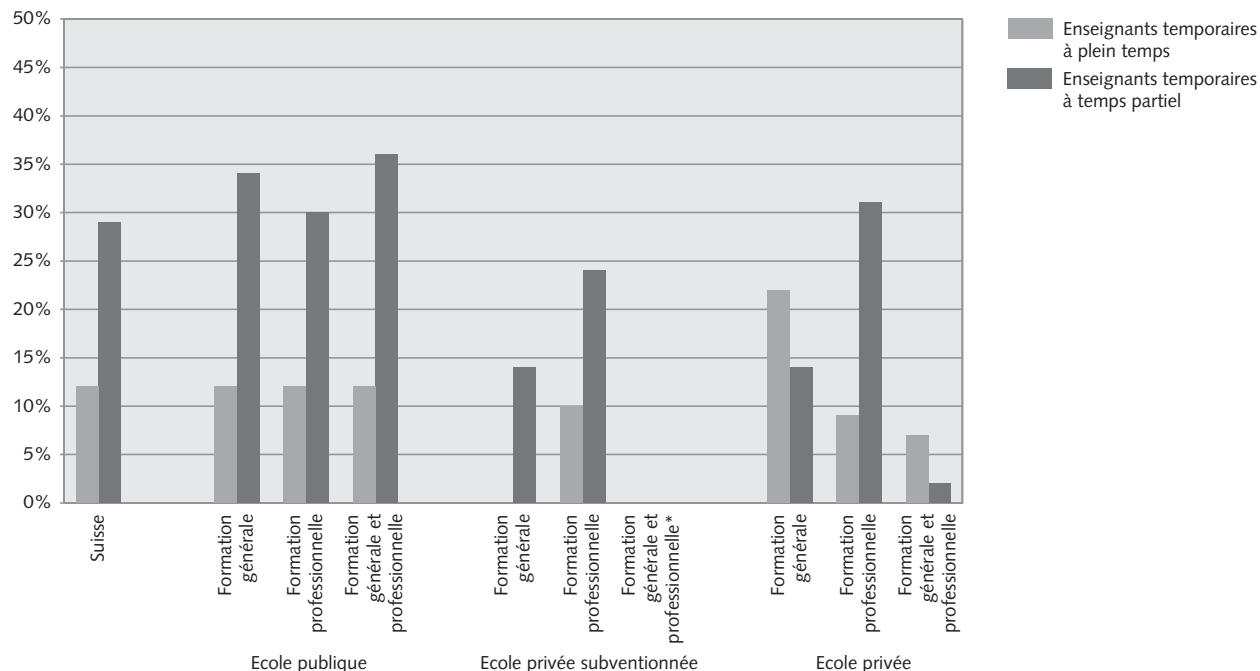
Une personne engagée en qualité de temporaire est employée pour une période déterminée ne dépassant pas une année.

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

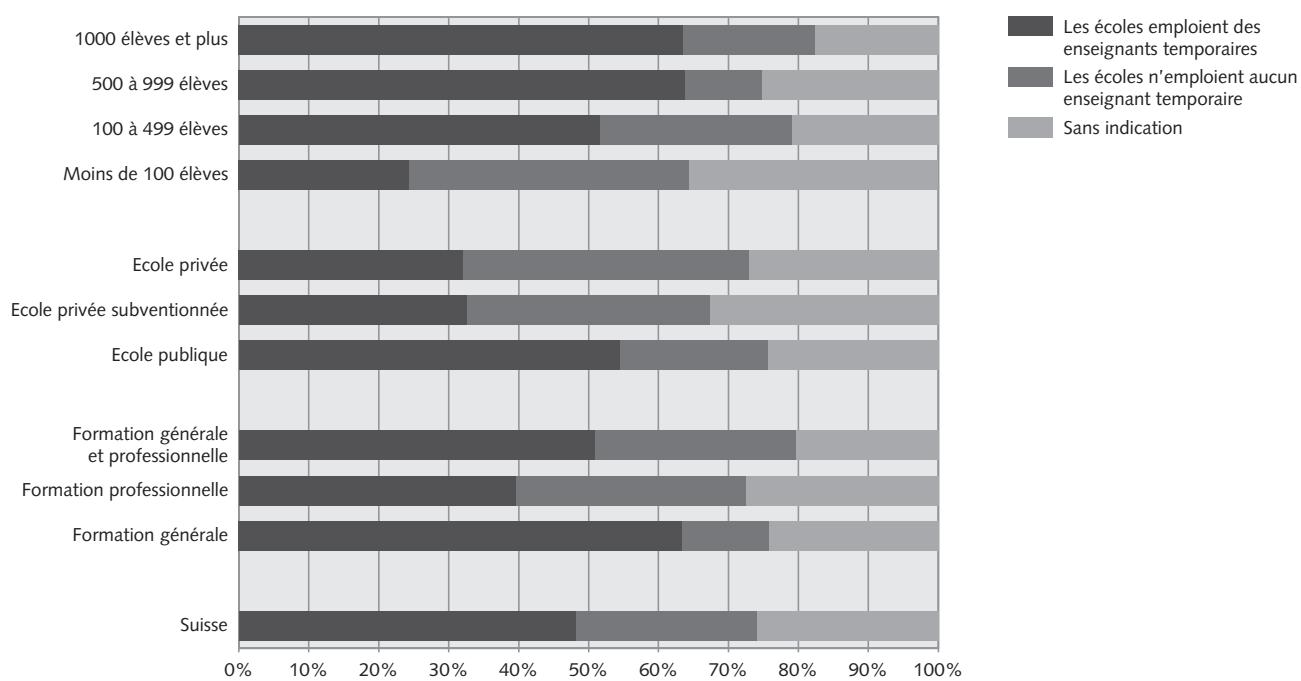
Conditions de travail des  
enseignants, OFS 1997

**Pourcentage d'enseignants engagés en qualité de temporaire, selon le degré d'occupation, l'offre de formation et le statut de l'école, en 2001**



\* Valeurs non représentatives

**Pourcentage d'écoles employant des enseignants temporaires, selon la taille, le statut et l'offre de formation, en 2001**



## Qualification des enseignants

**En Suisse, à peu près deux écoles sur trois recourent aux services d'enseignants non entièrement qualifiés. Cette proportion s'élève à trois écoles sur quatre parmi celles qui comportent 1000 élèves et plus.**

**Globalement, un quart des enseignants à temps partiel (28%) et un septième de ceux qui sont engagés à plein temps ne remplissent pas complètement les attentes en matière de qualification.**

La formation initiale des enseignants du degré secondaire II combine une formation disciplinaire et une formation pédagogique et didactique. Si la formation disciplinaire peut différer d'un canton à l'autre, la reconnaissance des titres délivrés par les différents cantons est aujourd'hui réalisée. En revanche, lors du recrutement des enseignants, les niveaux de qualification minimaux sont susceptibles de varier d'un canton ou d'une école à l'autre. Selon le degré d'excellence exigé, les possibilités de recrutement peuvent s'en trouver affectées. En effet, plus la barre est élevée, plus l'offre d'enseignants entièrement qualifiés se restreint, ne laissant d'autres possibilités que de recourir temporairement, voire même définitivement à du personnel non entièrement qualifié.

Un quart des enseignants à temps partiel est insuffisamment qualifié. Cette proportion dépasse de plus de 10 points celle des enseignants à temps complet. Cela conforte l'hypothèse selon laquelle, les enseignants non entièrement qualifiés sont le plus souvent engagés à temps partiel et pour une durée déterminée. Tant les écoles publiques que les écoles privées subventionnées recourent massivement à du personnel partiellement qualifié (près de deux écoles sur trois). Ce constat doit cependant être nuancé selon l'offre de formation.

Quelle que soit l'offre de formation, un peu moins de 30% des enseignants à temps partiel sont insuffisamment qualifiés dans les écoles publiques. Celles qui offrent une formation professionnelle ou une formation générale et professionnelle ont cependant davantage d'enseignants à plein temps non entièrement qualifiés (15%) que celles offrant une formation générale (9%). Les écoles privées subventionnées éprouvent plus particulièrement des difficultés à engager du personnel entièrement qualifié dans la formation professionnelle (environ 30% des enseignants à plein temps et à temps partiel). Un tiers des écoles privées rencontrent des problèmes, à la fois dans la formation générale (27% des enseignants à temps partiel) et dans la formation professionnelle, où les difficultés de recrutement concernent surtout les enseignants à plein temps (20%).

La taille des écoles révèle des résultats surprenants. Les petites écoles, bien que moins nombreuses à engager du personnel non qualifié (33% des écoles de moins de 100 élèves), comptent près de 22% d'enseignants à temps complet non entièrement qualifiés. Les écoles de plus grande taille sont plus nombreuses à engager du personnel non qualifié (60 à 75%), mais cela concerne surtout le personnel à temps partiel (plus de 30% des enseignants à temps partiel pour les écoles de plus de 500 élèves). Le personnel à plein temps au contraire passe en dessous de la barre des 10%.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Quel pourcentage du personnel enseignant actuellement au degré secondaire II est entièrement qualifié?».

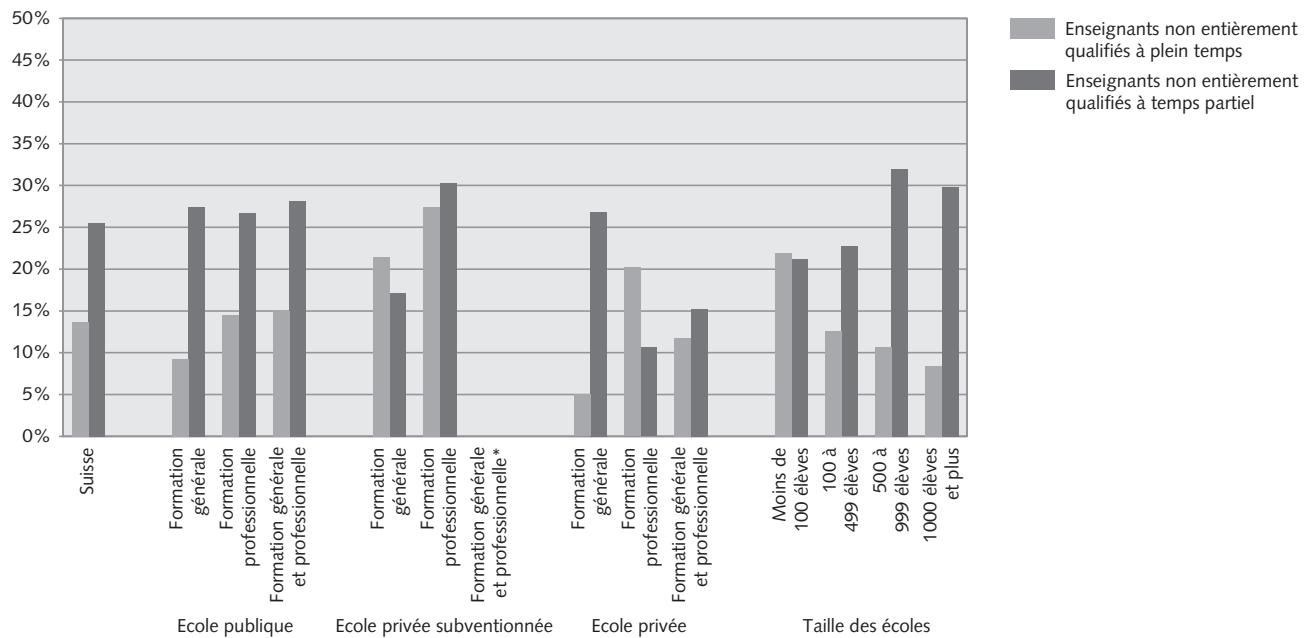
### Définitions

Un enseignant entièrement qualifié a acquis la formation requise pour enseigner une matière au degré secondaire II et remplit toutes les autres conditions administratives (p. ex. la période d'essai).

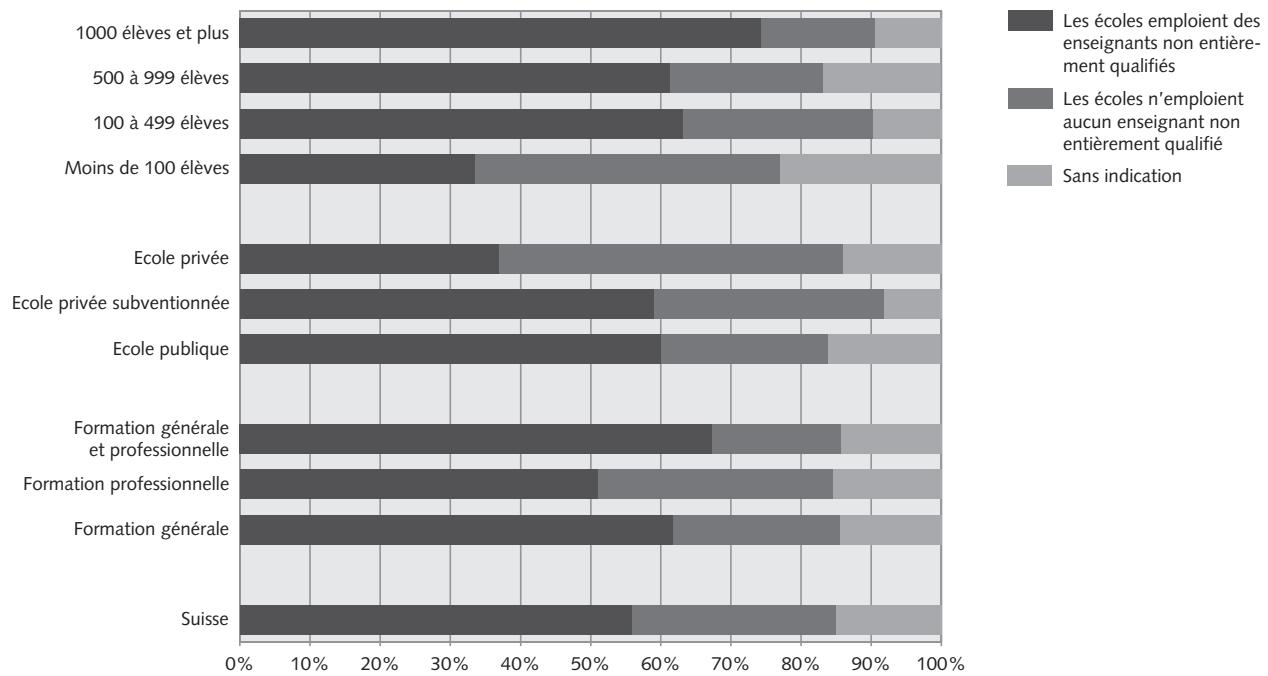
### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Qualification des enseignants

**Pourcentage d'enseignants non entièrement qualifiés, selon le degré d'occupation et selon le statut, l'offre de formation et la taille des écoles, en 2001**

\* Valeurs non représentatives

**Pourcentage d'écoles employant des enseignants non entièrement qualifiés, selon la taille, le statut et l'offre de formation, en 2001**

## Gestion des absences des enseignants

**En Suisse, le taux d'absence des enseignants s'élève en moyenne à 11,2% des périodes de la grille horaire. Dans les trois quarts des cas, les enseignants absents ont pu être remplacés. Les périodes annulées en raison de l'absence de l'enseignant désigné ne dépassent pas 3%, mais concernent 4 écoles sur 10.**

Les absences des enseignants ont des causes diverses, pour la majeure partie tout à fait légitimes (maladie, accident, maternité, service militaire, congé de formation, etc.). Ces absences engendrent des perturbations dans le fonctionnement des classes.

Dans le degré secondaire II, le remplacement d'un enseignant peut s'avérer plus ardu en raison de la spécialisation disciplinaire, de l'éparpillement des emplois du temps des enseignants et de la grande diversité des disciplines enseignées.

A cet égard, la connaissance des causes des absences est essentielle pour essayer d'anticiper ces dernières et améliorer ainsi le dispositif de remplacement. Les données de l'enquête ISUSS ne donnent malheureusement aucune information à ce sujet, mais indiquent néanmoins la proportion des enseignements non assurés par des enseignants désignés (remplacés ou annulés) durant les deux premiers mois de l'année scolaire 2001/2002.

En Suisse, le taux d'absence des enseignants s'élève en moyenne à 11,2%. Dans les trois quarts des cas, ces absences ont pu être remplacées. Les périodes annulées en raison de l'absence de l'enseignant désigné ne dépassent pas 3%, mais concernent 4 écoles sur 10.

A taux d'absence équivalent (entre 10 et 12%), les écoles qui dispensent une formation professionnelle semblent avoir moins de difficultés à remplacer les enseignants absents que les autres offres de formation: près 9 périodes sur 10 ont pu être remplacées. Seul un tiers des écoles professionnelles (30%) ont dû annuler au moins un cours, alors que cette proportion double dans les écoles générales et dans les écoles générales et professionnelles.

Les plus grandes écoles ont un taux d'absence plus élevé (14%) que les écoles de taille inférieure (11%). Si les petites écoles sont peu nombreuses à avoir annulé une ou plusieurs périodes durant la période considérée (17%), plus de la moitié des écoles de taille supérieure ont annulé un enseignement. Cette proportion atteint même les deux tiers dans les grandes écoles de 1000 élèves et plus. De plus, à taux d'absence équivalent, la proportion des périodes annulées dans les écoles de moins de 1000 élèves augmente également avec la taille des écoles (de 1% à 4%). Tout comme les écoles professionnelles, les petites écoles rencontrent moins de difficultés à compenser les absences des enseignants.

Environ 15% des écoles n'ont donné aucune indication quant aux pourcentages de périodes annulées et remplacées. Une explication possible: les écoles ne disposent pas de dispositif interne ou de ressources suffisantes pour recenser les absences ou en garder une trace.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Au degré secondaire II, considérez le deuxième mois de l'année scolaire en cours. Estimez le pourcentage des périodes annulées ou données par un remplaçant en raison de l'absence de l'enseignant désigné».

### Définitions

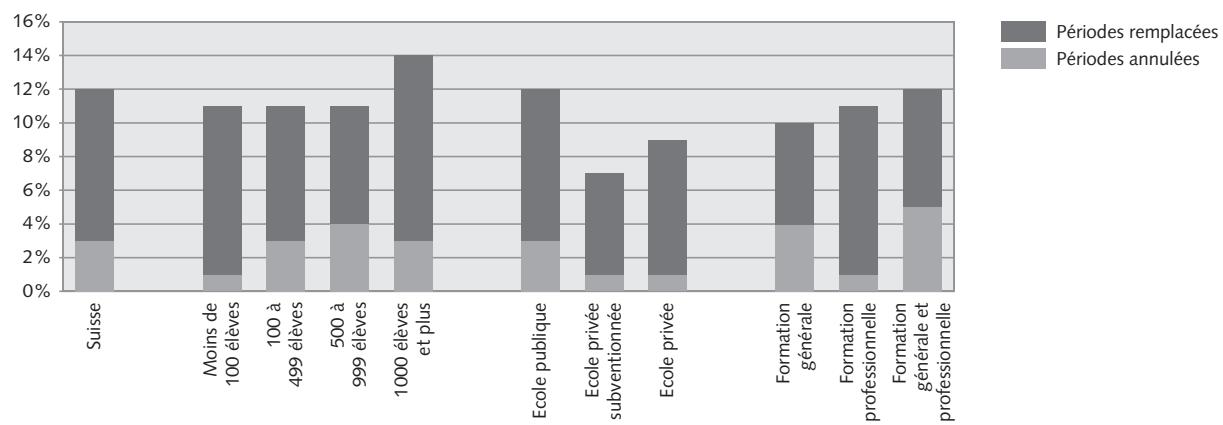
Une période est une leçon, dont la durée peut être variable selon les cantons, les écoles, les filières d'enseignement, etc. Le plus souvent, une période correspond à 45 minutes de cours.

Le taux d'absence indique le pourcentage de périodes annulées ou remplacées au cours des deux premiers mois de l'année scolaire 2001/2002.

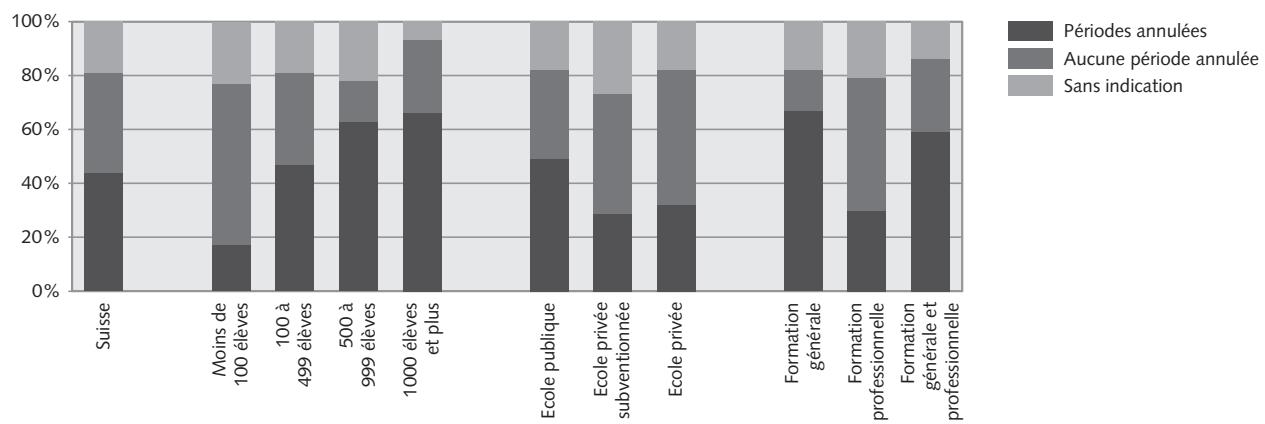
### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

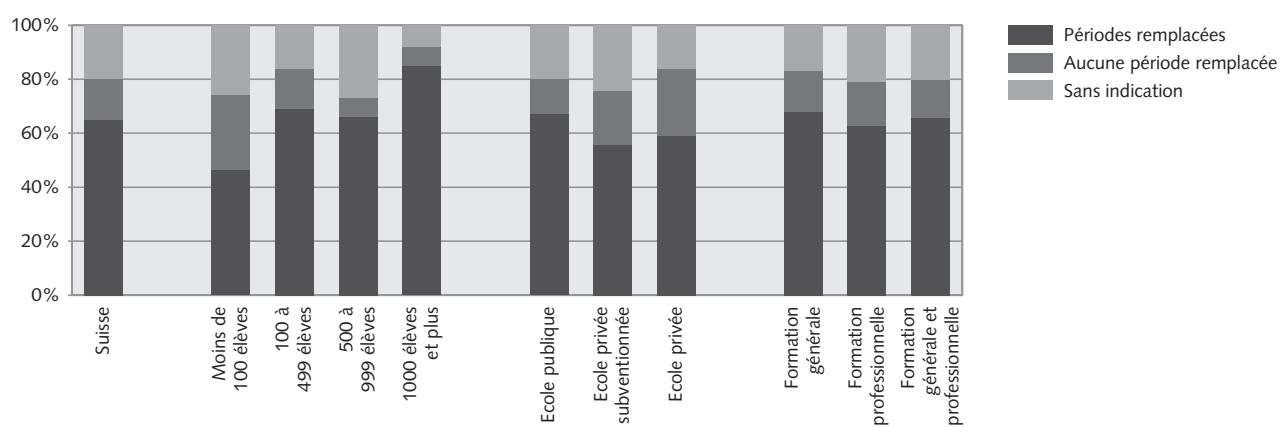
**Taux d'absence des enseignants durant le 2<sup>e</sup> mois de l'année scolaire 2001/2002  
(exprimé en % de périodes), selon la taille, le statut et l'offre de formation des écoles**



**Pourcentage d'écoles ayant annulé des cours en raison de l'absence de l'enseignant désigné, selon la taille, le statut et l'offre de formation, en 2001**



**Pourcentage d'écoles ayant remplacé des cours en raison de l'absence de l'enseignant désigné, selon la taille, le statut et l'offre de formation, en 2001**



## Développement professionnel des enseignants

**En Suisse, au courant de l'année scolaire 1999/2000, un enseignant sur trois a participé à une activité de développement professionnel dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC); ils ont été plus d'un enseignant sur deux dans les autres domaines de perfectionnement.**

Le monde dans son ensemble évolue aujourd'hui si rapidement que les enseignants, comme les membres de la plupart des autres professions, doivent désormais admettre que leur formation initiale ne leur suffira pas pour le restant de leur vie. L'importance de la formation continue et du perfectionnement professionnel des enseignants traduit aussi les préoccupations toujours croissantes pour un enseignement de qualité dans les écoles. La formation continue des enseignants est ainsi appelée à remplir de multiples fonctions, à savoir rafraîchir ou développer de nouvelles connaissances, favoriser la promotion sociale et professionnelle, ainsi que la mobilité professionnelle.

En Suisse, plus d'un enseignant sur deux a participé à une activité de développement professionnel au cours de l'année scolaire précédente. En Suisse alémanique, cette proportion atteint même deux tiers. Les enseignants qui exercent dans une école publique ou privée subventionnée semblent mieux lotis que ceux travaillant au sein d'écoles privées. Ils sont près de deux tiers à avoir bénéficié d'un développement professionnel, contre 40% dans les écoles privées.

Un très faible pourcentage d'écoles (env. 2%) n'encourage d'aucune façon le perfectionnement professionnel des enseignants.

La forme de soutien la plus plébiscitée, par près de 90% des écoles, est le regroupement et la circulation d'informations sur les possibilités de formation offertes localement. Quatre écoles sur cinq accordent du temps à leurs enseignants pour leur développement professionnel. La même proportion d'écoles organise des activités de développement professionnel pour son personnel enseignant. Trois écoles sur quatre ont un budget séparé destiné à la formation continue des enseignants. Ces deux dernières formes de soutien semblent tout particulièrement attester de l'élargissement de l'autonomie des écoles.

Un bémol toutefois: l'enquête ne dit rien sur l'ampleur de ce soutien, s'il s'agit de mesures ponctuelles d'aide à la formation ou d'une véritable politique de l'établissement scolaire en faveur d'une qualification croissante des enseignants.

Quant à la variété des formes de soutien pratiquées par les écoles, la plupart en utilisent toute la palette répertoriée par l'enquête. Cela dit, les écoles privées, comme les petites écoles, limitent souvent le soutien à la circulation des informations. Un peu moins de la moitié d'entre elles ne dispose pas d'un budget séparé pour la formation continue de leurs enseignants.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions:

«Considérez l'année scolaire passée. Quel est le pourcentage des enseignants du degré secondaire II ayant participé à des activités de développement professionnel?»

«De quelle manière votre école soutient-elle ou favorise-t-elle le développement professionnel des enseignants du degré secondaire II?»

### Définitions

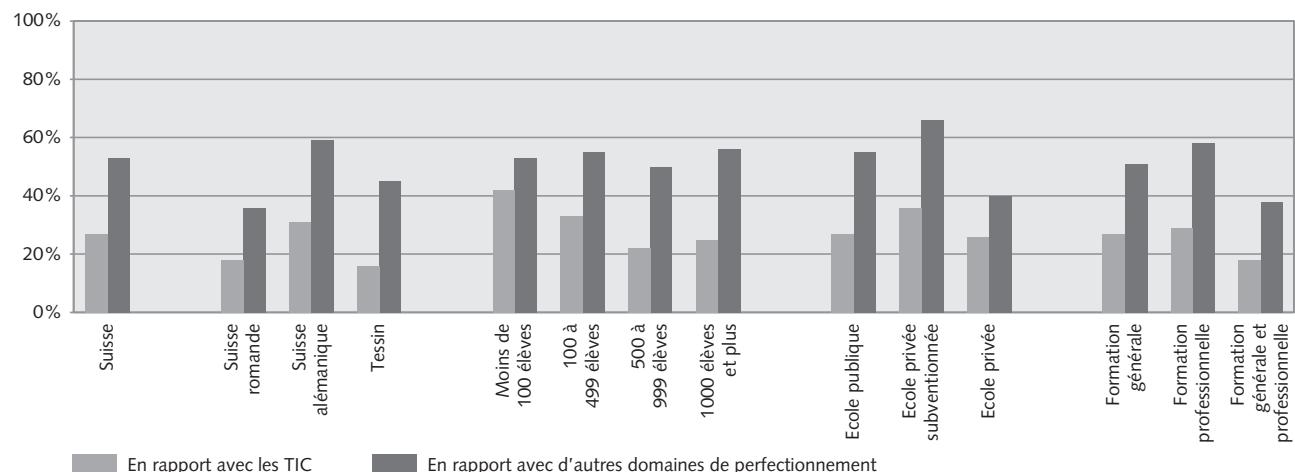
Le développement professionnel comprend toute activité destinée à développer les capacités, les connaissances, les compétences et d'autres caractéristiques d'un enseignant. En font partie les cours de développement personnel, le développement en commun de nouvelles méthodes ainsi que les cours pédagogiques.

### Source: OFS

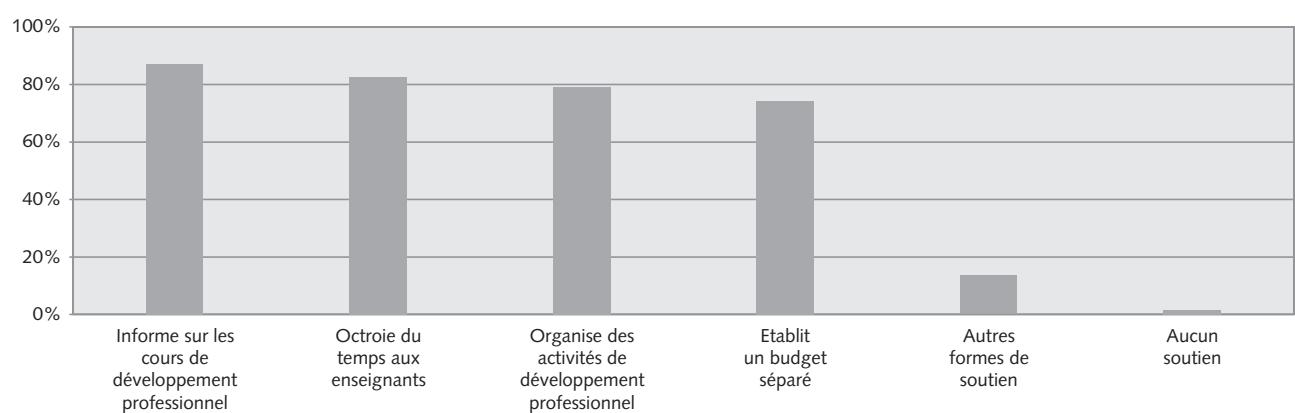
International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Développement professionnel des enseignants

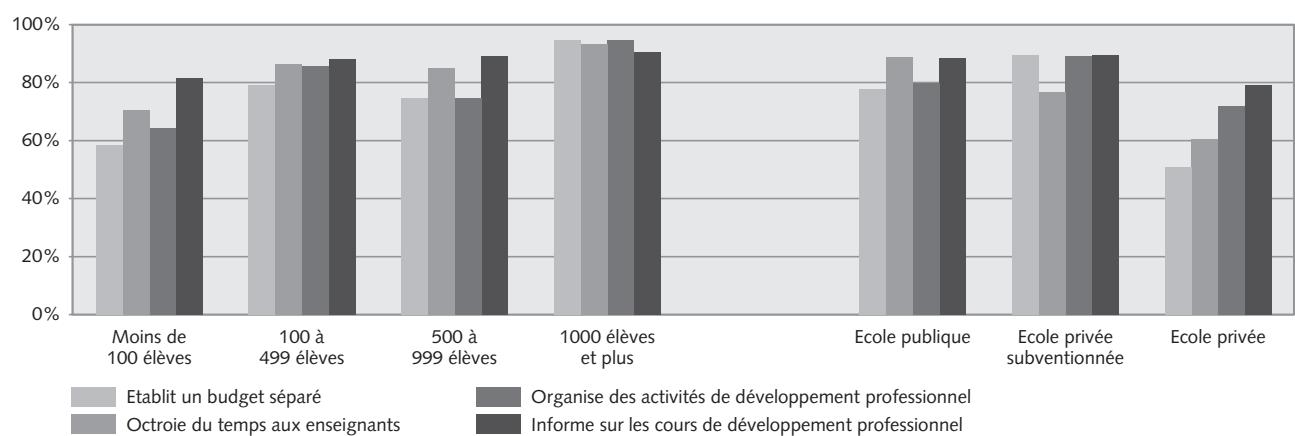
**Pourcentage d'enseignants ayant participé à des activités de développement professionnel, selon les régions linguistiques, la taille, le statut et l'offre de formation des écoles, en 2001**



**Pourcentage d'écoles selon leur façon de soutenir le développement professionnel, en 2001**



**Pourcentage d'écoles selon leur façon de soutenir le développement professionnel, selon la taille et le statut, en 2001**



## Développement professionnel des enseignants (suite)

**La quasi-totalité des écoles déclarent que leur personnel enseignant a participé à des activités de développement professionnel. Les cours et ateliers sont la forme d'activité de formation la plus répandue, 9 écoles sur 10 l'attestent.**

**Si la collaboration entre enseignants au sein de chaque école est bien établie, comme le confirment 85% des écoles, elle peine à s'imposer hors du cadre de l'établissement: les visites d'observation dans d'autres écoles et la participation à un réseau d'enseignants ne sont soutenues que par un peu plus d'un tiers des écoles.**

L'analyse aborde ici le perfectionnement professionnel sous l'angle des formes d'activités de développement professionnel suivies par les enseignants. Dans l'enquête, elles sont au nombre de neuf et sont décrites dans l'encadré ci-dessous.

Seules 3% des écoles interrogées n'ont indiqué aucune forme d'activité de formation continue particulière. C'est probablement parce qu'aucun de leurs enseignants n'a participé à des activités de développement professionnel au cours de la période considérée. Ce résultat encourageant doit cependant être relativisé, car l'enquête ne fournit aucune information sur l'importance de la fréquentation des activités de développement professionnel par les enseignants.

Mentionnés par 90% des écoles, les cours et ateliers sont la forme de développement professionnel la plus plébiscitée, particulièrement dans la formation générale. La collaboration des enseignants entre eux constitue la deuxième forme de développement professionnel la plus répandue: elle est présente dans plus de 4 écoles sur 5. Outre les interactions quotidiennes, cette collaboration peut s'inscrire dans un cadre formel de séances de travail où seront discutées des questions sur l'enseignement. Elle présente également l'avantage d'être peu coûteuse pour l'établissement.

Les visites aux entreprises ou à des employeurs (70% des écoles) sont plutôt prisées par les écoles offrant une formation professionnelle ou générale et professionnelle (80%). Ces écoles sont effectivement plus proches du monde du travail.

Parmi les formes de développement qui recueillent une moindre adhésion des écoles, il y a les formations menant à un diplôme/certificat (45%). L'explication tient probablement au coût et à la durée de telles formations. Par contre, le fait que les visites d'observation dans d'autres écoles ne concernent que 40% des établissements est plus étonnant et en dit long sur la collaboration des écoles entre elles.

Dans un deuxième temps, les formes d'activité de développement professionnel ont été regroupées au sein de trois catégories: les cours, la collaboration avec les pairs et les visites à des entreprises ou à des employeurs. En Suisse, les types d'activités les plus fréquemment cités sont les «cours» et les «visites à des entreprises ou à des employeurs», pour un peu moins de 70%. Seule une école sur deux a indiqué la «collaboration et observation par les pairs» comme type d'activité de développement professionnel suivie par leur personnel enseignant.

### Questions

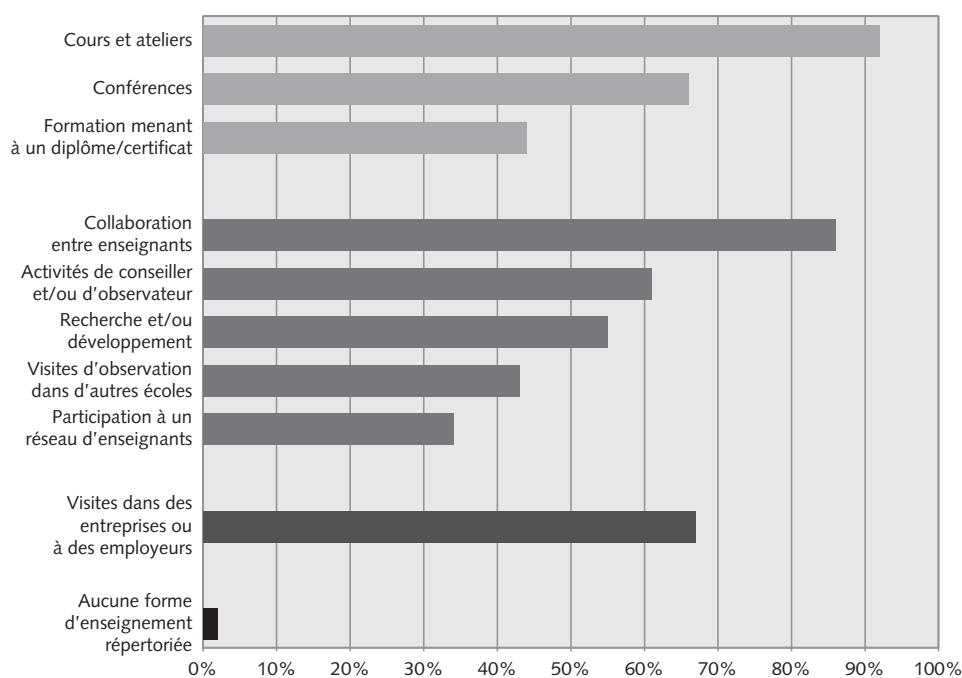
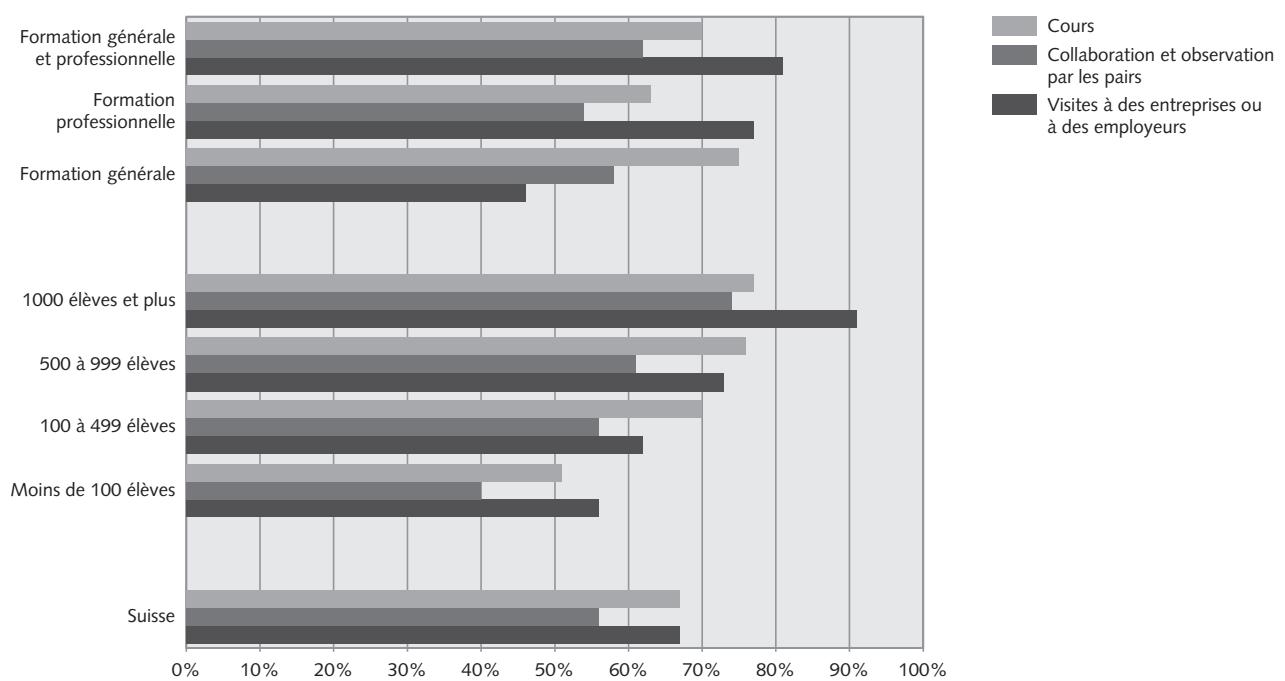
Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Au cours de l'année scolaire passée, des enseignants du degré secondaire II ont-ils participé à certaines des activités de développement professionnel suivantes (formation en TIC incluse)?»

Neuf formes d'activités de développement professionnel étaient proposées, regroupées en trois catégories:

1. «Cours»
  - Cours et ateliers sur des sujets en rapport avec l'éducation
  - Conférences
  - Formation menant à un diplôme/certificat
2. «Collaboration et observation par les pairs»
  - Visites d'observation dans d'autres écoles
  - Collaboration régulière entre enseignants sur des questions d'enseignement
  - Activité de conseiller et/ou d'observateur
  - Recherche et/ou développement
  - Participation à un réseau d'enseignants
3. «Visites dans des entreprises ou à des employeurs»

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Développement professionnel des enseignants (suite)****Pourcentage d'écoles dont les enseignants ont participé à différentes activités de développement professionnel, en 2001****Pourcentage d'écoles dont les enseignants ont participé à différents types d'activités de développement professionnel, selon la taille et l'offre de formation, en 2001**



# Organisation et fonctionnement des écoles

L'organisation et le fonctionnement des écoles déterminent le contexte scolaire et, donc, conditionnent les processus d'enseignement et d'apprentissage, le niveau des acquis scolaires, ainsi que l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale future des jeunes.

L'enquête internationale sur les écoles du degré secondaire II permet d'obtenir des informations sur plusieurs aspects de l'organisation et du fonctionnement des écoles. Ces aspects sont les suivants:

## Admission

Les critères d'admission des écoles définissent les caractéristiques de la population d'élèves qui partagera quotidiennement les mêmes lieux et les mêmes enseignements pendant plusieurs années. L'élève qui opte pour tel programme ou telle école s'engage dans une voie bien définie, dont il n'est pas aisément de changer par la suite.

## Regroupement

A l'instar des critères d'admission, le regroupement des élèves en classe a une influence certaine sur l'ambiance et le climat scolaire vécus au quotidien par les élèves et leurs enseignants. Selon les critères retenus, les conditions d'enseignement et d'apprentissage seront plus ou moins favorables à l'ensemble des élèves ou seulement à une partie d'entre eux.

## Suivi des élèves

La capacité de l'école à appréhender l'élève dans sa globalité et sa complexité tout au long de son cursus représente également un facteur important de la qualité de l'enseignement, du soutien et de l'orientation dont le corps enseignant et la direction sont les garants. Pratiquement toutes les écoles tiennent des dossiers portant sur le choix des matières des élèves, leurs performances scolaires, leurs résultats aux examens et leurs absences.

## Les retours d'informations aux écoles

Une «école qui apprend» doit savoir se remettre en question et se prêter de bonne grâce à une évaluation de ses processus internes, des résultats obtenus et de sa capacité de communiquer avec ses partenaires: les élèves et leurs familles, mais également la société toute entière, qui la finance et lui délègue la mission de former les nouvelles générations.

## Admission des élèves

**En Suisse, le besoin ou l'intérêt des jeunes pour un programme spécifique, ainsi que le lieu de domicile sont les principaux critères d'admission des nouveaux élèves des écoles dispensant des enseignements du degré secondaire II. La performance scolaire des élèves est également un critère important, notamment pour la préparation à la maturité gymnasiale, mais qui n'est pas systématiquement appliqué. Quant à l'admission fondée sur les liens communautaires ou de parenté, elle ne se pratique que très rarement, sauf dans les écoles privées.**

Si l'acquisition d'un bon niveau de formation et de compétences de base, ainsi que l'orientation scolaire et professionnelle adéquate des élèves, relèvent de la mission de l'école obligatoire, il faut bien s'assurer qu'il n'existe pas de dysfonctionnements du système éducatif au moment du passage au secondaire II.

Répertorier les critères qui régissent l'admission aux enseignements post-obligatoires signifie se donner les moyens de vérifier dans quelle mesure l'on garantit aux jeunes l'accès à la formation souhaitée, conformément à leurs compétences.

Les difficultés que les élèves peuvent rencontrer lors de ce passage sont nombreuses et de nature très diverse. Face à la complexité de cette problématique, les résultats de l'ISUSS fournissent quelques points de repère, qui pourraient servir de base à d'autres études.

En ce qui concerne les réponses données par les directions sur le sujet, il faudrait en outre être en mesure de vérifier dans quelle mesure des critères qui n'ont pas été mentionnés explicitement ne sont pas implicites au fonctionnement du système éducatif dans son ensemble.

Un exemple parmi d'autres: la direction d'une école de maturité peut omettre en bonne foi de mentionner que l'admission des élèves se fait selon les résultats scolaires, car ceux qui s'y inscrivent connaissent à priori les conditions d'admission qui doivent être remplies, notamment en ce qui concerne le niveau scolaire.

En Suisse, les besoins et les intérêts des élèves pour les programmes dispensés sont souvent pris en considération lors de l'admission; seul un quart des écoles n'y prête peu ou pas d'attention. Le lieu de domicile représente un critère d'admission pertinent pour la moitié des écoles, notamment les écoles publiques et celles qui proposent des programmes d'enseignement général.

L'admission aux écoles qui préparent les élèves au degré tertiaire universitaire est plus souvent subordonnée aux performances scolaires des élèves que l'entrée dans les écoles professionnelles, dont le débouché est généralement le marché du travail et pour lesquelles le critère d'admission décisif est la signature préalable d'un contrat d'apprentissage.

L'adhésion des parents à la philosophie d'enseignement ou religieuse de l'école et la priorité donnée aux proches d'élèves actuels ou anciens sont des critères plus prisés par les écoles privées (42% des écoles privées les mentionnent, contre 9,3% des écoles publiques).

### Questions

Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question suivante:

«Dans quelle mesure [jamais ou rarement / parfois / souvent ou toujours] votre école considère-t-elle les critères suivants pour l'admission des élèves au degré secondaire II?»

Les critères proposés étaient:

- lieu de domicile
- besoin ou intérêt de l'élève concernant un programme ou un cours

*Un indice «performance scolaire» a été construit sur la base des réponses:*

- examen d'entrée
- bulletin scolaire des élèves
- recommandation des écoles précédentes

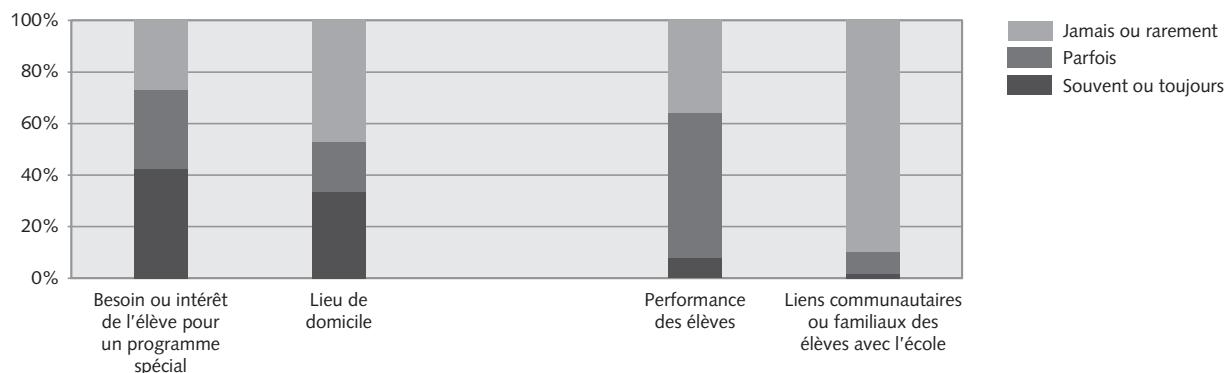
*Un indice «liens communautaires ou familiaux» a été construit sur la base des réponses:*

- adhésion des parents à la philosophie d'enseignement ou religieuse de l'école
- priorité aux proches des élèves actuels ou des anciens élèves

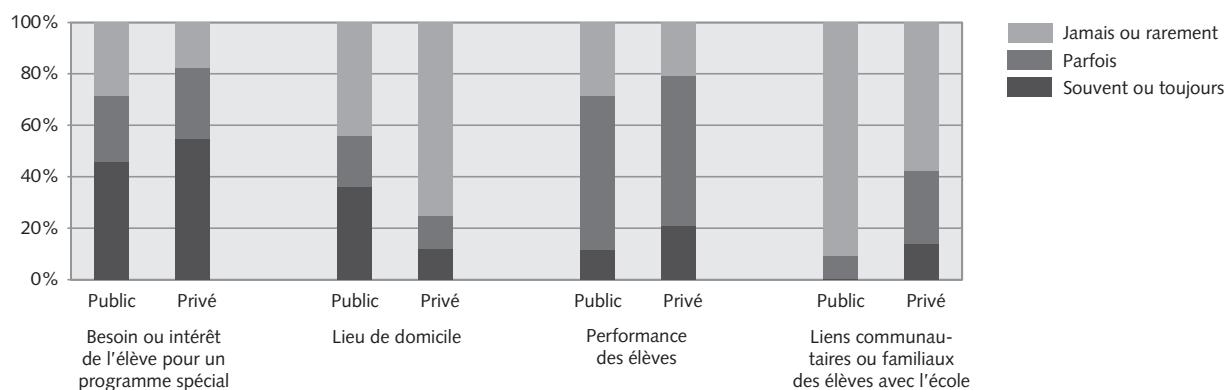
### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

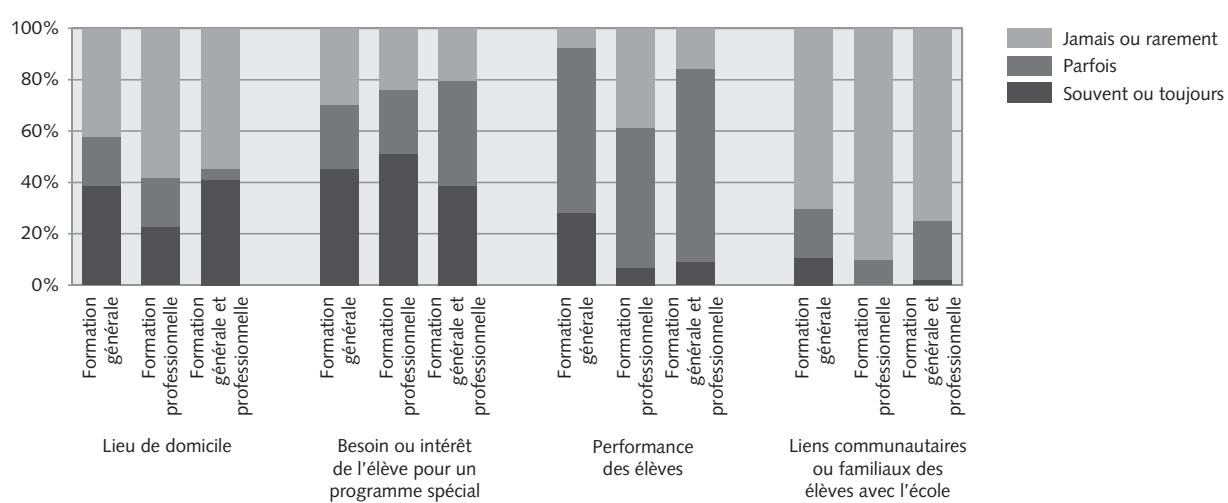
**Répartition des élèves selon les critères ou politiques d'admission pratiqués par les écoles, en 2001**



**Répartition des écoles publiques et privées selon les critères ou politiques d'admission pratiqués, en 2001**



**Répartition des écoles selon les critères ou politiques d'admission pratiqués et l'offre de formation, en 2001**



## Regroupement des élèves

**Le regroupement des élèves se fait surtout en fonction des programmes et des matières choisis par les élèves. Leur niveau d'aptitude intervient dans un deuxième temps, que ce soit pour former des classes homogènes ou des classes hétérogènes. Les écoles privées tendent à privilégier l'homogénéité des classes par rapport aux écoles publiques.**

**La plus grande hétérogénéité des âges des élèves qui fréquentent les écoles professionnelles ne semble pas entrer en ligne de compte pour la question de leur regroupement au sein des classes.**

Le regroupement des élèves au sein des classes peut se faire sur la base de plusieurs critères. Le hasard en est un, mais bien souvent les directions répartissent les élèves en fonction d'autres critères. L'alchimie du regroupement des élèves dans les classes est censée avoir un impact sur la qualité du climat scolaire, l'application de certains principes pédagogiques plutôt que d'autres, l'optimisation du niveau des résultats scolaires, etc. Les propos des directions peuvent se fonder sur des théories plus ou moins explicites ou sur leur expérience ou leur opinion propre en la matière. L'origine sociale et culturelle, ainsi que le niveau scolaire et la motivation des élèves, la qualification du corps enseignants, le budget disponible, etc. sont également des facteurs non négligeables qui interpellent différemment les directions à travers le pays.

La plupart des élèves (90%) fréquentent des écoles où les filières et les matières choisies constituent un critère pertinent de regroupement. En revanche, les élèves des écoles qui tiennent compte, ne serait-ce que parfois, des souhaits des parents sont moins nombreux (30%). Le secteur privé constitue une exception: dans ce dernier, près de la moitié les élèves (48%) suit des écoles à l'écoute des désirs des parents.

Regrouper les élèves selon les spécialités des enseignants ne semble pas non plus correspondre à une pratique très courante.

Le regroupement fondé sur le niveau d'aptitude des élèves est par contre plus répandu. A ce propos, deux positions s'affrontent: celle qui affirme que les élèves gagnent à être intégrés dans une classe homogène et celle qui soutient que les élèves progressent mieux dans des classes hétérogènes. En dépit des résultats de nombreuses études sur le sujet, le débat n'est pas clos. Les résultats de l'ISUSS montrent que la moitié des directions (50%) regroupe des élèves de niveau d'aptitudes similaire. A peu près autant (53%) dit composer des classes hétérogènes. Il est toutefois intéressant de noter que les deux critères ne s'excluent pas au sein d'une même école: 30% des directions les mentionnent ensemble. Il y a tout lieu de penser que les deux critères répondent à des besoins différents.

Globalement, les écoles privées tendent à privilégier les classes homogènes. A l'inverse, les écoles publiques encouragent les classes hétérogènes.

Bien que le passage de l'école obligatoire aux filières générales se fasse d'une manière plus directe et linéaire que pour les formations professionnelles, les directions des écoles de formation générale semblent être plus sensibles à l'âge des nouveaux inscrits pour la formation des classes que les directions des écoles professionnelles.

### Questions

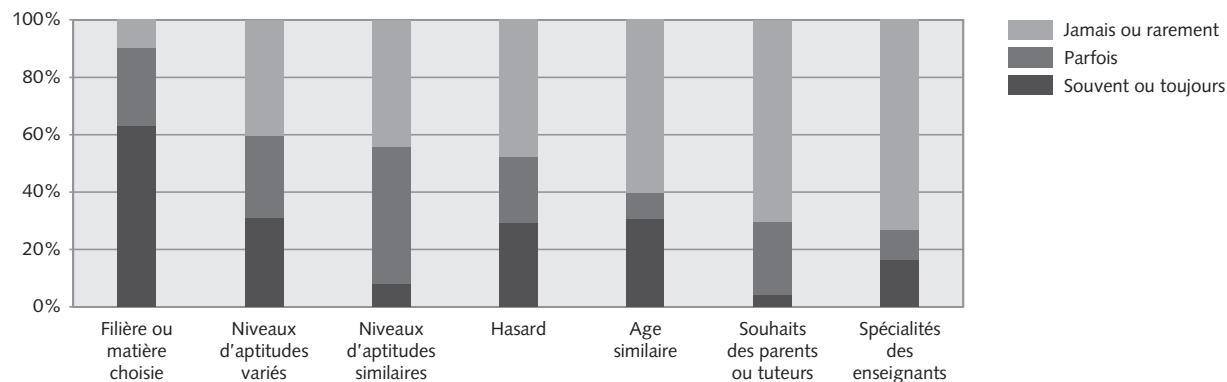
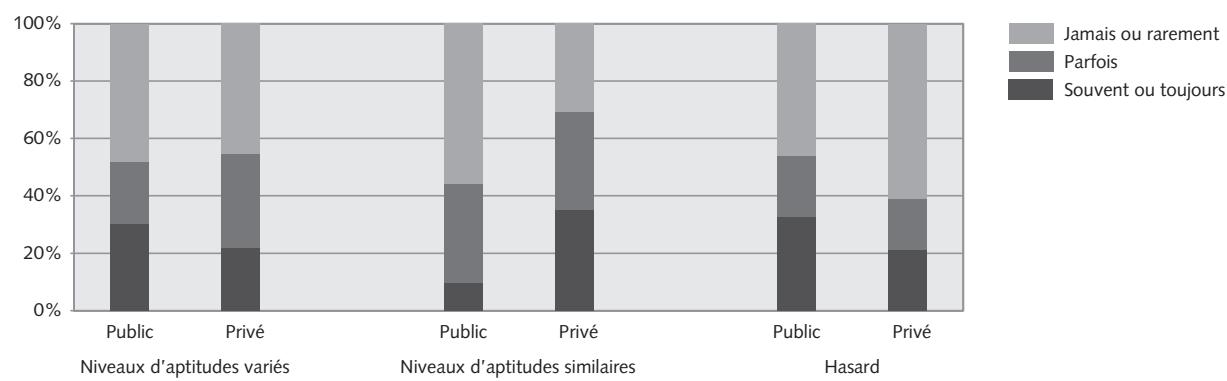
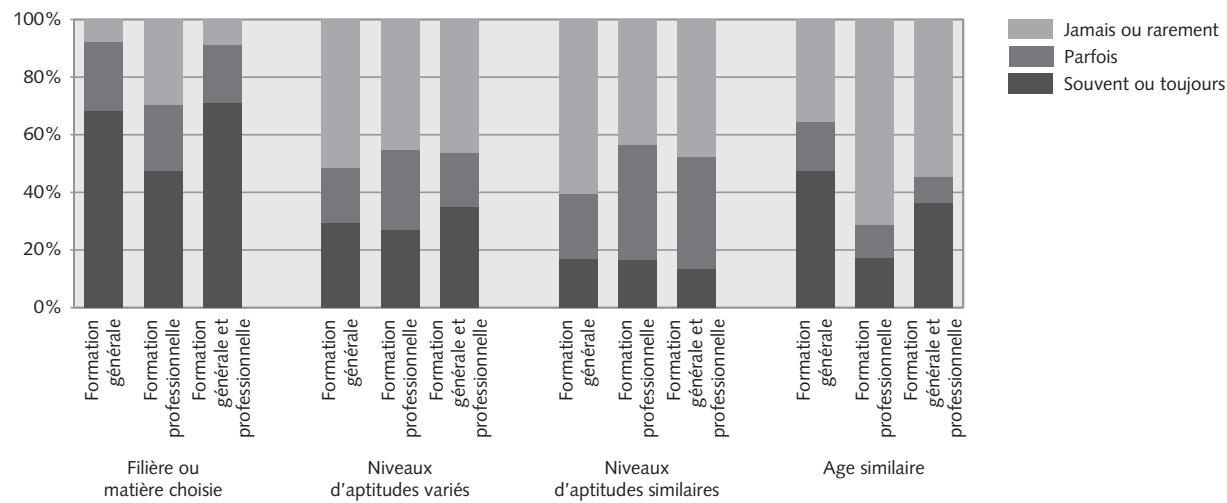
Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question suivante: «En général, dans quelle mesure [jamais ou rarement / parfois / souvent ou toujours] votre école recourt-elle aux méthodes suivantes pour le regroupement des élèves du degré secondaire II?»

Les méthodes de regroupement proposées étaient:

- le hasard
- le niveau d'aptitudes similaire
- le niveau d'aptitudes varié
- les spécialités des enseignants
- l'âge similaire
- la filière ou la matière choisie
- les souhaits des parents ou des tuteurs

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Regroupement des élèves****Répartition des élèves selon les critères de regroupement pratiqués par les écoles, en 2001****Répartition des écoles publiques et privées selon les critères de regroupement pratiqués, en 2001****Répartition des écoles selon les critères de regroupement pratiqués et l'offre de formation, en 2001**

## Suivi des élèves

---

**Pratiquement toutes les écoles tiennent des dossiers portant sur le choix des matières des élèves, leurs performances scolaires, leurs résultats aux examens et leurs absences.**

**Les problèmes de comportement ne sont inventoriés que par deux écoles sur trois. De plus, ces renseignements «sensibles» sur la personne des élèves ne sont que rarement accessibles aux enseignants.**

Il semble aller de soi que les élèves soient suivis en classe par leurs enseignants. Cela ne signifie pas pour autant que ceux-ci aient une vue d'ensemble du cursus scolaire de leurs élèves. Cependant, l'évolution des élèves dans le système ne relève pas uniquement de la responsabilité de chaque enseignant, mais de l'école dans son ensemble. Grâce à la tenue d'un dossier, les directions des écoles et les enseignants qui y auraient accès ont la possibilité de suivre l'élève tout au long de son cheminement scolaire. Selon l'école, ce dossier peut contenir des informations très diverses sur le parcours de formation de l'élève, ses performances scolaires, son comportement et ses absences.

Les dossiers sont ainsi à la fois des sources de renseignements précieux sur les élèves et sur le fonctionnement des écoles elles-mêmes. L'analyse des dossiers constitue donc un instrument très important pour juger de la réalité dans laquelle opère l'école.

La quasi-totalité des écoles qui ont participé à l'enquête (94%) tiennent des dossiers sur au moins trois des points étudiés (voir encadré).

Les résultats montrent que les dossiers contiennent presque toujours les performances scolaires, les résultats aux examens, le choix des matières ou des modules, et les absences des élèves (entre 85% et 92% des écoles). En revanche, les écoles ne sont plus que deux tiers à mentionner l'existence de dossiers touchant à des problèmes de comportement tels que la consommation de drogues, la violence, etc.

C'est également sur ce sujet que les dossiers sont le plus rarement accessibles aux enseignants. Seul un tiers des enseignants travaillant dans les écoles où l'on tient des dossiers sur les problèmes de comportement des élèves est autorisé à les consulter. Il existe toutefois une corrélation entre l'accès à ces données sensibles par les enseignants et la taille de l'école: dans les écoles de plus de 500 élèves, les directions sembleraient beaucoup plus strictes.

En revanche, pour ce qui est des autres dossiers, plus de sept enseignants sur dix y ont accès, les directions interdisant moins souvent la consultation des dossiers sur les choix des matières ou des modules.

### Questions

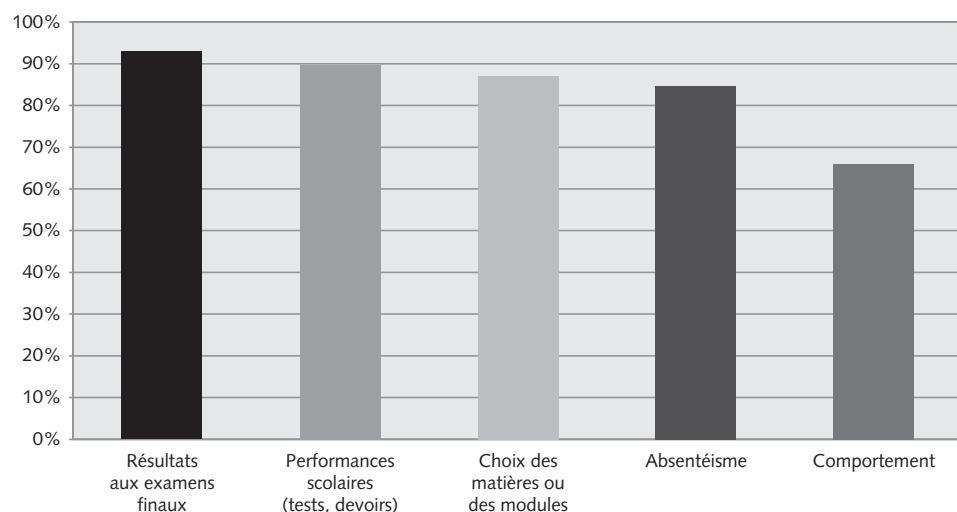
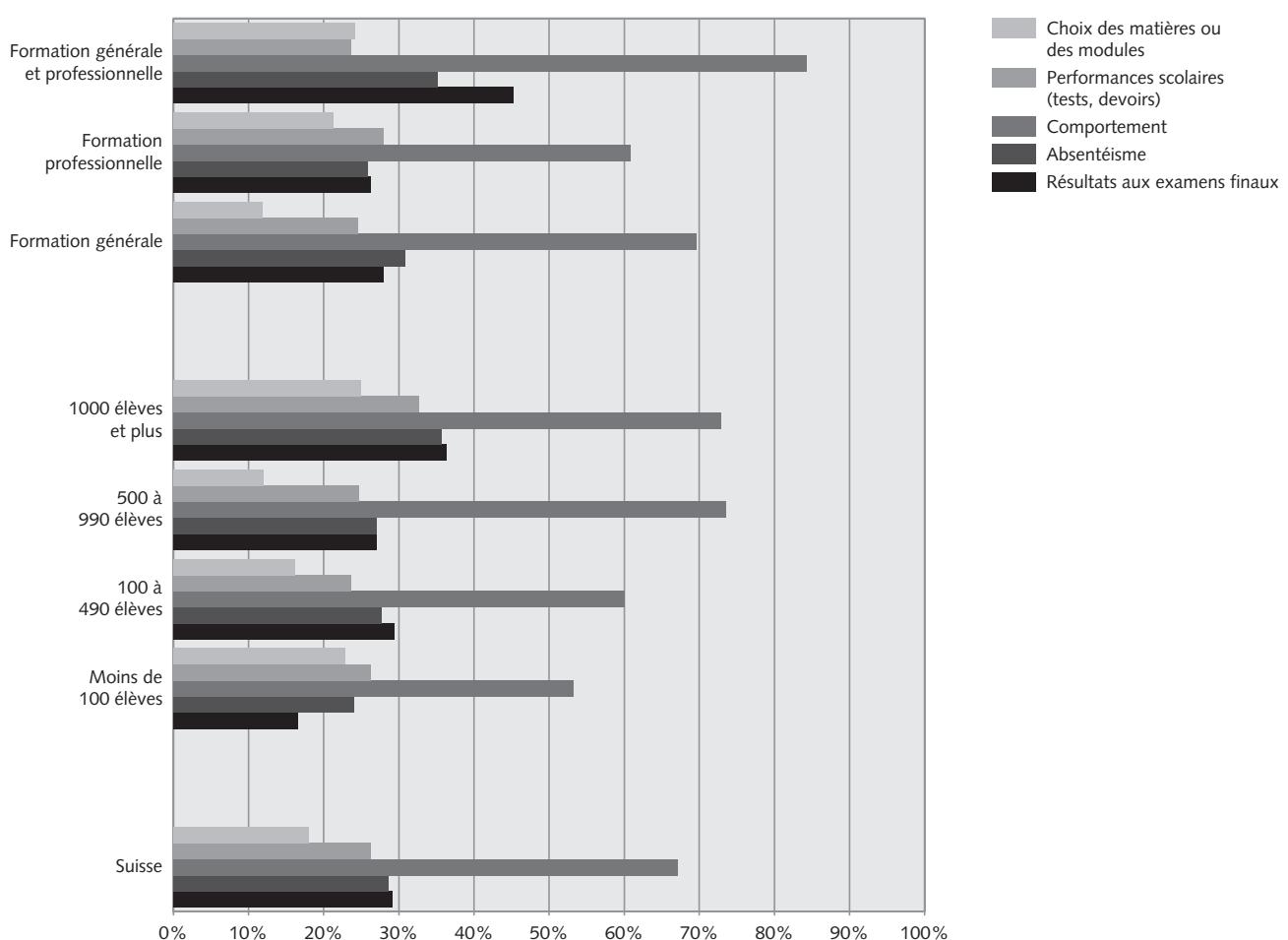
Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses aux questions suivantes: «L'école tient-elle un dossier pour chaque élève du degré secondaire II durant toute la durée de son séjour dans l'école au sujet des points suivants?» et, si c'est le cas «Tous les enseignants y ont-ils accès?»

Les points proposés étaient:

- le choix des matières/modules
- les performances scolaires
- les problèmes de comportement
- l'absentéisme
- les résultats aux examens finaux

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Pourcentage d'écoles tenant des dossiers sur les élèves, selon leur contenu, en 2001****Pourcentage d'enseignants n'ayant pas accès aux différents contenus des dossiers des élèves, selon la taille et l'offre de formation des écoles, en 2001**

## Retour d'informations aux écoles

---

**Pour ce qui relève de l'évaluation du fonctionnement de l'école, les directions des établissements publics sont plutôt sollicitées par les échelons administratifs hiérarchiquement supérieurs. Elles le sont moins par des groupements d'usagers.**

**La source de feed-back la plus souvent citée par les directions des écoles privées sont les commissions d'examen externes, qui jugent indirectement le travail des écoles par le biais des résultats des élèves.**

La mise en place de procédures et d'outils qui favorisent l'émergence d'une véritable culture de l'évaluation et du feedback permettrait d'affiner l'analyse des besoins au sein des écoles, d'améliorer les processus de prise de décision et de favoriser une autoévaluation constante au service des apprentissages des élèves.

A ce propos, les directions des écoles passées en revue ont dû se prononcer sur les retours d'informations qu'elles reçoivent de la part de différents groupes d'acteurs internes ou externes à l'institution scolaire.

Rares sont les écoles qui ne reçoivent pas régulièrement des feed-back (3%). Plus de quatre écoles sur cinq disent recevoir des feed-back réguliers de la part d'au moins deux sources différentes.

Les directions des écoles publiques reçoivent des informations sur leur fonctionnement surtout de la part des autorités scolaires nationales, régionales ou locales.

Parmi les sources de feed-back les plus souvent mentionnées figurent aussi les commissions d'examen externes (54%), qui sont aussi la source la plus importante des écoles privées.

Quant aux feed-back des employeurs, seule une école de formation générale sur cinq en reçoit. En revanche, deux tiers des directions d'écoles dotées de filières professionnelles reçoivent des informations de la part des entreprises.

Si l'on se tourne du côté des usagers, on constate que moins d'un tiers des écoles (29%) reçoit régulièrement des feed-back de la part de groupements d'élèves. Les écoles qui mentionnent des feed-back réguliers de la part des parents sont encore moins nombreuses (23%), exception faite des écoles privées (30%). Il faut toutefois rappeler à cet égard que souvent les usagers des écoles publiques sont représentés au sein des commissions scolaires.

La source de feed-back la moins citée par les directions est représentée par les enseignants (15%). Parmi les écoles privées, cette proportion ne serait que de 5%. Interpréter un tel résultat n'est pas facile. Apparemment, dans la grande majorité des écoles, les enseignants ne sont pas véritablement considérés comme des partenaires dans la définition et l'évaluation du fonctionnement des écoles par les directions. Ils ne doivent pas non plus être considérés comme des «clients» internes dont la satisfaction ferait l'objet d'une attention particulière de la part des directions. Cela peut être le signe d'un décalage entre les préoccupations propres à l'administration des écoles et celles de l'enseignement proprement dit.

### Questions

Les résultats présentés ci-dessus sont fondés sur les réponses à la question suivante: «Votre école reçoit-elle régulièrement des feed-back sur son fonctionnement d'un ou plusieurs des groupements?»

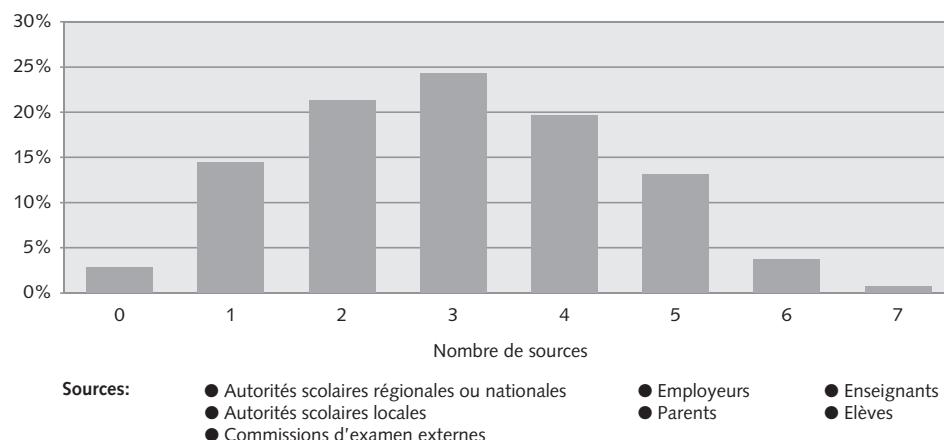
Les regroupements proposés étaient:

- les autorités scolaires régionales ou nationales
- les autorités scolaires locales
- les commissions d'exams externes
- les employeurs
- les parents
- les élèves
- les enseignants

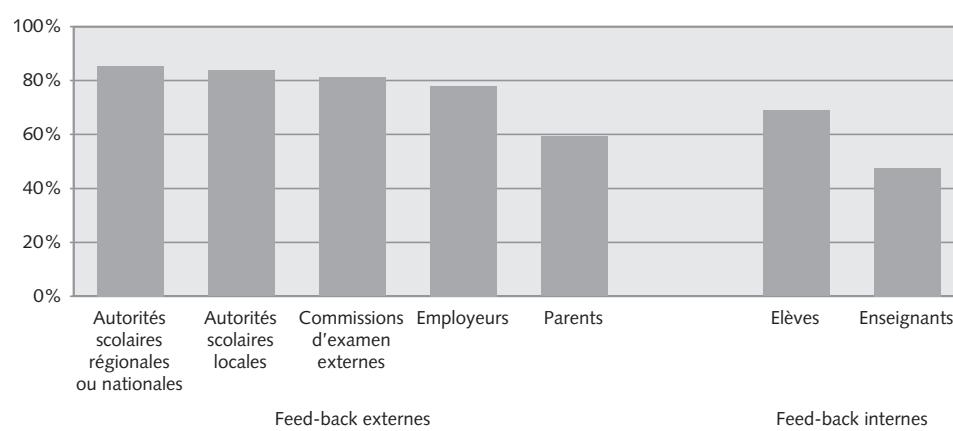
### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

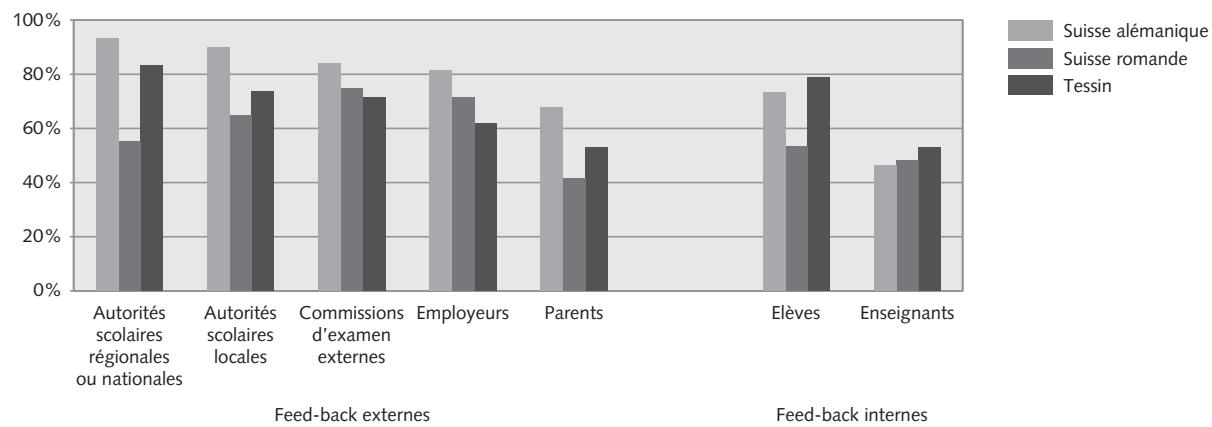
**Pourcentage d'écoles recevant régulièrement des feed-back sur leur fonctionnement, selon le nombre de sources, en 2001**



**Pourcentage d'écoles recevant régulièrement des feed-back de sources externes ou internes, en 2001**



**Pourcentage d'écoles recevant régulièrement des feed-back de sources externes ou internes, selon les régions linguistiques, en 2001**





# Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement

L'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC) et leur expansion fulgurante dans tous les domaines d'activités ont profondément modifié les modes de communication, de travail et les notions d'espace et de temps. Aujourd'hui, la compétitivité d'une économie repose à tel point sur les TIC, que disposer d'une main d'œuvre qualifiée capable de les utiliser est devenu incontournable. L'éducation, en tant qu'intermédiaire entre le monde des connaissances et des savoirs et le monde du travail, est toute désignée pour préparer les élèves à la société de l'information.

Dans sa «stratégie pour une société de l'information en Suisse», le Conseil fédéral affirme vouloir doter tous les degrés d'enseignement d'infrastructures adéquates et donner au corps enseignant une formation de base, complétée de formations continues axées sur l'utilisation des TIC et le développement d'une pédagogie. La loi fédérale sur l'encouragement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication des écoles, entrée en vigueur le 14 décembre 2001, est l'un des premiers jalons de cette stratégie. Concrètement, par le biais de l'initiative PPP «Partenariat public-privé – l'école sur le net (PPP-ésn)», la Confédération, avec l'aide des cantons et de l'économie privée, cherche à améliorer quantitativement et qualitativement l'infrastructure des écoles. Cette initiative ne se borne pas à l'amélioration de l'infrastructure technique, mais vise également l'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants.

Les informations relatives aux TIC dans les écoles, telles qu'elles ressortent de l'enquête internationale sur les écoles du degré secondaire II en Suisse, devraient être interprétées à la lumière du contexte suisse. Elles sont présentées ici à travers cinq thématiques:

## **L'infrastructure des écoles**

Une intégration réussie des TIC passe par la dotation des écoles en un nombre suffisant d'ordinateurs pour les enseignants et les élèves, mais également par la mise en place d'une infrastructure, dite de communication, consistant à mettre les ordinateurs en réseau et à les raccorder à Internet.

## **L'utilisation des TIC dans l'enseignement**

L'utilisation des TIC dans l'enseignement recouvre d'une part, l'enseignement des disciplines informatiques et technologiques et d'autre part, l'utilisation des TIC en tant que ressource pédagogique pour enseigner les disciplines traditionnelles. C'est surtout sur ce second aspect que se concentrent les efforts en faveur des TIC dans les écoles.

## **Les connaissances et savoir-faire des enseignants dans le domaine des TIC**

La diffusion des TIC repose largement sur la qualification des enseignants en la matière, mais également sur les mesures prises pour améliorer et actualiser leurs aptitudes et compétences tout au long de leur vie professionnelle, notamment par le biais d'activités de développement professionnel.

## **La coopération des écoles avec d'autres institutions**

A cause des TIC, les écoles sont incitées à solliciter une aide et un soutien technique auprès d'autres institutions, mais grâce au TIC, les écoles ont la possibilité d'intégrer divers réseaux où sont échangés idées, ressources, soutien et conseils.

## **Les obstacles à l'utilisation des TIC**

Les perceptions et opinions des directeurs d'écoles sur les obstacles susceptibles de freiner les objectifs de leur école en matière de TIC sont essentielles pour cibler les efforts que devront consentir les autorités politiques et éducatives pour aider et soutenir les écoles dans ce domaine.

## Infrastructure TIC des écoles

**En 2001, la quasi-totalité des écoles du degré secondaire II (95%) disposaient d'une infrastructure informatique et technologique. Ensemble, ces écoles possédaient 45'000 ordinateurs.**

**Avec un ordinateur pour dix enseignants, les enseignants sont mieux dotés que les élèves, qui sont au nombre de quatorze pour un ordinateur.**

L'intégration des technologies de l'information et de la communication commence avant tout par la mise à disposition des écoles d'une infrastructure informatique et technologique suffisante sur les plans tant quantitatifs que qualitatifs.

En 2001, seules 5% des écoles du degré secondaire II ne disposaient toujours pas d'ordinateurs pour les élèves ou les enseignants à des fins d'enseignement. Une analyse plus fine révèle que ce sont surtout les petites écoles (moins de 100 élèves) et les écoles privées subventionnées (représentant respectivement 14% et 16% des écoles) qui devront investir dans une infrastructure informatique dans les années à venir. Il est probable que l'importance de cet investissement et le manque d'espace ralentissent l'intégration des nouvelles technologies dans ces écoles.

Le nombre de stations de travail dans l'ensemble des écoles équipées du degré secondaire II s'élève donc à environ 45'000 unités. Les écoles publiques, beaucoup plus nombreuses, en possèdent les quatre cinquièmes.

Deux ordinateurs sur trois sont réservés à l'usage seul des élèves du degré secondaire II, le tiers restant étant réservé pour une moitié aux enseignants et pour l'autre à des utilisateurs divers (personnel administratif, élèves d'autres degré d'enseignement, etc.).

En Suisse, on compte quatorze élèves pour un ordinateur. Les enseignants sont apparemment mieux dotés, puisqu'ils sont dix pour un ordinateur.

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car ils ne tiennent compte ni du temps de présence des élèves et des enseignants dans les écoles, ni de la disponibilité des ordinateurs ou de l'accessibilité à ces derniers. A titre d'exemple, les élèves des écoles professionnelles qui suivent une formation duale ne sont pas présents à plein temps au sein de l'école. Par conséquent, il est probable que l'encaissement informatique des élèves dans ces écoles est meilleur que ne le montre l'enquête.

La comparaison des écoles selon leur taille, leur statut et leur offre de formation montre des résultats similaires. Les enseignants sont en général mieux dotés que les élèves. Seules les écoles privées et des écoles générales et professionnelles affichent des résultats contraires. Dans ces écoles, 9% à 11% des ordinateurs sont réservés à l'usage des enseignants, ceux-ci étant au nombre de quatorze pour un ordinateur, contre huit à onze élèves pour un ordinateur.

Les élèves et les enseignants des petites écoles sont mieux dotés que ceux des plus grandes. Bien que les petites écoles n'attribuent que 55% de leur parc informatique à leurs élèves, ils ne sont pas plus de sept pour un ordinateur. Dans les plus grandes écoles (1000 élèves et plus), la situation s'inverse: on compte un ordinateur pour vingt-et-un élèves, alors que ces écoles réservent plus de 70% de leur parc informatique à leurs élèves. Les grandes écoles (essentiellement des écoles professionnelles) ont donc, par rapport au nombre d'élèves, moins d'ordinateurs que les plus petites.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions suivantes:

«Votre école fournit-elle des ordinateurs (stations de travail) aux élèves et/ou aux enseignants à des fins d'enseignement?»

«A part ceux destinés à des usages récréatifs, combien d'ordinateurs (stations de travail) environ votre école compte-t-elle:

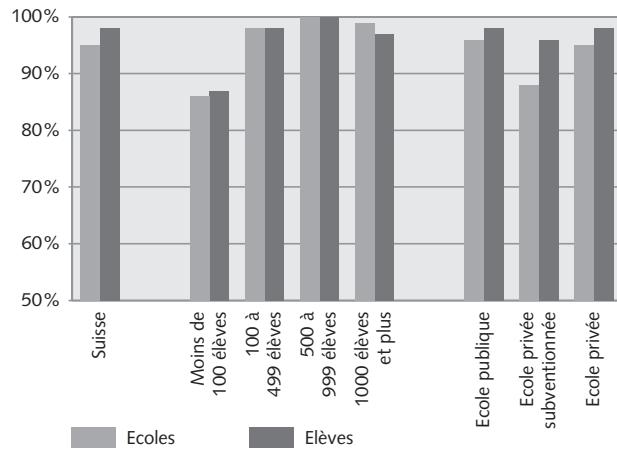
- a. en tout?
- b. pour les élèves?
- c. pour les élèves du degré secondaire II uniquement?
- d. pour les enseignants uniquement?
- e. pour le personnel administratif uniquement?»

### Source: OFS

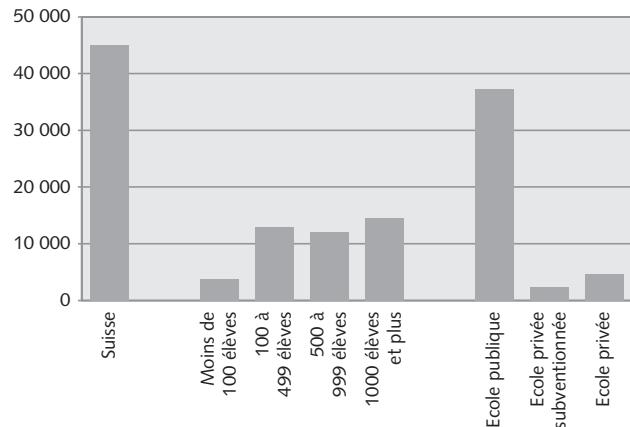
International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Infrastructure TIC des écoles

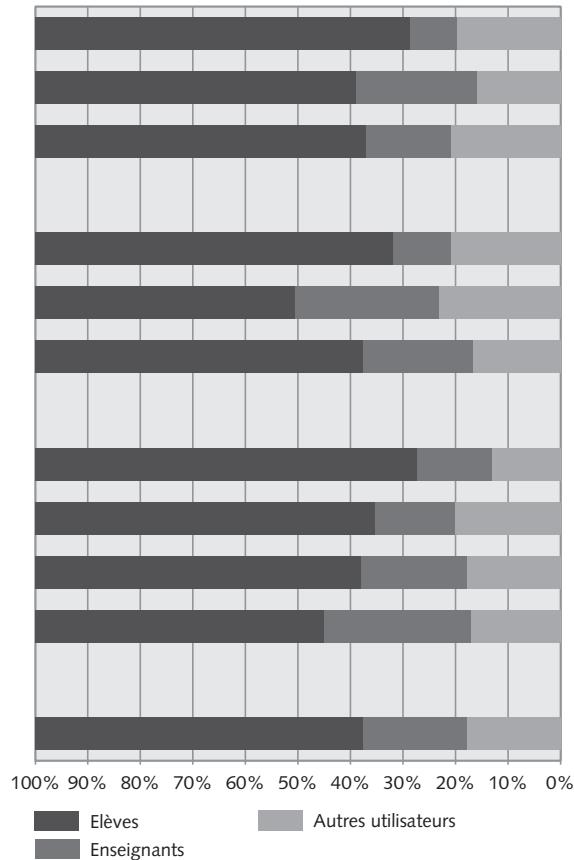
**Pourcentage d'écoles équipées en TIC et des élèves qui les utilisent selon la taille et le statut, en 2001**



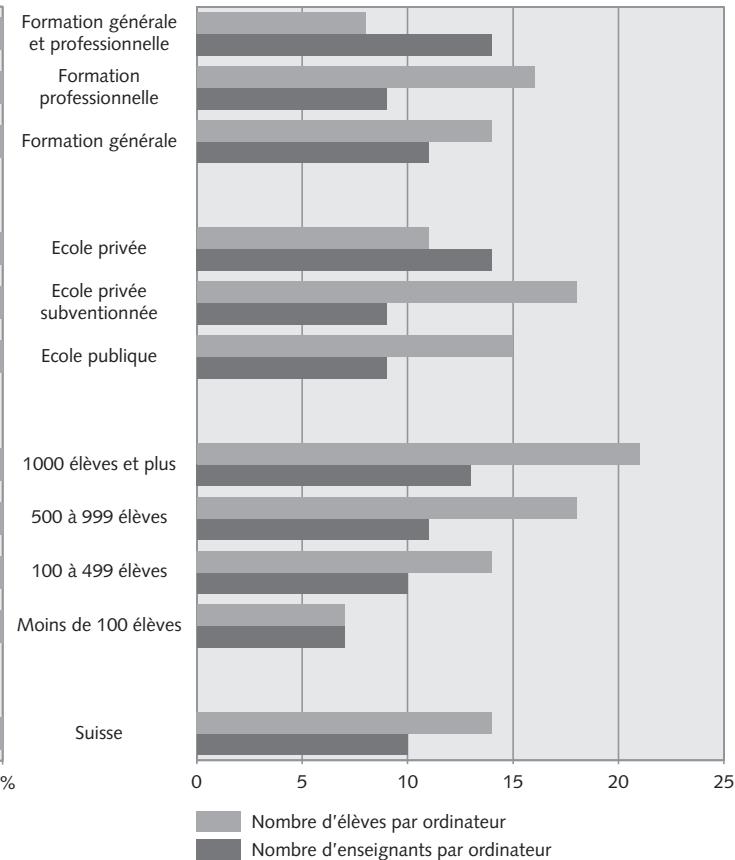
**Nombre d'ordinateurs, selon la taille et le statut des écoles, en 2001**



**Répartition des ordinateurs entre les utilisateurs, selon la taille, le statut et l'offre de formation des écoles, en 2001**



**Nombre d'élèves et d'enseignants par ordinateur, selon la taille, le statut et l'offre de formation des écoles, en 2001**



## Infrastructure TIC des écoles (suite)

---

**Sur l'ensemble des écoles équipées, huit ordinateurs sur dix sont raccordés à Internet. Par contre, il ne sont que deux tiers à être connectés à un réseau Intranet (serveur Web interne). La majorité des ordinateurs sont des stations de travail fixes: seul un ordinateur sur dix est un ordinateur portable.**

Préparer les élèves à la société de l'information suppose que les écoles du degré secondaire soient raccordées à une infrastructure de communication, c'est-à-dire que les ordinateurs mis à la disposition des élèves et des enseignants soient connectés à un réseau local (Intranet) et/ou externe (Internet). Une telle infrastructure favorise l'égalité des chances entre les élèves qui ont déjà accès à ces technologies dans leur sphère familiale et ceux qui ne l'ont pas. Elle constitue également une plateforme d'échanges et de communication, à la fois à l'intérieur de l'école et entre les écoles, de même qu'avec d'autres institutions.

La quasi-totalité des écoles équipées ont accès à Internet, quatre de leurs ordinateurs sur cinq y sont raccordés. En comparaison, la proportion d'ordinateurs connectés à Internet dans les petites écoles est inférieure d'environ 10 points à celle des plus grandes écoles. Toutefois, cette moins bonne infrastructure de communication peut être contrebalancée par la meilleure dotation informatique des petites écoles, où élèves comme enseignants ne sont que sept pour un ordinateur. Dans les écoles privées (subventionnées ou non), la proportion d'ordinateurs connectés à Internet est également légèrement inférieure de 7 à 8 points à celle des écoles publiques.

En 2001, seuls deux tiers des ordinateurs étaient connectés à un réseau local. Cette proportion, inférieure de 15 points à celle des ordinateurs connectés à Internet, est surprenante, car aujourd'hui l'accès au Web est souvent conditionné à l'existence d'un réseau local (LAN). Si tel n'est pas le cas, cela signifie qu'une part non négligeable d'ordinateurs accède à l'Internet par une connexion téléphonique individuelle (modem). Une autre hypothèse réside dans l'interprétation faite du «réseau local» par les directeurs d'école. Les ordinateurs d'une école peuvent être physiquement connectés entre eux pour l'accès à Internet, mais il n'existe pas de serveur de fichiers, de serveur Web interne (intranet), de courrier électronique interne, etc., fonctionnalités supplémentaires qui sont indissociables de la notion du «réseau local» chez certains directeurs d'école.

La majorité du parc informatique des écoles est constitué de stations de travail fixes. Les écoles, indépendamment de leur taille ou de leur statut, ne comptent que 8 à 10% d'ordinateurs portables.

### Questions

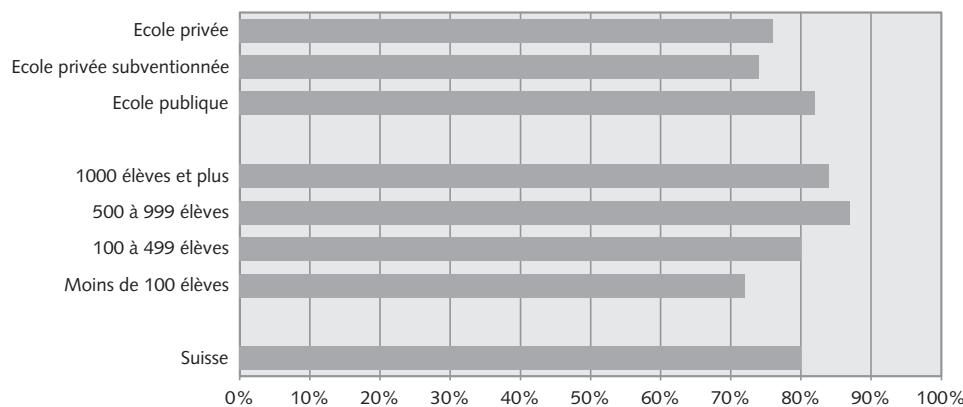
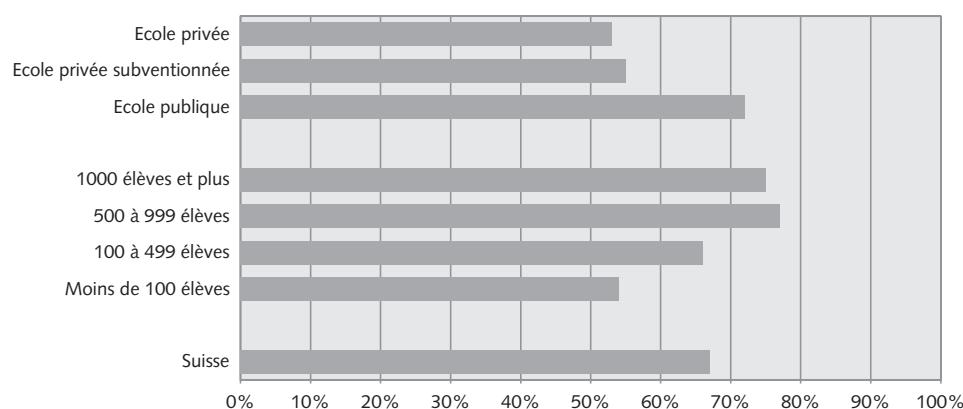
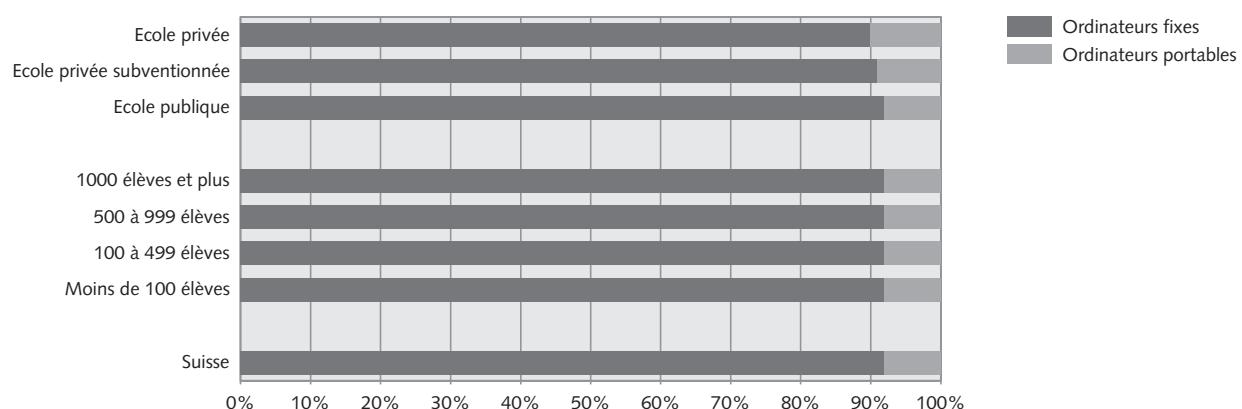
Les analyses se basent sur les réponses à la question suivante: «A part ceux destinés à des usages récréatifs, combien d'ordinateurs (stations de travail) environ votre école compte-t-elle:

- f. qui sont connectés à Internet?
- g. qui sont connectés à un réseau local (LAN, Intranet)?
- h. qui sont portables (les ordinateurs de poche mis à part)?»

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Infrastructure TIC des écoles (suite)

**Pourcentage d'ordinateurs connectés à Internet, selon la taille et le statut des écoles, en 2001****Pourcentage d'ordinateurs connectés à un réseau local, selon la taille et le statut des écoles, en 2001****Répartition des ordinateurs fixes et portables, selon la taille et le statut des écoles, en 2001**

## Utilisation des TIC dans l'enseignement

---

**L'utilisation des applications standard telles que le traitement de texte et le tableur a commencé en 1980. La technologie Internet n'a été introduite qu'au début des années 1990. En 10 ans, cette technologie, puis celle du courrier électronique ont progressé de manière fulgurante. En 2001, la quasi-totalité des écoles équipées utilisaient des applications standard, Internet et le courrier électronique.**

La première étape de l'intégration des TIC dans l'enseignement consiste à doter les écoles du degré secondaire II d'ordinateurs et de mettre ces derniers en réseau. La seconde étape, non des moindres, consiste à utiliser concrètement ces TIC dans l'enseignement. A cet égard, il est probable que les premières écoles à avoir introduit les TIC dans l'enseignement ont très certainement retiré de riches enseignements de cette expérience. Elles ont une conscience plus aiguë des avantages et des limites de ces nouvelles technologies, ainsi que des efforts qui doivent encore être fournis pour faciliter leur intégration. On peut donc supposer que plus cette expérience est longue, meilleure est l'utilisation des TIC dans l'enseignement.

Dans le cadre de l'enquête, la durée de cette expérience est calculée à partir de l'année d'introduction des trois technologies suivantes dans les écoles du degré secondaire II: les applications standard (le traitement de texte et le tableur), Internet (World Wide Web) et le courrier électronique (e-mail).

Les applications standard sont les premières technologies introduites et utilisées par les écoles. Leur introduction remonte au début des années 1980, année où 3% des écoles du degré secondaire II les utilisaient. Au fil des ans, elles sont devenues de plus en plus nombreuses à employer cette technologie. En 1990, elles étaient 60% à l'utiliser, contre plus de 90% cinq ans plus tard.

L'introduction d'Internet débute lentement au début des années nonante (3% des écoles). En 1995, alors que quelques écoles commencent à utiliser le courrier électronique (5%), une école sur cinq est raccordée à Internet. En 2000, Internet et le courrier électronique connaissent une ascension fulgurante. Environ 90% des écoles ont accès à Internet et rendent le courrier électronique accessible aux enseignants et aux élèves. Ainsi, en cinq ans, la proportion des écoles raccordées à Internet a augmenté de 60 points et celles disposant du courrier électronique de 80 points.

En 2001, les écoles ont donc accumulé une expérience d'utilisation de près de 12 ans dans l'utilisation des applications standard et de 4 à 5 ans pour Internet et le courrier électronique. La taille et l'offre de formation des écoles n'ont apparemment aucune influence sur le nombre d'années d'expérience dans l'utilisation d'Internet et du courrier électronique. Il n'en va pas de même pour les applications standard. Les écoles de plus grande taille ont une expérience plus importante que les petites dans l'utilisation de cette technologie: 14 années pour les écoles de plus de 1000 élèves, 9 années pour les écoles de moins de 100 élèves.

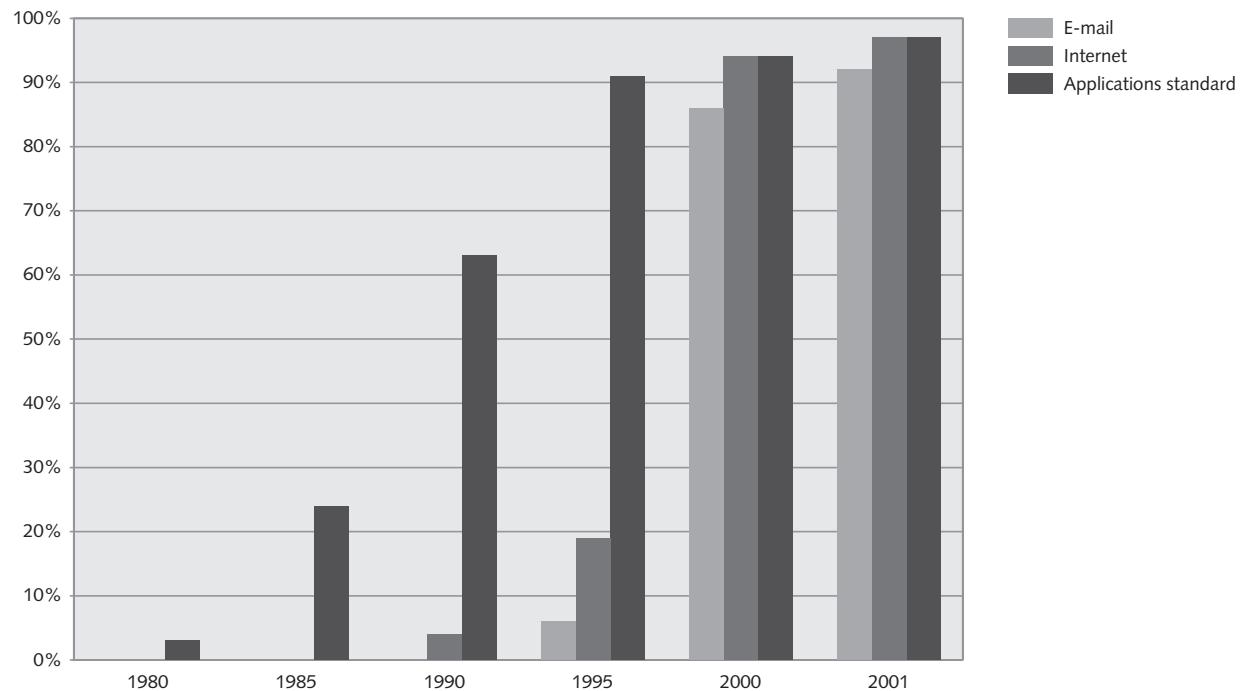
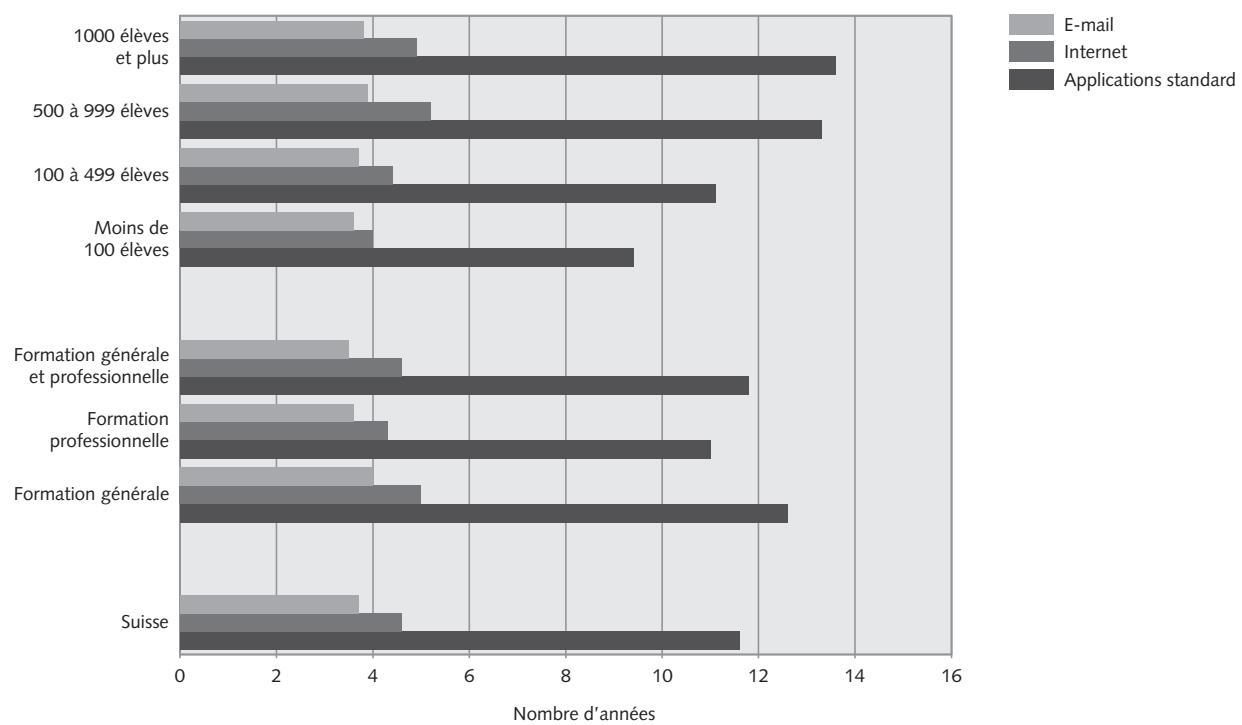
### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question suivante: «En quelle année les technologies suivantes ont-elles été utilisées pour la 1<sup>ère</sup> fois dans votre école à des fins d'enseignement:

- a. Applications standard pour le traitement de textes et de tableaux comme Word ou Excel?
- b. World Wide Web (Internet)?
- c. Email accessible pour les enseignants et les élèves?»

### Source: OFS

International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

**Utilisation des TIC dans l'enseignement****Pourcentage d'écoles selon l'année d'introduction des TIC:  
applications standard, Internet, e-mail, en 2001****Nombre d'années d'expérience accumulées par les écoles dans l'utilisation des TIC:  
applications standard, Internet, e-mail, selon la taille et l'offre de formation, en 2001**

## Utilisation des TIC dans l'enseignement (suite)

**Un quart des écoles du degré secondaire II n'utilise ni l'ordinateur, ni Internet à des fins d'enseignement. Quant au courrier électronique, seule la moitié des écoles l'utilise au moins une fois par mois.**

**Savoir utiliser un ordinateur et écrire à l'aide d'un traitement de texte sont les deux activités en rapport avec les TIC les plus fréquentes: 90% des écoles les proposent à leurs élèves.**

**Pour deux tiers des écoles, l'acquisition d'informations par Internet est la principale raison d'utiliser un ordinateur.**

La diffusion des TIC dans l'enseignement peut être abordée sous deux angles: premièrement, comme objet d'enseignement, c'est-à-dire pour former les élèves à l'utilisation des nouvelles technologies et deuxièmement, comme ressource pédagogique, c'est-à-dire comme instrument d'enseignement et d'apprentissage des disciplines traditionnelles. Au cours des dernières années, l'aspect pédagogique et didactique a clairement pris le pas sur l'aspect technologique; c'est donc sur ce dernier que se concentrent les résultats de l'enquête. Plus précisément, ils indiquent la fréquence d'utilisation des ordinateurs, d'Internet et du courrier électronique à des fins d'enseignement.

Dans 75% des écoles de Suisse, les enseignants utilisent au moins une fois par mois un ordinateur et Internet à des fins d'enseignement. Alors que pour le courrier électronique, elles ne sont plus que la moitié. Dans les écoles déclarant utiliser souvent ces technologies, moins de la moitié des enseignants utilise régulièrement les ordinateurs et Internet à des fins d'enseignement et seul un enseignant sur trois utilise le courrier électronique.

Les écoles générales et les écoles générales et professionnelles sont proportionnellement plus nombreuses que les écoles professionnelles à avoir intégré les TIC dans le programme de travail des élèves.

L'utilisation de l'ordinateur et du traitement de texte sont les activités les plus souvent proposées aux élèves (par 90% des écoles). Les élèves de trois écoles sur quatre utilisent régulièrement Internet pour la recherche, l'envoi et l'utilisation d'informations. Deux tiers des écoles mettent à leur disposition des tableurs, des programmes graphiques et des didacticiels, qu'ils utilisent régulièrement. La moitié des écoles a intégré la communication par e-mail au programme de travail de leurs élèves. Enfin, seule une école sur dix propose des activités de programmation à ses élèves.

Pour près de deux tiers des écoles, acquérir des informations par Internet est le principal motif avancé pour utiliser des ordinateurs. Elles ne sont plus qu'un tiers lorsqu'il s'agit de développer l'aptitude à apprendre de manière autonome. En revanche, la pluridisciplinarité de l'enseignement et les approches pédagogiques différencierées selon les besoins des élèves ne sont pas des buts systématiquement visés par les écoles.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions suivantes:

«Quel pourcentage d'enseignants du degré secondaire II utilisent dans votre école: a. un ordinateur à des fins d'enseignement au moins une fois par mois? b. Internet à des fins d'enseignement au moins une fois par mois? c. l'e-mail à des fins d'enseignement au moins une fois par mois?»

«Les points suivants font-ils partie des activités ordinaires du programme de travail des élèves du degré secondaire II dans votre école: a. utiliser un ordinateur (sauvegarder des fichiers, imprimer, etc.)? b. écrire des documents à l'aide d'un traitement de texte? c. créer des illustrations à l'aide de programmes graphiques? d. calculer à l'aide de tableurs? e. écrire des programmes? f. communiquer par e-mail avec les enseignants et avec d'autres élèves? g. envoyer, chercher et utiliser des informations sous forme électronique? h. utiliser des didacticiels?»

«Dans quelle mesure [jamais ou rarement / parfois / souvent ou toujours] les ordinateurs sont-ils utilisés d'ordinateur au degré secondaire II pour: a. développer l'aptitude à apprendre de manière autonome? b. donner des cours supplémentaires et des possibilités de s'exercer aux élèves ayant besoin d'un encadrement particulier? c. permettre aux élèves d'apprendre et / ou de travailler à leur propre rythme durant les leçons? d. combiner entre elles différentes matières scolaires? e. apprendre à l'aide de simulations (simulations du monde réel)? f. obtenir des informations sur Internet?»

### Définitions

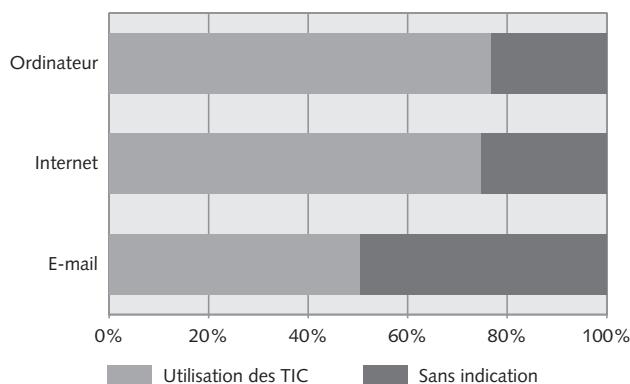
Par activités ordinaires, on entend celles qui sont pratiquées au moins une fois par mois.

### Source: OFS

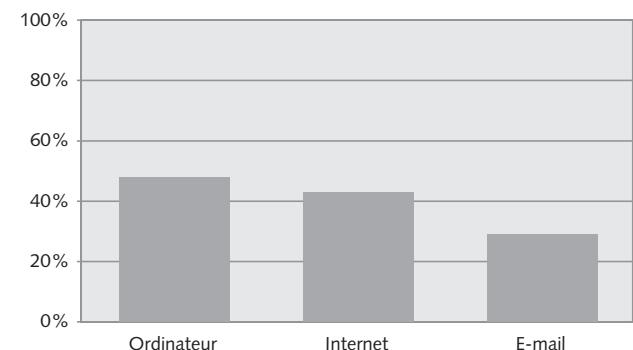
International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Utilisation des TIC dans l'enseignement (suite)

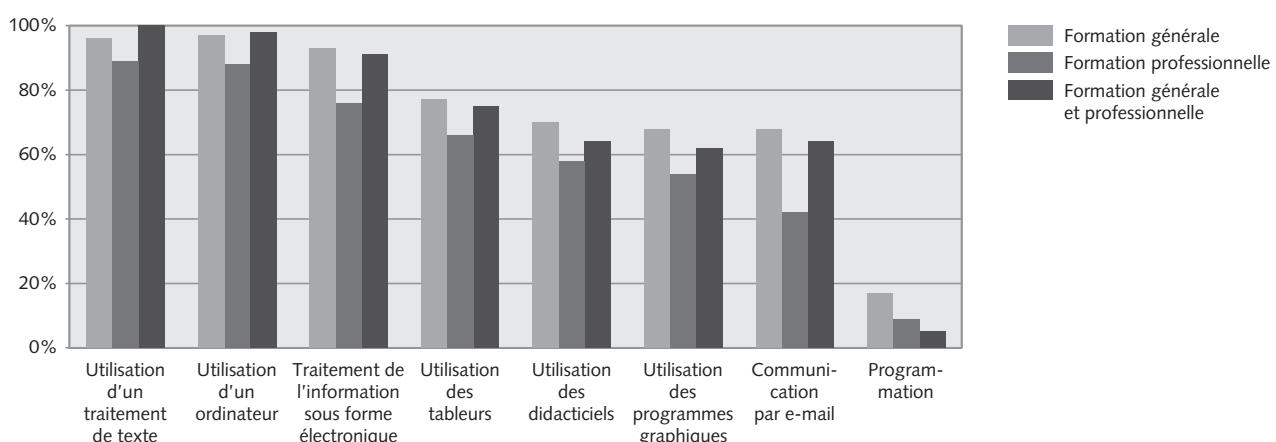
**Pourcentage d'écoles utilisant les TIC dans l'enseignement (ordinateur, Internet, e-mail), en 2001**



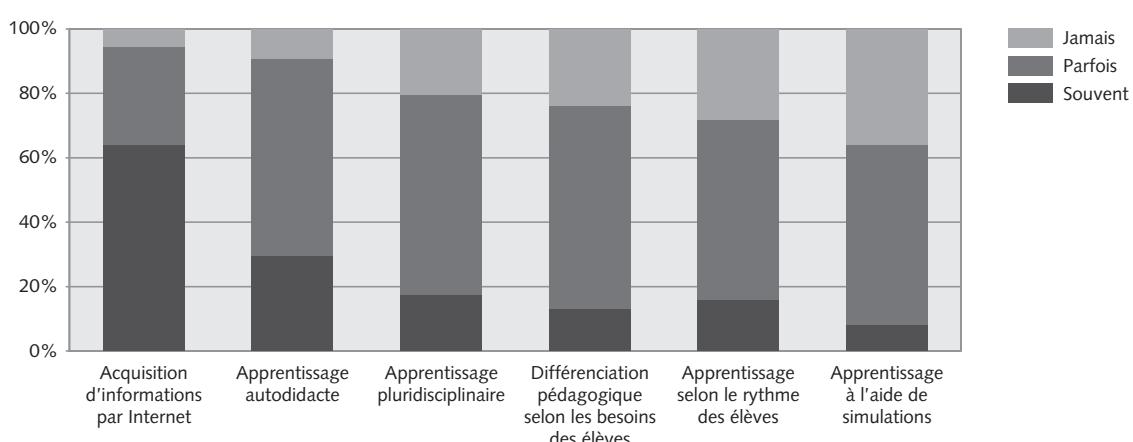
**Pourcentage d'enseignants utilisant les TIC dans l'enseignement (ordinateur, Internet, e-mail), en 2001**



**Pourcentage d'écoles ayant intégré les TIC dans les activités ordinaires du programme de travail des élèves, selon l'offre de formation des écoles, en 2001**



**Répartition des écoles selon les objectifs d'utilisation des TIC dans l'enseignement, en 2001**



## TIC: connaissances et savoir-faire des enseignants

**Selon les directions d'école, deux tiers des écoles souffrent du manque de qualifications de leurs enseignants dans le domaine des TIC et quatre écoles sur dix pensent que les possibilités de formation qui leur sont offertes sont insuffisantes. En 2000, moins de 30% des enseignants ont effectivement suivi un cours de formation professionnelle en rapport avec les TIC**

L'introduction des TIC dans les écoles révolutionne les méthodes d'enseignement traditionnelles. Elles appellent de nouvelles pratiques pédagogiques, de nouvelles stratégies d'enseignement et d'accompagnement des élèves et dessinent ainsi un nouveau profil d'enseignants. Pour ces derniers, il ne s'agit pas seulement d'apprendre à utiliser les TIC (formation technique), mais d'apprendre à utiliser les TIC pour enseigner (formation didactique et pédagogique).

La notion de qualification des enseignants dans le domaine des TIC est cernée ici au moyen de deux types d'informations: les perceptions des directeurs d'écoles quant aux obstacles susceptibles d'entraver l'utilisation des TIC dans l'enseignement (plus précisément, les qualifications et les possibilités de formation des enseignants) et le pourcentage d'enseignants qui a participé à des activités de développement professionnel en rapport avec les TIC en 2000.

Deux tiers des écoles du degré secondaire II déclarent que le manque de qualifications des enseignants fait obstacle à l'utilisation des TIC dans l'enseignement. Quatre écoles sur dix en revanche estiment que les possibilités de développement professionnel en rapport avec les TIC sont insuffisantes.

Alors que presque toutes les écoles du degré secondaire II sont équipées, ces deux premiers résultats expriment à eux seuls les efforts qui restent à fournir dans la formation de base et la formation continue des enseignants pour qu'ils puissent utiliser les TIC dans l'enseignement.

La comparaison des écoles selon leur offre de formation révèle que les écoles générales sont plus sensibles que les écoles professionnelles et les écoles générales et professionnelles au manque de qualifications de leurs enseignants (75%, contre 63% et 61%) et à l'insuffisance de leurs possibilités de formation (50%, contre 36% et 30%). Deux tiers des écoles professionnelles et des écoles professionnelles et générales s'inquiètent du manque de savoir-faire des enseignants dans le domaine des TIC, et environ un tiers d'entre elles souligne les lacunes de l'offre de perfectionnement professionnel.

Au cours de l'année 2000, un peu plus d'un enseignant sur quatre a suivi un cours de perfectionnement professionnel en rapport avec les TIC. Cette proportion augmente de 15 points pour les enseignants qui exercent au sein de petites écoles. Cela explique en partie que ces dernières soient proportionnellement moins nombreuses à considérer que le manque de qualifications des enseignants constitue un obstacle majeur à l'intégration des TIC dans l'enseignement.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions suivantes:

«Pour quelles branches est-il difficile à votre avis d'engager des enseignants entièrement qualifiés au degré secondaire II: i. sciences informatiques, technologies de l'information?»

«Considérez l'année scolaire passée. Quel est le pourcentage des enseignants du degré secondaire II ayant participé à des activités de développement professionnel: a. Activités de développement professionnel en rapport avec les TIC?»

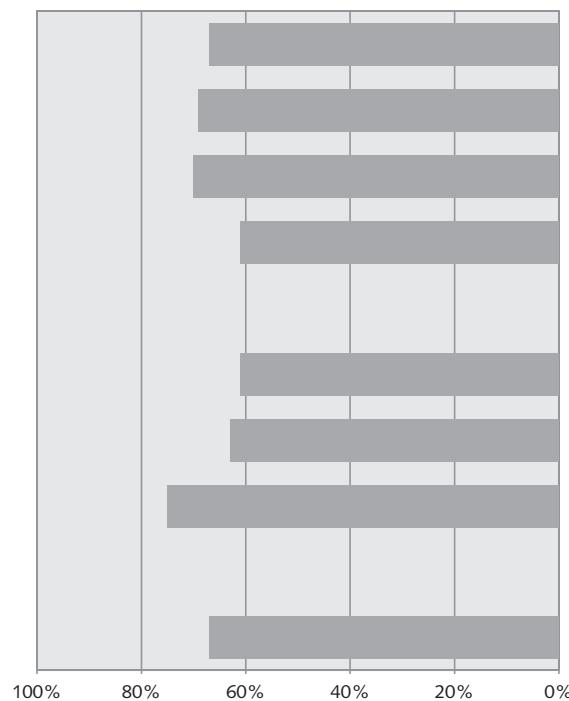
«Considérez-vous les points suivants comme des obstacles à la réalisation des objectifs de votre école en matière de technologie de l'information: r. les enseignants manquent de connaissances, de savoir-faire pour utiliser des ordinateurs à des fins d'enseignement? s. pas assez de possibilités de formation pour les enseignants?»

### Source: OFS

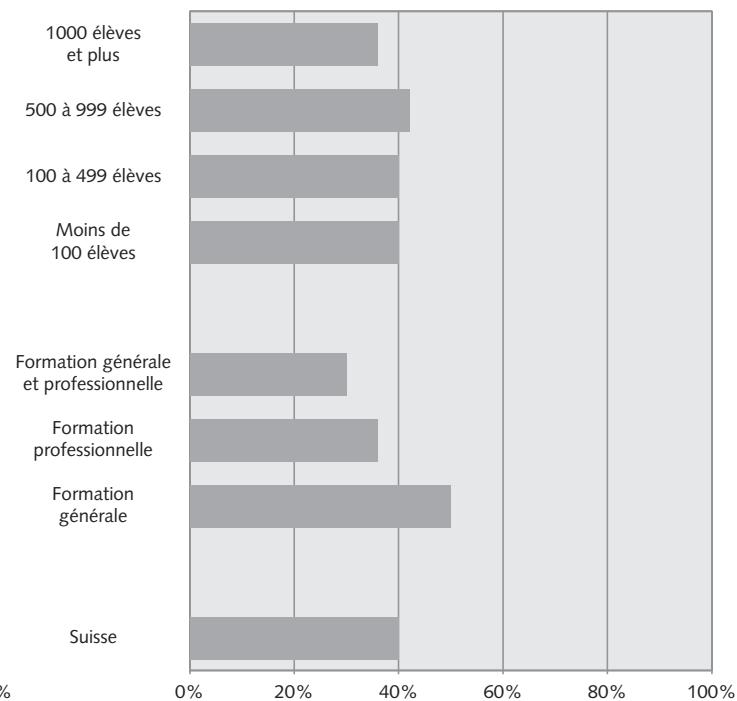
International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## TIC: connaissances et savoir-faire des enseignants

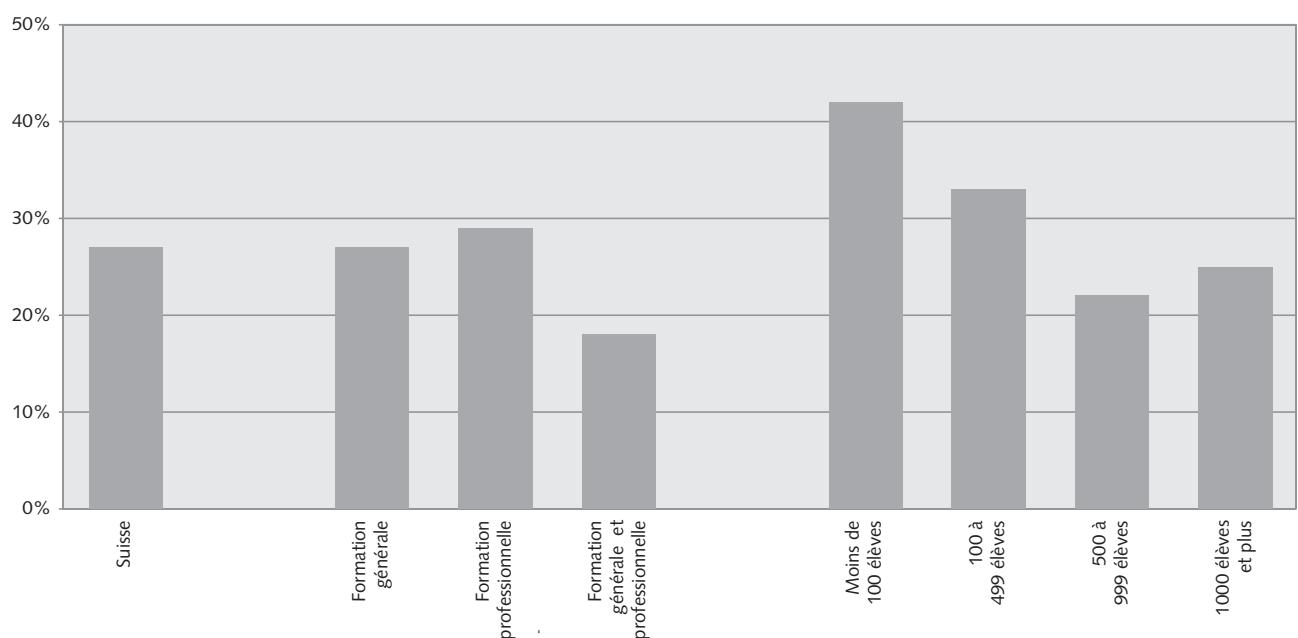
**Pourcentage d'écoles déclarant que le manque de qualifications des enseignants fait obstacle à l'intégration des TIC, selon la taille et l'offre de formation, en 2001**



**Pourcentage d'écoles déclarant que le manque de possibilités de formation pour les enseignants fait obstacle à l'intégration des TIC, selon la taille et l'offre de formation, en 2001**



**Pourcentage d'enseignants ayant participé à des activités de développement professionnel en rapport avec les TIC, selon la taille et l'offre de formation des écoles, en 2001**



© Office fédéral de la statistique (OFS)

## Coopération avec les partenaires des écoles

**En 2001, sept écoles sur dix ont collaboré avec d'autres institutions sur un ou plusieurs domaines d'utilisation des TIC. Ce sont surtout les grandes écoles (84%) et les écoles publiques (76%) qui collaborent étroitement avec des organismes partenaires. Les institutions éducatives sont les partenaires privilégiés des écoles.**

L'avènement des TIC dans les écoles favorise la création d'un espace d'échange et de communication qui leur offre l'opportunité de collaborer avec d'autres organismes éducatifs, publics ou privés. Les écoles rompent ainsi leur isolement en formant des réseaux au sein desquels elles vont pouvoir échanger des réflexions, des pratiques, partager des ressources, organiser des rencontres ou éventuellement obtenir un soutien didactique et technique.

Dans le cadre de l'enquête, les directeurs d'écoles ont indiqué quels sont leurs partenaires usuels dans les domaines d'utilisation des TIC suivants: l'infrastructure de l'école, les expériences éducatives communes, le développement professionnel des enseignants, la mise en place et la maintenance d'un réseau informatique, l'enseignement et/ou d'autres domaines d'activités.

En 2001, 70% des écoles du degré secondaire II ont collaboré avec un ou plusieurs partenaires sur au moins un domaine d'utilisation des TIC. Plus la taille des écoles augmente, plus la proportion d'écoles qui collaborent avec d'autres institutions est importante. Une petite école sur deux ne coopère avec aucune autre institution, alors que plus de 80% des plus grandes écoles collaborent avec des organismes partenaires. Les écoles publiques entretiennent davantage de relations avec des organismes partenaires que les écoles privées (subventionnées ou non). Elles sont 76% à coopérer, contre 53% des écoles privées (subventionnées ou non).

L'identification des partenaires des écoles selon les différents domaines d'utilisation des TIC révèle des résultats surprenants. La proportion des écoles qui ne coopèrent pas varie de 53% pour le développement professionnel des enseignants à 84% pour l'enseignement. Les domaines où les écoles collaborent sont tellement variés qu'aucun profil de collaboration ne se dégage vraiment. En d'autres termes, aucun domaine d'utilisation des TIC ne fait plus particulièrement l'objet d'une coopération.

Quels que soient les domaines d'utilisation des TIC, les institutions éducatives sont les partenaires privilégiés des écoles.

Globalement, à l'exception de l'enseignement (8% des écoles), la collaboration des écoles avec leurs partenaires s'exerce plus ou moins également dans tous les autres domaines d'utilisation des TIC (entre 16% et 21% des écoles). Le constat est presque identique en ce qui concerne la collaboration des écoles avec leurs partenaires éducatifs. Par contre, la coopération des écoles avec leurs partenaires privés a souvent pour objet l'infrastructure (26%) et la mise en place et la maintenance d'un réseau (28%). L'infrastructure, les expériences éducatives communes et le développement professionnel des enseignants sont les principaux domaines de coopération des écoles avec leurs partenaires publics (23%, 21% et 26% des écoles).

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses à la question: «Dans quel domaine d'utilisation des TIC votre école collabore-t-elle avec d'autres institutions d'éducation, avec des entreprises privées ou avec d'autres organisations (départements, autorités locales, bibliothèques municipales, etc.):

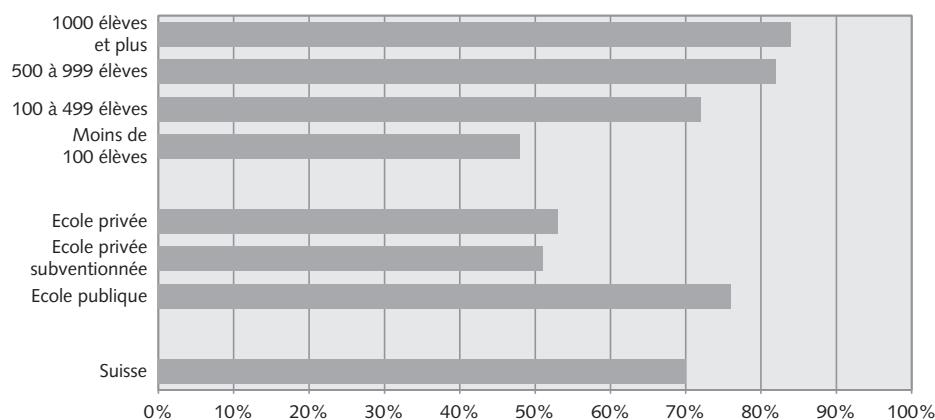
- Donations, échange et/ou achat en commun d'articles en rapport avec les TIC (p.ex. logiciels, matériels, outils d'apprentissage TIC)?
- Expériences éducatives communes au moyen des TIC (p. ex. communication et échange d'informations, projets de recherche communs)?
- Développement professionnel en rapport avec les TIC?
- Autres domaines d'activités (p.ex. développement de logiciels, de réseaux informatiques, d'environnements d'apprentissage, d'outils d'apprentissage)?
- Réseau informatique commun et/ou maintenance commune d'un système/d'un réseau?
- Enseignement (p. ex. cours en ligne)?»

### Source: OFS

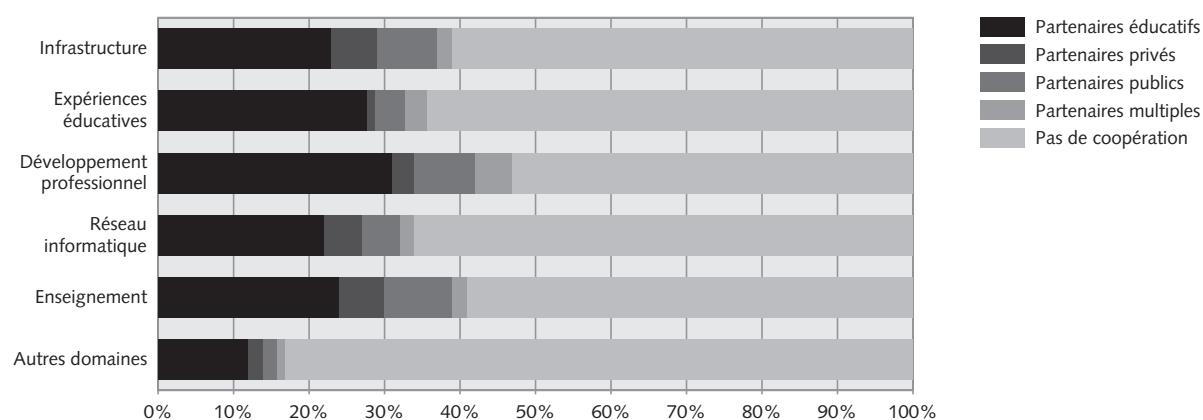
International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Coopération avec les partenaires des écoles

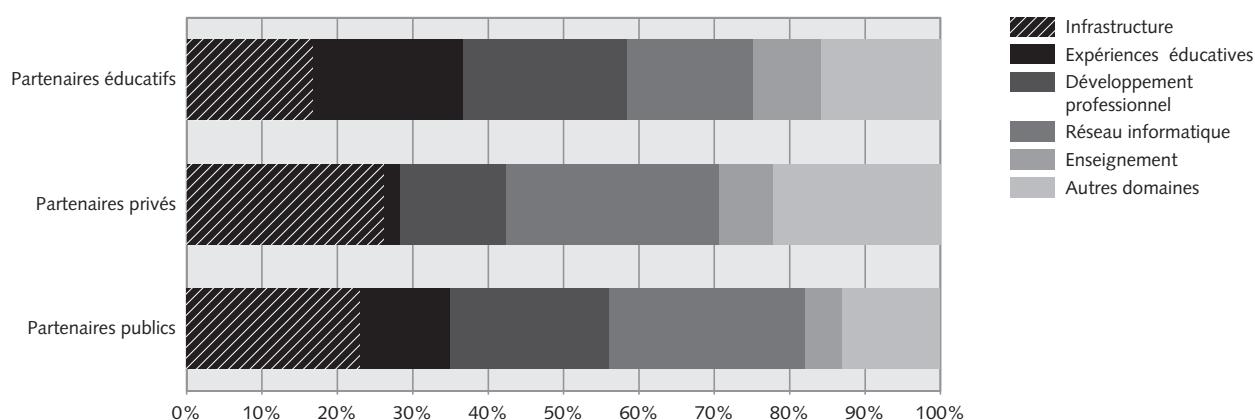
### Pourcentage d'écoles coopérant avec des organismes partenaires dans le cadre des TIC, selon la taille et le statut, en 2001



### Répartition des écoles selon les différents organismes partenaires avec lesquels elles collaborent pour chaque domaine d'utilisation des TIC, en 2001



### Répartition des écoles par domaine d'utilisation des TIC qui font l'objet d'une collaboration avec les différents partenaires, en 2001



## Obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement

**Pour près de 50% des écoles, les obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement tiennent principalement aux enseignants. Ceux-ci manquent souvent de temps pour préparer des leçons utilisant les TIC, leurs connaissances et/ou savoir-faire sont insuffisants pour utiliser les ordinateurs, ils ne parviennent qu'avec difficulté à les intégrer dans la pratique de l'enseignement. Une partie d'entre eux ne se sent ni intéressé, ni motivé par les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies.**

La diffusion optimale des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement est une route semée d'embûches.

Dans un premier temps, sur la base d'une liste de vingt-deux obstacles qui leur a été fournie, les directeurs ont ciblé ceux qui entravent la réalisation des objectifs de leur école en matière de TIC.

Pour près de 70% des directions d'écoles, les enseignants n'ont pas assez de temps pour préparer des leçons intégrant les TIC ou explorer les possibilités d'Internet; ils manquent également de connaissances et de savoir-faire pour employer ces nouvelles technologies à des fins d'enseignement et éprouvent des difficultés à les intégrer dans la pratique de l'enseignement en classe. La même proportion de directions déclarent souffrir du manque de personnel pour surveiller les élèves utilisant les ordinateurs et peinent à établir un horaire avec suffisamment de temps à l'ordinateur pour les différentes classes. Un peu moins de la moitié des directeurs soulignent le manque d'intérêt et de volonté des enseignants pour utiliser les ordinateurs, ainsi que le nombre insuffisant d'ordinateurs réservés à l'usage des élèves; ils déplorent également le manque de maintenance et de soutien technique.

Dans un deuxième temps, les directeurs d'école ont sélectionné les trois principaux obstacles, qui de leur avis sont susceptibles de freiner sensiblement l'utilisation des TIC dans l'enseignement.

Les résultats présentés correspondent à la moyenne pondérée des réponses fournies par les directeurs de l'ensemble des écoles.

Le nombre insuffisant d'ordinateurs pour les élèves, le manque de temps accordé aux enseignants pour préparer des leçons utilisant des TIC et les connaissances insuffisantes de ces derniers pour utiliser les ordinateurs viennent en tête. Mais ce classement ne concerne guère plus de 11 à 15% des écoles. En réalité, sur la question de l'importance à donner aux obstacles à l'utilisation des TIC, les perceptions des directeurs sont très hétérogènes. Au final, tous les obstacles revêtent une certaine importance, de sorte qu'aucun consensus particulier ne se dégage.

En revanche, l'analyse des principaux obstacles regroupés par types d'obstacles révèle une certaine convergence de vues. Les directeurs d'une école sur deux estiment que les obstacles liés aux enseignants sont ceux qui posent le plus de problèmes aux écoles pour l'utilisation concrète des TIC dans l'enseignement. Seule une école sur cinq est d'avis que les obstacles liés au matériel et à l'infrastructure des écoles, ainsi que ceux liés à l'organisation et la planification sont particulièrement problématiques. Enfin, moins d'une école sur dix accorde de l'importance aux obstacles liés aux applications informatiques et au soutien des autorités scolaires.

### Questions

Les analyses se basent sur les réponses aux questions suivantes:

«Considérez-vous les points suivants [cf. graphique ci-contre] comme des obstacles à la réalisation des objectifs de votre école en matière de technologies de l'information?»

«Parmi les points énumérés à la question précédente [cf. graphique ci-contre], quels sont les trois principaux obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement?»

### Définitions

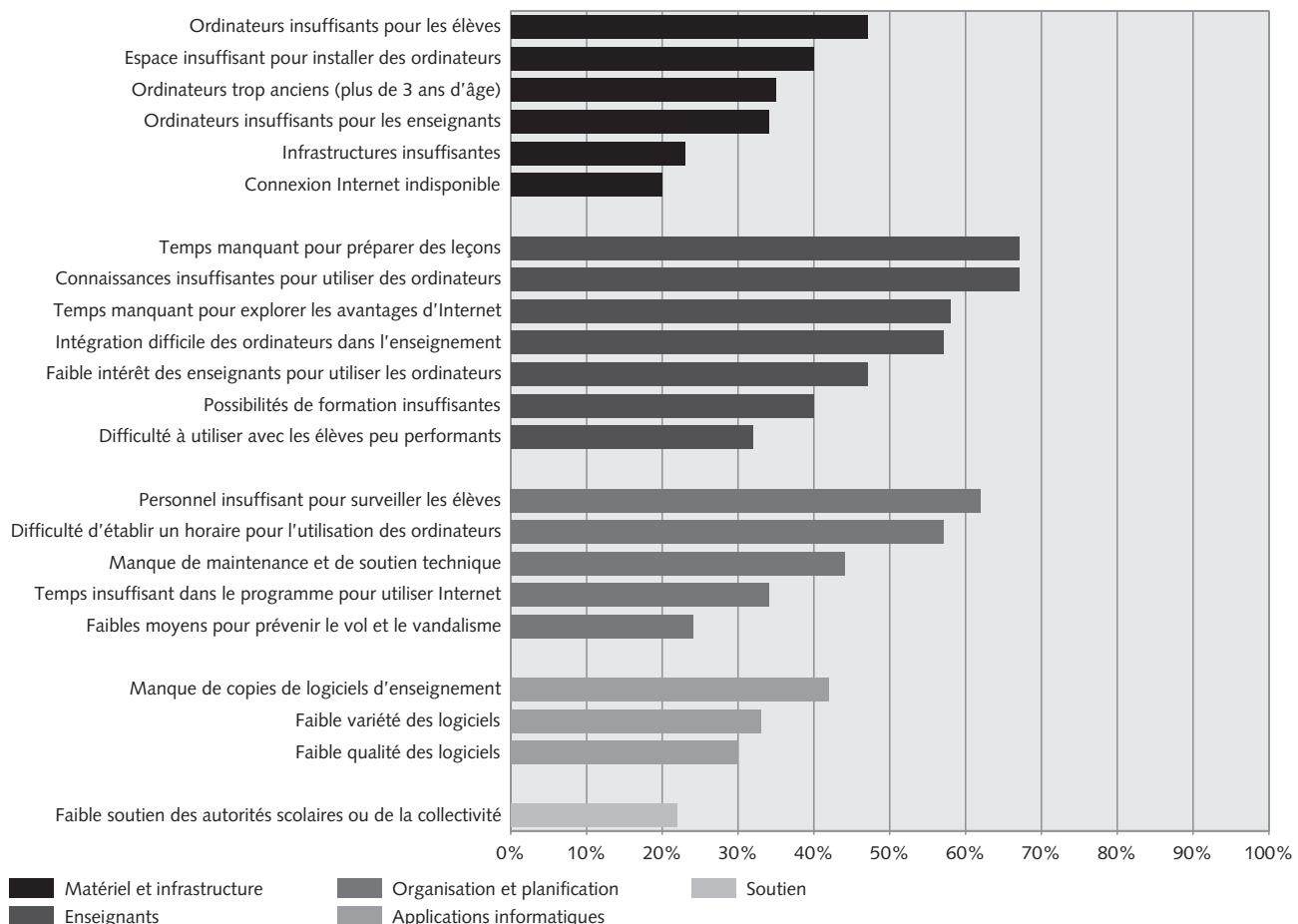
Dans les représentations graphiques ci-contre, les obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement sont regroupés par types d'obstacle: les enseignants, le matériel et l'infrastructure des écoles, l'organisation et la planification, les applications informatiques et le soutien des autorités éducatives aux écoles.

### Source: OFS

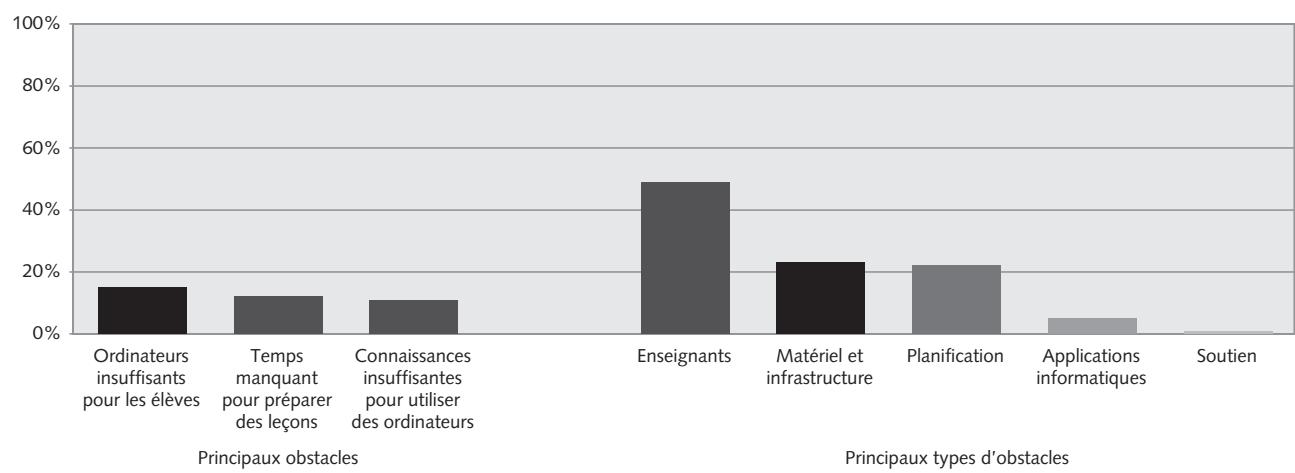
International Survey of  
Upper Secondary Schools,  
enquête suisse.

## Obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement

### Pourcentage d'écoles selon les obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement, regroupés par types d'obstacles, en 2001



### Pourcentage d'écoles selon les trois principaux obstacles et types d'obstacles à l'utilisation des TIC dans l'enseignement, en 2001



© Office fédéral de la statistique (OFS)



# Références bibliographiques

- BESENÇON, Pierre-Alain, PASQUINI, Raphaël et Cyril PETITPIERRE (2000)** «Innovation et des établissements scolaires: compétences et rôles des acteurs» in Cahiers de la section des sciences de l'éducation. No. 93–94. Genève: Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation – Université de Genève
- BOUVIER, Alain (2000)** Les enjeux de l'évaluation du projet d'établissement. Texte de deux interventions aux Ateliers des FUCAM Mons, 1<sup>er</sup> mars 2000
- BUCHER, Beat et Michel NICOLET (2003)** Profession enseignante – lignes directrices. Etudes + rapports 18B. Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- CARDINET, Jean (1994)** «Trouvera-t-on des indicateurs valides pour évaluer les établissements?», in: Marcel Crahay (ed.) Evaluation et analyse des établissements de formation. Problématique et méthodologie. Coll. Pédagogies en développement. Série 2: Recueils, Bruxelles: De Boeck Université
- Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) (1994). Evaluer l'enseignement. De l'utilité des indicateurs internationaux. Paris: OCDE
- EGLOFF, Michele, MOSER, Erika et Katrin MÜHLEMANN (2003)** Dépenses publiques d'éducation – Indicateurs financiers 2001. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- EURYDICE (2001)** Indicateurs de base sur l'intégration des TIC dans les systèmes éducatifs européens. Faits et chiffres. Rapport annuel 2000/2001. Bruxelles: Eurydice
- GAILLARD, Laurent (2004)** Monitorage de l'éducation en Suisse – Elèves du degré secondaire II: Prévisions 2003–2012. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- GRABER, Matthias (2002)** Elèves et étudiants 2000/01. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- LANDSHEERE de, Gilbert (1994)** Le pilotage des systèmes d'éducation. Coll. Pédagogies en développement. Bruxelles: De Boeck Université
- LUYTEN, Hans (1999)** Development of a questionnaire for the international survey of schools at the upper secondary level. Document de travail réalisé dans le cadre de l'enquête internationale sur les écoles du degré secondaire II (OCDE)
- MÜLLER KUCERA, Karin et Martin STAUFFER (2003)** Attirer, former et retenir des enseignants de qualité. Etude thématique nationale de l'OCDE. Rapport de base national suisse. Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- MÜLLER KUCERA, Karin, BORTOLOTTI, Renato et Norberto BOTTANI (2003)** Stratégie de recrutement des enseignantes et enseignants. Etudes + Rapports 17B. Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- NIEDERER, Ruedi, GREIWE, Stéphanie, PAKOCI, Danier et Veronika AEGERTER (2002)** Informations -und Kommunikations- technologien an den Volksschulen in der Schweiz. Neuchâtel: Bundesamt für Statistik (BFS)
- OLGIATI, Mauro (2000)** Enseignants 1998/99. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1996) Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE. Paris: OCDE
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2003) Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE. Paris: OCDE
- Organisation for economic co-operation and development (OECD) (1999) Classifying Educational Programmes – Manual for ISCED-97 Implementation in OECD Countries. Paris: OECD

- Organisation for economic co-operation and development (OECD) (2004) Completing the Foundation for Lifelong Learning – An OECD Survey of Upper Secondary Schools. Paris: OECD
- Organisation for economic co-operation and development (OECD) (2004) OECD Survey of Upper Secondary Schools – Technical Report. Paris: OECD
- POUTS-LAJUS, Serge et Marielle RICHE-MAGNIER (1998) L'école à l'heure d'Internet. Les enjeux du multimédia dans l'éducation. Coll. Pédagogie. Paris: Nathan
- RUDIN, Anton (2003) Statistique des contrats d'apprentissage, des examens de fin d'apprentissage et des maturités professionnelles, Actualités OFS. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- SCHWERI, Jürg, MÜHLEMANN, Samuel, PESCIO, Yasmina, WALTHER, Belinda, WOLTER, Stephan C. et Lukas ZÜRCHER (2003) Kosten und Nutzen der Lehrlingsausbildung aus der Sicht Schweizer Betriebe. Zürich/Chur: Verlag Rüegger
- SPÄTIG-HÜBSCHI, Barbara, KUNZ, Barbara, TEICHGRÄBER, Martin et Katrin HOLENSTEIN (2002) Maturités 2001. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- STOCKER, Eugen (1997) Conditions de travail des enseignants. Berne: Office fédéral de la statistique (OFS)
- STOCKER, Eugen (1999) Les indicateurs de l'enseignement en Suisse, 1999. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique (OFS)
- SYLVESTRE, Michel (1998) «L'évaluation des établissements d'enseignement: un tour d'horizon», In: Guy Pelletier (ed.) L'évaluation institutionnelle de l'éducation: défi, ouverture et impasse. Montréal: Editions de l'AFIDES
- VINCENT, Jean (2002) Les TICE à l'école. Coll. Formation des enseignants. Paris: Bordas
- WOLTER, Stephan C. et Jürg SCHWERI (2003) Coût/bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses. Berne: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

# Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

<i>Moyen de diffusion</i>	<i>N° à composer</i>
Service de renseignements individuels	032 713 60 11 info@ bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	<a href="http://www.statistique.admin.ch">www.statistique.admin.ch</a>
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	<a href="http://www.news-stat.admin.ch">www.news-stat.admin.ch</a>
Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom)	032 713 60 60 order@ bfs.admin.ch
Banque de données (accessible en ligne)	032 713 60 86 <a href="http://www.statweb.admin.ch">www.statweb.admin.ch</a>

La Liste des publications mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur Internet à l'adresse [>>Actualités>>Nouvelles publications](http://www.statistique.admin.ch).

## Education et science

Deux sections spécialisées de l'Office fédéral de la statistique traitent les problèmes relatifs à la formation et à la science selon la répartition suivante des compétences:

### **Section de la formation scolaire et professionnelle**

E-mail [schulstat@ bfs.admin.ch](mailto:schulstat@ bfs.admin.ch)

- Elèves (degrés préscolaire, primaire, secondaire I et II et formation professionnelle supérieure) tél. 032 713 62 43
- Taille des classes (scolarité obligatoire) tél. 032 713 62 43
- Statistique des apprentis et maturités professionnelles
- Examens du degré secondaire II et de la formation professionnelle supérieure, tél. 032 713 66 93
- Formation continue, tél. 032 713 62 23
- Personnel enseignant, tél. 032 713 67 76
- Dépenses publiques d'éducation, tél. 032 713 68 32
- Indicateurs de la formation, tél. 032 713 62 23
- Evaluation des compétences des jeunes de 15 ans (PISA), tél. 032 713 62 11
- Evaluation des compétences des adultes, tél. 032 713 63 71

### **Section des hautes écoles et de la science**

Tél. 032 713 66 86

- Maturités et brevets d'enseignement primaire
- Formation du degré tertiaire hautes écoles (étudiants, examens)
- Prévisions de l'éducation
- Personnel des hautes écoles
- Finances des hautes écoles
- Indicateurs des hautes écoles
- Débuts professionnels des diplômés
- Recherche et développement (R-D): Entreprises privées, Confédération et hautes écoles, vue d'ensemble suisse
- Indicateurs de la science et de la technologie
- Indicateurs de la société de l'information

Des statistiques et des publications thématiques consacrées à ces domaines paraissent régulièrement. Des renseignements supplémentaires et des précisions au sujet des publications des deux sections peuvent être obtenus en appelant les numéros de téléphone ci-dessus.

Début 2002, 580 directions d'écoles suisses dispensant des enseignements du degré secondaire II ont participé à une enquête internationale orchestrée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre la Suisse, seize pays ont participé à cette enquête. L'objectif était d'obtenir des informations sur l'organisation et les modes de fonctionnement des écoles, ainsi que sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans l'enseignement.

Ce rapport présente les résultats des écoles suisses, organisés en quatre chapitres:

- les caractéristiques des écoles
- le personnel des écoles
- l'organisation et le fonctionnement des écoles
- les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement

Ces résultats, précédés d'une série d'indicateurs classiques de l'enseignement, complètent le portrait statistique du degré secondaire II.

N° de commande:  
621-0100

Commandes:  
Tél.: 032 713 60 60  
Fax: 032 713 60 61  
E-mail: [order@ bfs.admin.ch](mailto:order@ bfs.admin.ch)

Prix:  
14 francs

ISBN 3-303-15303-5